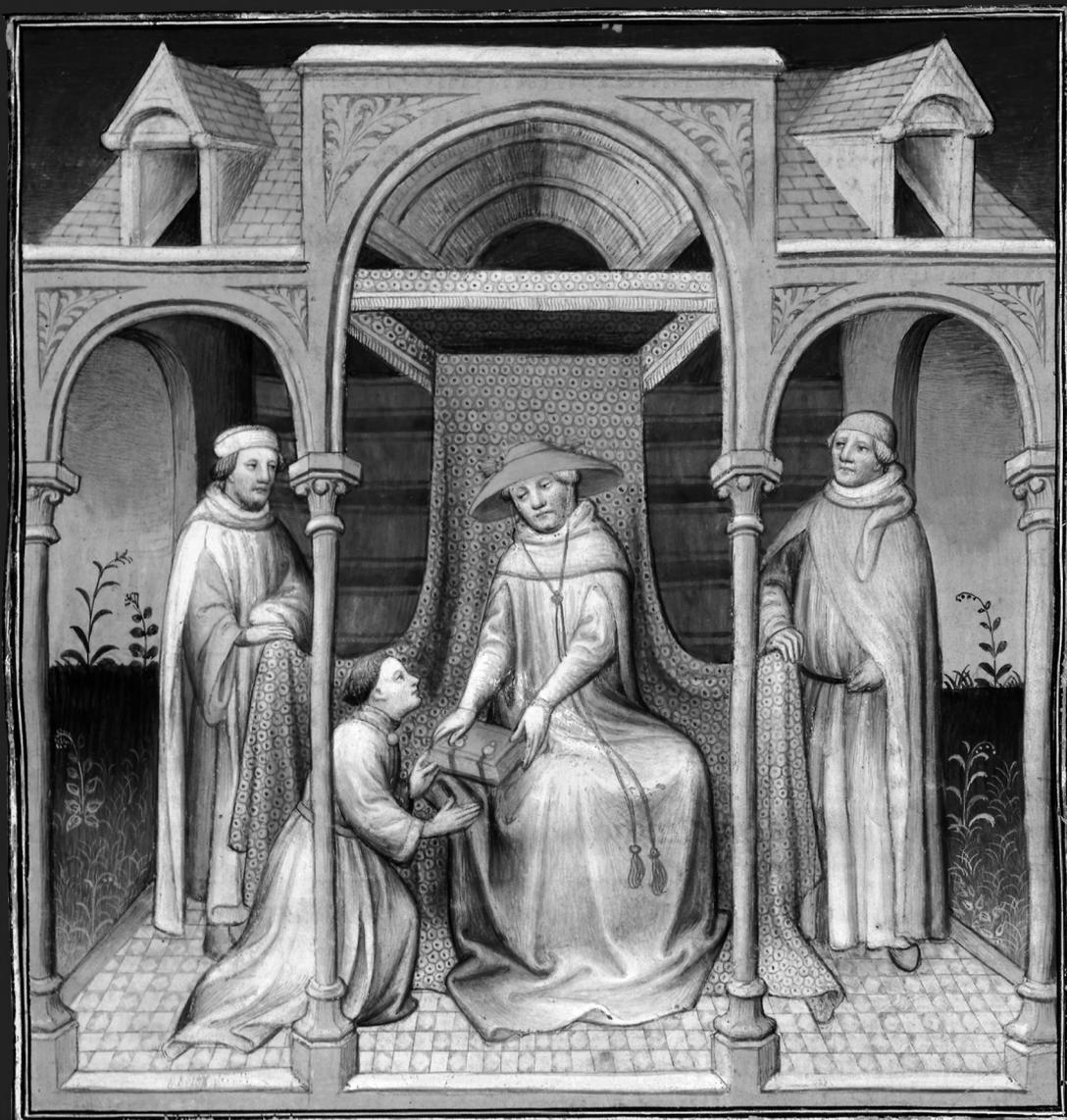


**BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD**



**TOME CXLII
ANNÉE 2015
2^e LIVRAISON**



SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 2015

| | |
|---|-----|
| ● Compte rendu de la séance | |
| du 4 février 2015 | 139 |
| du 4 mars 2015 | 144 |
| du 1 ^{er} avril 2015 | 148 |
| ● Éditorial : La SHAP et la ville de Périgueux (Gérard Fayolle) | 155 |
| ● Programme de nos réunions. 3 ^e tr. 2015..... | 156 |
| ● L'hôtel de Fayolle, rue Barbecane à Périgueux. Histoires de familles (Guy Penaud)..... | 157 |
| ● Correspondance de prêtres périgordins avec le cardinal Caprara, légal du pape Pie VII, 1801-1808 (Robert Bouet †) | 181 |
| ● L'herbier de Jean Philippe Montépin, soldat de 1916, et le parc du château Magne à Trélissac (Sophie Miquel)..... | 201 |
| ● 1914-1918. Parcours en première ligne du « caporal Louis, brancardier », futur évêque de Périgueux et de Sarlat (Frédéric Duhard)..... | 209 |
| ● Dans notre iconothèque : Trois faits d'armes de Louis Dartige du Fournet, officier de marine (Brigitte et Gilles Delluc)..... | 227 |
| ● Notes d'épigraphie du Périgord - 2. Un souvenir romain du cardinal de Périgord (François Michel)..... | 247 |
| ● Petit patrimoine rural : La fontaine dite « des Trois Fontaines » au Bugue (Catherine Schunck / La Pierre angulaire) | 257 |
| ● Notes de lecture : Entre Art et Science. Léo Drouyn, cet illustre inconnu. La vie et l'œuvre d'un artiste archéologue girondin (1816-1896) (B. Larrieu) ; Lisle. Notre village en images (J.-P. Subrenat) ; Cartograph(i)es en Périgord. Histoire de la représentation d'un territoire du XVI ^e siècle à nos jours (R. Durrens) ; Varaignes. Varanha. Varanea (J.-L. Delâge et J.-M. Warembourg) ; Saint-Avit-Sénieur. Histoire des fermes à travers les âges (R. Treneule) ; Jean-Baptiste Sirey (1762-1845). Un père de l'étude et de l'édition du contentieux moderne (B. Pacteau) ; Se souvenir de Mussidan et de son canton (M.-T. et J. Escarment) ; Mémoires d'un maquisard. Le groupe Phiphi (P. Papon) | 263 |
| ● Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc) | 267 |
| ● Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest / Société historique et archéologique du Périgord. 10-11 septembre 2016, Périgueux | 271 |

Le présent bulletin a été tiré à 1 150 exemplaires.

Photo de couverture : Guillaume de Boldensele présente son livre au cardinal Talleyrand-Périgord. Extrait du *Liber de quibusdam ultramarinis partibus...*, de Guillaume de Boldensele, vers 1410-1412 (Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, Division occidentale, Français 2810, folio 116). Le cardinal avait commandé au moine Guillaume de Boldensele un traité sur le Moyen Orient et la Terre-Sainte. L'ouvrage, remis au cardinal par l'auteur au terme de son voyage, en 1336, commence ainsi : « Cy commence un traite de l'estat de la terre sainte et ossy en partie de la terre d'egypte et fu fait à la requeste de tres reverent seigneur monseigneur talairant de pierregort... »

Comptes rendus des réunions mensuelles

SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2015

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 96. Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Sabine Ribadeau Dumas
 - Raymonde Vergnon
 - Marcel Albisetti, qui venait souvent depuis Paris
- Le président présente les condoléances de la SHAP.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Papon (Philippe), 2014. *Mémoires d'un maquisard. Le groupe Phiphi*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (don de l'éditeur)
- Audrerie (Dominique) (coord.), 2014. *Patrimoine et Monuments historiques*, Dixièmes Rencontres patrimoniales de Périgueux 2013, Pessac, éd. Presses universitaires de Bordeaux, 2 exemplaires avec des communications de D. Audrerie, G. Fayolle, T. Baritaud, F. Costantini (don de D. Audrerie)
- Bernard (Alain), 2014. *Fantômes du Périgord*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (don de l'éditeur)

- Montero Ruiz (Ignacio), Montero (Sagrario Rodriguez), Rojas Rodriguez-Malo (Juan Manuel), 1989. *Arqueometalurgia de la provincia de Toledo : mineria y recursos minerales de Cobre*, Excma, Diputacion provincial de Toledo (don de l'université de Bordeaux).

Brochures, tirés-à-part et documents

- *Remise de l'épée d'académicien à Xavier Darcos par Pierre Nora de l'Académie française*, Palais des Affaires étrangères le 1^{er} octobre 2014 (avec les remerciements de M. Bruno Roger, président du comité de l'épée)

- « Biographie de Guy de Larigaudie », note tapuscrite (don de l'association Guy de Larigaudie)

- « Font de Meaux à Coursac (Dordogne) », fouille diagnostic du 23.02.2005 au 15.03.2005, note de l'INRAP en ligne sur le site Internet

- Costedoat (René), « Bergerac entre soumission et révolte aux premiers temps de la Réforme protestante » extrait de *L'Aquitaine révoltée*, actes du congrès de la FHSO 2013, tapuscrit (don de l'auteur)

- Chopelin-Blanc (C.) et Clément (A.), « L'idée de pauvreté chez deux ecclésiastiques des lumières : Nicolas Baudeau et Adrien Lamourette », tiré à part de *Histoire, économie et société*, 2008/3, 27^e année, p. 45-63, en ligne.

REVUE DE PRESSE

- *Archéologie médiévale*, 44, 2014 : « La datation des structures de cuisson : intégration de l'archéomagnétisme et du radiocarbone, apports de l'anthracologie » (Ch. Vaschalde et col.)

- *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*, 2013/2014 : « Aperçu sur les institutions de soins du diocèse de Limoges au Moyen Âge » (J.-M. Allard), y compris Nontron

- *Bulletin de la Société préhistorique française*, 2014/4 : « L'évolution des chasseurs-cueilleurs : hypothèse supplétive sur le mariage » (A. Testard)

- *ARAH*, n° 48, 2014 : « Affaire de concubinage à Prigonrieux en 1752 » (M. Souloumiac) ; « Templiers et hospitaliers en Périgord » (M. Souloumiac) ; « Souvenirs d'un cavalier du 9^e régiment de chasseurs à cheval » (L. Eckert)

- *Taillefer (Patrimoine du pays de Villamblard)*, n° 36, 2014 : « Contribution des enseignants à l'effort de guerre 1914-1918 » (F. Dudognon) ; « Bernard Lesfargues au XVII^e siècle » (B. Lesfargues) ; « La guerre 1914-1918 et l'électrification de la Dordogne » (M. Paoletti) ; « Villamblard, capitale du cyclisme » (G. Faurie-Lajonie)

- *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 139, 2014 : « Musiciens à la cathédrale de Sarlat. De Jacques Troche (XVII^e siècle) à François Lafaye (XIX^e siècle) » (B. Podevin) ; « D'une conférence d'Alfred de Tarde en

1913 » (commentaires de C. Lacombe et B. Podevin) ; « Le Sarladais au cœur d'une entreprise clandestine de fabrication d'armement entre 1941 et 1942 » (J. Restany) ; « Alberte Sadouillet-Perrin (1899-1999), du Sahara au Périgord, une vie d'écriture » (D. Daudrix et col.)

- *Lo Bornat*, n° 4, 2014 : « Hymnes et chants identitaires d'Occitanie » (M. Boudet)

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 111, 2014 : « Une vraie fausse gloire périgordine : Yrieix de Masgontier de Laubanie, marquis d'Azerat » (G. Ravon) ; « Célébrités périgordines dans la Grande Guerre : Georges de Peyrebrune et Rachilde » (J.-P. Socard et C. Filet) ; « Une famille dans la Grande Guerre, Pierre Émile dit Élie Rey, le survivant, lettres du front » (T. Parsat).

COMMUNICATIONS

Le président salue les nouveaux membres présents aujourd'hui. Il salue la mémoire de plusieurs de nos anciens membres récemment disparus : Sabine Ribadeau Dumas, épouse de notre ancien administrateur, Blanche Darnet, Jean Lapeyre-Mensignac, Colette Boutet, épouse de notre collègue François Boutet, et Jacqueline Carcenac, épouse du Dr Michel Carcenac.

À l'issue de la lecture du compte rendu de la réunion de janvier, en particulier sur l'intervention de Corinne Marache, le président rappelle qu'Eugène Le Roy a publié *Jacquou le Croquant* en 1899 et qu'il situait les événements décrits un siècle auparavant. Il annonce qu'une souscription est lancée pour un ouvrage sur *Vésone. Mémoire d'un quartier de Périgueux (1930-2014)*.

Sophie Miquel présente ensuite *Les collections de Prosper Cyprien Brard, minéralogiste (1786-1838)*. Tout le monde connaît l'enquête de Cyprien Brard, qui fournit quantité d'informations sur le Périgord au début du XIX^e siècle. La présentation bien illustrée de l'intervenante fait découvrir un géologue aux curiosités multiples, élève de Lamarck, dont les fiches et les collections continuent à servir de références dans de nombreux domaines. Elle a découvert une véritable avalanche de collections d'histoire naturelle grâce à Internet où beaucoup de ces documents sont rendus disponibles. « Prosper Cyprien Brard (1786-1838), élève de l'École Centrale à Paris, ingénieur des Mines, a collecté tout au long de sa vie et de ses voyages des roches et des minéraux. C'est le début de la science géologique. Il a su récupérer les échantillons caractéristiques de divers terrains, observer des fossiles de végétaux encore inconnus. Il fait parvenir ces échantillons aux savants de l'époque : les plantes des mines de charbon du Lardin servent de base à l'étude de paléobotanique dans l'ouvrage d'A. Brongniart (fig. 1, *Odontopteris Brardii*, plante dédiée à Brard par Adolphe Brongniart (fils), pour le remercier



Fig. 1.

d'avoir envoyé cet échantillon et un dessin). En Provence, il identifie la plus grosse météorite de France (la météorite de Caille, 1 m de long et 600 kg), dépose un brevet pour fabriquer du papier de bois. Il rédige de nombreux ouvrages de diffusion des sciences, en plus de son activité de directeur de mines et de verrerie (il signait *Maître Pierre*). Il laisse des collections à Paris, Bordeaux, Périgueux, Bayonne. Il n'écrivait pas pour les érudits, mais pour les classes industrielles, pour donner accès à son savoir, pour populariser la science, disait de lui Jouannet » (résumé de l'intervenante, qui prépare un texte complet pour notre *Bulletin*). Elle ajoute qu'un village du Lardin porte son nom : Brardville ; ses livres sont numérisés, ses lettres sont dans les fonds anciens du Muséum national d'Histoire naturelle à Paris, où on peut les consulter. À propos de la météorite de Caille, elle précise que l'on signale, en France, d'autres météorites très grandes mais dont on ne connaît que les traces des impacts, comme l'énorme météorite de Rochechouart, dont les impactites sont demeurées énigmatiques jusqu'en 1967.

Gilles Delluc a repéré deux détails intéressants dans les Mémoires du Périgordin *Poumiès de La Siboutie*, rédigées au milieu du XIX^e siècle. Devenu parisien pour ses études de médecine et demeuré à Paris, il a été *témoin de l'exécution du maréchal Ney* et contredit les paroles qu'on lui attribue : il affirme qu'il n'a pas prononcé une parole. D'autre part, sa description détaillée de l'exécution et de la position du corps en tombant permet de situer précisément les lieux qui ont été profondément modifiés par l'aménagement du carrefour des boulevards Montparnasse, Saint-Michel, Port-Royal et Observatoire et par le creusement de la gare Port-Royal du RER : la statue du maréchal Ney sensée être sur le lieu même de la mort de Ney a été transportée de l'autre côté du boulevard (le texte complet de cette communication a été publié dans notre *Bulletin*, 2015, p. 109-118).

Mélanie Lebeaux a retrouvé *la porte gothique du château de Varaignes à Gloucester aux États-Unis*. Avec un beau montage illustré, elle rapporte les histoires de cette porte voyageuse, reconstituées en collaboration avec l'auteur du premier prix des Clochers d'or 2014, sur Varaignes. « À la fin des années



Fig. 2.

1920, la porte de style flamboyant, qui parait la tour d'escalier en vis du château de Varaignes depuis la fin du XV^e siècle, fut démontée, vendue et envoyée aux États-Unis pour une destination inconnue. Sa redécouverte au printemps 2014 par l'historien Jean-Marc Warembourg, grâce à un travail d'équipe, a permis d'éclaircir en partie, le jusque-là très mystérieux voyage de cette porte. Au début de l'année 1928, un revendeur d'art, probablement par l'intermédiaire de la société Bernheim et Cie, achète et démantèle la porte pour la vendre à l'inventeur américain John Hays Hammond Junior pour la somme de 5 000 \$. Féru d'histoire et d'art européen de l'époque médiévale, Hammond était alors en train de se faire construire à Gloucester, sur la côte est des États-Unis, un pastiche d'architecture médiévale dans lequel il souhaitait exposer sa collection constituée en Europe entre 1926 et 1929 et notamment la porte de Varaignes. Après avoir été divisée en quarante-cinq pièces, la porte fut transportée par bateau et remontée dans la cour d'honneur du Hammond Castle par des ouvriers américains. Outre la restitution de l'histoire de la porte, cette redécouverte a permis d'étudier plus en détail le décor du portail et notamment son tympan armorié, mais aussi d'approfondir les connaissances sur le château flamboyant et le mécénat des Pérusse qui, par la reconstruction et l'embellissement des lieux de pouvoir (château, église, ancien presbytère), ancrent leur présence dans la seigneurie de Varaignes, passée dans la famille en 1451 et probablement devenue, à cette occasion, châtelainie » (résumé de l'intervenante). Un document montrant le démontage est conservé aux USA. La porte a été remontée au bord d'une piscine (fig. 2), qui fut très fréquentée par Greta Garbo.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 115. Excusés : 1.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Louis Michelet

Le président présente les condoléances de la SHAP.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Delâge (Jean-Louis), Warembourg (Jean-Marc), 2013. *Varaignes, Varanha, Varanea. Terre de marge et de rencontre du Périgord - Limousin - Angoumois*, Varaignes, éd. CPIE Périgord-Limousin (prix conseil général, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

- Rolli (Patrice), 2013. *La Phalange nord-africaine en Dordogne. Histoire d'une alliance entre la pègre et la Gestapo (15 mars - 19 août 1944)*, Boulazac, éd. L'Histoire en partage (prix Eugène Le Roy, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

- Promis (Éliane), 2014. *Chemins et routes en Périgord au XIX^e. La grande affaire du ChGC n° 32. Bergerac – Faux – Beaumont*, Lalinde, Feuille à Feuille édition (prix Ville de Bergerac, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

- Escarment (Marie-Thérèse et Jacques), 2013. *Se souvenir de Mussidan et de son canton*, La Crèche, Geste éditions (prix Terroir, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

- Treneule (Roger), 2014. *Saint-Avit-Sénieur. Histoire des fermes à travers les âges*, Le Bugue, PLB éditeur (coll. Centaurée) (prix Terroir, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or).

COMMUNICATIONS

Avant d'ouvrir l'assemblée générale annuelle, le président Gérard Fayolle donne les nouvelles de notre association : le projet d'un nouveau voyage à Naples, en octobre 2015, sous la conduite de François Michel ; l'organisation du congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest et de notre compagnie à Périgueux, en octobre 2016 (les informations pratiques

seront prochainement publiées dans notre *Bulletin* (cf. ce *Bulletin*, p. 271) ; une réunion amicale le 7 avril à 11 heures pour rendre compte du voyage en Sardaigne. Enfin, 16 nouveaux membres, retenus par le conseil d'administration, sont élus à l'unanimité par les membres présents.

L'assemblée générale s'ouvre par la lecture du rapport moral pour l'année 2014 par la secrétaire générale. Le bilan financier pour l'année 2014 est présenté par une représentante du cabinet comptable Lempereur qui fait apparaître un résultat juste en équilibre. Ce bilan est ensuite commenté par la trésorière : ce résultat, dans une grosse association comme la nôtre, qui ne reçoit plus de subventions depuis des années, n'est possible que grâce à une équipe bien soudée d'administrateurs dévoués. Chacun s'efforce d'alléger les charges autant que possible et n'hésite pas à participer aux tâches collectives.

Après accord à l'unanimité des deux rapports, le président conclut en remerciant de la bonne entente qui existe entre les administrateurs et entre les membres de notre compagnie, incontestable source d'enrichissement intellectuel et d'équilibre matériel.

Dominique Audrerie présente « le douzième volume de la collection des actes des *Rencontres patrimoniales de Périgueux*, colloques dont il est à l'origine sur le site universitaire de Périgueux. Ce volume est consacré aux rapports du patrimoine et du cinéma. Les volumes antérieurs, publiés également aux Presses universitaires de Bordeaux, ont porté sur les relations du patrimoine et de la diversité culturelle, des ruines, du tourisme, de l'Europe, du devoir d'oubli, de la biodiversité, du mécénat, du développement durable, de la bande dessinée et des monuments historiques. Ces colloques ont donc permis à des universitaires et à des spécialistes d'aborder les enjeux actuels du patrimoine, les menaces qui pèsent sur lui et de proposer des mesures favorisant sa reconnaissance et sa valorisation » (résumé de l'intervenant).

Brigitte et Gilles Delluc présentent *l'extraordinaire grotte de Fronsac (Vieux-Mareuil)*. « Cette grotte située entre Mareuil et Vieux-Mareuil, creusée dans un calcaire angoumien à rudistes, s'ouvre en bordure d'un anticlinal écrêté par la vallée de la Belle, en bordure d'une combe correspondant à un de ses affluents. Ses gravures ont été découvertes en 1984 par Christian Carcauzon et étudiées par les intervenants à sa demande, sur autorisation ministérielle, avec la collaboration de Bernard Galinat, Francis Guichard et Sophie Rossy-Delluc. C'est une cavité d'une soixantaine de mètres de longueur, aux galeries très exigües, obligeant à circuler courbé dans la galerie d'accès et dans la galerie des Animaux, à genoux ou en rampant dans la galerie des Femmes. Le décor miniaturisé est exceptionnel : il est caractérisé par une abondance des thèmes humains et sémiologiques répartis dans deux galeries, témoignant d'une bipartition tendant à séparer les figures animales des figures féminines schématiques (FFS) de profil. Il est composé de 80 gravures de très petite taille, toutes à portée de la main pour un visiteur actuel comme elles l'étaient

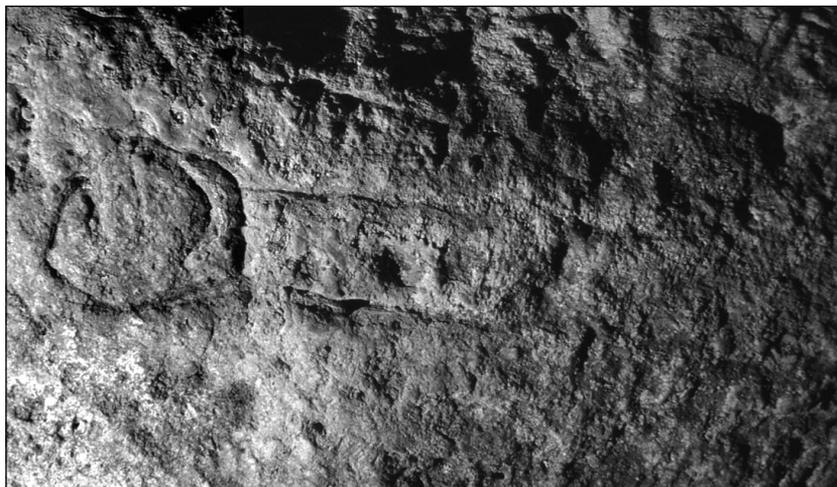


Fig. 3.

au temps de leur réalisation, montrant que la grotte a peu changé. Il comporte des thèmes classiques dans l'art magdalénien mais organisés de façon très originale, permettant d'évoquer plutôt un Magdalénien supérieur. La galerie d'accès conserve seulement une représentation animale fragmentaire et un signe analogue à un signe d'entrée dans la galerie des Animaux. La galerie des Animaux (à la section en forme de vulve) débute par un ensemble animalier classique finement gravé (un bison sur la paroi gauche opposé à plusieurs chevaux qui s'échelonnent sur toute la paroi droite) et s'achève sur un panneau dominé par une représentation phallique (fig. 3, cliché Delluc) et deux images vulvaires de grande taille associés à une partie des chevaux et à un cervidé. Le décor de la galerie des Femmes (à la section en trou de serrure) est presque exclusivement fait de thèmes humains, avec les thèmes animaliers classiques (chevaux et bovins), présents mais marginaux : 1 - un premier panneau centré sur une vulve triangulaire entourée d'un grand nombre de figures féminines schématiques de forme et de techniques variées ; 2 - un ensemble totalement isolé avec un phallus, une vulve et une figure féminine schématique ; 3 - un panneau terminal avec une tête humaine et deux mains opposées à une figure féminine schématique, vigoureusement gravée mais de forme atypique. Dans la galerie supérieure, très difficile d'accès en tout temps, la voûte et les parois du conduit exigü sont couverts de tracés digitaux avec un seul signe gravé analogue à un signe de la galerie des Animaux » (résumé des intervenants).

Pierre Martial présente ensuite la vie et l'œuvre de *Justin de Selves*. « Justin Casimir Germain de Selves naît le 19 juillet 1848, à Toulouse, 18, rue des Filatiers (la rue où débuta l'affaire Calas rendue célèbre par Voltaire).

Son père est entreposeur des tabacs dans le Lot-et-Garonne. Périgordin d'origine, il est propriétaire du château de Loubéjac près de Sarlat [...] Par sa mère, il est le neveu de Charles de Saulces de Freycinet, ingénieur et homme politique, collaborateur de Gambetta [...] et membre de l'Académie française. Notre jeune Justin termine des études de droit lorsque la guerre de 1870 éclate. Il part avec les mobiles du Lot-et-Garonne. Après la bataille de Chartres, il est promu capitaine. Son oncle [...] le nomme secrétaire et l'emmène avec lui à Tours pour coordonner l'action en province, avec le Thibérien Martin Fourichon, amiral et ministre de la Marine [...] La paix revenue, Justin de Selves s'inscrit au barreau de Montauban, dont il sera bâtonnier. À compter de 1880, il

entame une carrière préfectorale jusqu'en 1890, date à laquelle il est nommé directeur général des Postes et Télégraphes [...] 1896 constitue un tournant dans sa carrière : le 21 mai, il est nommé préfet de la Seine, en remplacement d'Eugène Poubelle. [Il préside ou participe à de nombreuses manifestations] : l'Exposition Universelle de 1900, le centième anniversaire de la naissance de Victor Hugo, l'hommage rendu à Alfred de Musset avec Jules Clarétie, mais aussi la visite du roi Edouard VII dans le cadre de l'entente cordiale, ou celle du Bey de Tunis. Notre préfet s'intéresse aussi à l'aménagement de la capitale : les grands boulevards, le faubourg Saint-Honoré, les Buttes Chaumont et la rue du Louvre. Il est un des artisans du métro. J. de Selves fonde la commission du vieux Paris et crée le musée des Beaux-Arts de la ville de Paris. Très populaire, il est caricaturé par Delannoy pour la revue *Les Hommes du jour* (fig. 4). En 1911, il gravit une nouvelle marche dans la hiérarchie politique. Armand Fallières lui confie le ministère des Affaires étrangères dans le gouvernement Caillaux. Un de ses premiers actes est de convoquer son compatriote le diplomate Charles de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire, qu'il nomme ministre plénipotentiaire pour mieux diriger l'ambassade de Vienne. En Afrique, le Maroc n'est pas encore sous protectorat. L'Allemagne fait de la surenchère et, sous prétexte de protéger ses ressortissants soi-disant agressés, envoie un croiseur dans la baie d'Agadir. En accord avec l'Angleterre, de Selves préconise de dépêcher sur place des bâtiments armés. Mais Caillaux, préférant négociateur, conclut un traité avec l'Allemagne sans en informer le ministre des Affaires étrangères [...] Embarrassé, il démissionne entraînant

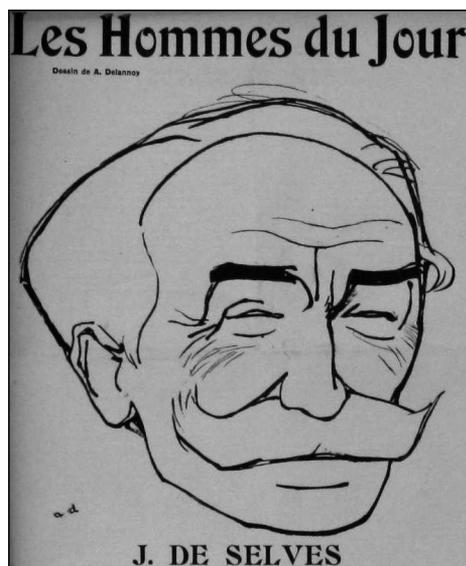


Fig. 4.

la chute du ministère. Sénateur du Tarn-et-Garonne, il participe au congrès de Versailles qui met véritablement fin au premier conflit mondial. En 1924, il est nommé ministre de l'Intérieur, puis devient président du Sénat, et, de ce fait, dirige le Congrès du Parlement réuni à Versailles, pour voter les lois constitutionnelles de redressement financier. Mais, face à une campagne virulente de ses adversaires politiques, les élections sénatoriales de 1927 lui sont fatales. À 76 ans, il se retire de la vie politique mais pas de la vie publique et ses occupations sont nombreuses [...] Grand-croix de la Légion d'honneur et titulaire de plusieurs décorations étrangères, il décède à Paris le 12 janvier 1934. Ses enfants étant sans descendance, il fait don par testament du domaine de Loubéjac à l'hôpital de Sarlat pour en faire un établissement d'accueil pour déshérités, sous l'appellation « Fondation de Selves ». En 1960, une vente de muguet le 1^{er} mai à Paris et une campagne radiophonique rapporteront une somme suffisante pour créer un centre médico-social pour handicapés. Pour retrouver de Selves : il existe un portrait dans la galerie de l'Histoire de France à Versailles, un autre à l'Hôtel de ville de Paris ; une avenue parisienne (très courte) porte son nom, [une autre] à Montauban et à Sarlat ; et, bien sûr, l'IME de Loubéjac à Sarlat porte le nom « Fondation de Selves » : elle accueille une centaine de pensionnaires » (résumé de l'intervenant : le texte complet est déposé à la bibliothèque).

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2015

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98. Excusés : 1.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Alain Blondin

Le président présente les condoléances de la SHAP.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Bernard (Alain), 2012. *Le médecin périgourdin qui brava Napoléon*, Nantheuil, éd. Couleurs Périgords (prix Dominique Lavigne, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

- Académie des Lettres et des Arts du Périgord, 2014. *Amoureux du Périgord*, Périgueux, IFIE éditions Périgord (don de l'Académie)

- Champion (Émilie), Finsolle (Dominique), Puyaubert (Jacques), Servanton (Mathieu) (textes réunis par), 2014. *L'Aquitaine révoltée*, Actes du LXVI^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest et des Amis de Sainte-Foy et de sa région

- Bécheau (Anne), 2012. *Beynac et Cazenac. Histoire. Chroniques*, Association Plaisir de créer (prix des Sociétés Savantes, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

- Roubert (Benoit) (félibre majourà), s. d. *Nouvéus Bigoudis*, Périgueux, D. Joucla, éditour (don d'A. Bélingard, 2 exemplaires provenant de la bibliothèque de la famille Magne à la suite d'un don)

- Roubert (Benoit), 1904. *D'autreis bigoudis. Chansous e counteis patouas*, Périgueux, impr. D. Joucla (don d'A. Bélingard, ouvrage provenant de la bibliothèque de la famille Magne à la suite d'un don)

- Jasmin, 1863. *Las Papillotos, 1852-1863*, tomo quatrième, Agen, impr. Prosper Noubel (don d'A. Bélingard, 2 exemplaires provenant de la bibliothèque de la famille Magne à la suite d'un don, dédiacés par Jasmin, l'un à Pierre Magne, le second à M^{me} Magne)

- Delluc (Brigitte et Gilles), 2015. *Lascaux*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (coll. « Connaître »), nouvelle édition (don des auteurs)

- Delluc (Brigitte et Gilles), 2015. *Lascaux*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (coll. « Conocer »), nouvelle édition, en espagnol, traducido por Annie Herguido (don des auteurs)

- Biret (Maurice), 2013. *Trigant-Gautier, un maire protestant à La Roche-Chalais (1804-1808). Sa vie, son œuvre : l'église Saint-Napoléon*, Neuvic, éd. Les Livres de l'Îlot (prix des Lauréats, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

- Jarrige (Jacques Marcel), Coudon (Jacques), Santos-Dusser (José), Souquet (Bertrand), 2013. *Daglan, mon village*, Périgueux, éd. ARKA (ouvrage à l'initiative et la coordination de Jean-Jacques Jarrige) (prix du Crédit agricole, Clochers d'or 2014) (don Clochers d'or)

Brochures, tirés-à-part et documents

- Delluc (Brigitte et Gilles) avec la collaboration de Galinat (Bernard), Guichard (Francis), Rossy-Delluc (Sophie), 2013. « La grotte ornée de Fronsac à Vieux-Mareuil (Dordogne) », *Préhistoire du Sud-Ouest*, n^o 21/2013-2, p. 119-170, 91 fig., tiré-à-part (don des auteurs)

- Moretti (Anne-Sylvie), Carrier (Catherine), Chouissa (Patrick), Delsol (Daniel), Gonidou (Alain), Serres (Alain), 2015. *Vésone, mémoire d'un quartier de Périgueux (1930-2014)*, Périgueux, éd. Comité de quartier de Vésone (don de l'éditeur et de A.-S. Moretti).

REVUE DE PRESSE

- *Paléo*, n° 25, 2014 : « Approche techno-économique, fonctionnelle et expérimentale, des grattoirs châtelperroniens de Canaule II (Creysse, Dordogne) » (M. Baillet et col.) ; « Quels Aurignaciens à l'abri Blanchard (Sergeac, Dordogne) ? Données des collections d'industrie osseuse conservées aux États-Unis et retour sur le terrain » (E. Tartar et col.)

- DRAC Aquitaine, Service régional de l'archéologie, 2014. *Bilan scientifique 2012*, Ministère de la Culture et de la Communication : - Archéologie des élévations (archéologie du bâti, archéologie monumentale) en Aquitaine, 20 années de recherche (1991-2011), p. XII-XXXIX : « l'habitat urbain », « l'habitat rural », « les enceintes urbaines » (en particulier les enceintes antiques, dont Vésone, la porte de Mars, le rempart du CNP), « l'architecture religieuse » (en particulier la façade latine de la cathédrale Saint-Front de Périgueux) ; - Dordogne (p. 8-73), avec les comptes rendus des fouilles de sauvetage et des fouilles programmées pendant l'année 2012

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 112, 2015 : « Les débordements du XVIII^e s., 1783 : la crue du siècle et les accidents de navigation » ; « La Grande Guerre » (Cl. Jambon, P. Martial et M. Biret)

- *L'Ascalaphe*, n° 23, 2015 : bulletin de l'association culturelle du pays de Savignac-les-Églises, avec plusieurs articles de J.-L. d'Hondt, C. Chauvelier, J.-F. Voisin, A. Royaud et P. Dauphin

- *Bulletin FHSO*, année 2014 : annonce du congrès de Nérac (6 et 7 juin 2015) sur la guerre en Aquitaine du Néolithique à nos jours

- *GRHiN*, CR n° 450 : « Paul Bert (1833-1886) » (M.-T. Mousnier) ; « Destins de femmes du Périgord Vert » (F. Gérard) ; « La vie quotidienne en Périgord (1815-1820) » (extraits du *Bulletin du Département de la Dordogne*)

- *GRHiN*, CR n° 451 : « Poperdu, hiver 43-44 : épisode méconnu de la Résistance en Nontronnais » (H. Lapouge) ; « La vie quotidienne en Périgord (1815-1820), suite » (extraits du *Bulletin du Département de la Dordogne*).

COMMUNICATIONS

Le président salue la mémoire de notre ami, le Dr Alain Blondin, fidèle membre de notre conseil d'administration depuis plusieurs mandats, dont les obsèques ont été célébrées samedi dernier à Montignac. Il rappelle ses grandes connaissances des églises du Périgord et ses commentaires si appréciés pendant les excursions de notre compagnie.

Il remercie tous les membres de notre compagnie pour leur confiance lors du renouvellement du conseil d'administration, au cours de l'assemblée générale de mars dernier. Il annonce l'élection de deux nouveaux administrateurs : MM. Jacques Bernot, historien, bientôt retraité du Sénat, et Gontran des Bourboux, historien. Le bureau a été réélu sans changement le jour-même. Les commissions ont été complétées ou ajustées (voir *BSHAP*, 2015, 1).

Le président donne des nouvelles des prochaines excursions ou voyages de notre compagnie : le groupe pour le voyage à Naples en octobre est complet (30 personnes) ; le 7 avril, une projection de photographies rappellera le voyage en Sardaigne, suivie d'un repas convivial ; le 13 juin, notre excursion, organisée par Dominique Audrerie, avec l'aide du GRHiN, aura lieu dans le nord du département.

Brigitte Delluc rappelle que l'enrichissement de notre bibliothèque est régulièrement signalé dans notre *Bulletin*. Le bilan scientifique 2012 des fouilles archéologiques présenté par la Direction régionale de l'archéologie d'Aquitaine vient d'arriver. C'est un document précieux pour connaître les résultats des fouilles de toutes sortes, aussi bien des fouilles programmées que des fouilles de sauvetage liées aux travaux d'urbanisme. Réservé aux institutions, il ne peut pas être acquis par les personnes privées. Il est à votre disposition à la bibliothèque.

Brigitte Delluc a reçu, par téléphone, des nouvelles de M. Cornuet et de son site du Petit-Moulin à Saint-Astier : la veille, en débroussaillant son terrain pour l'entretenir, il a encore trouvé « 3 nouveaux bifaces magnifiques » ; il est toujours en attente d'une fouille scientifique méthodique, seul moyen d'y voir clair dans cette étonnante découverte à répétition.

Gilles Delluc évoque aujourd'hui *Trois hauts faits d'armes de Louis Dartige du Fournet, officier de marine*. C'est en effet aujourd'hui l'occasion de commémorer son action dans le sauvetage des Arméniens, il y a 100 ans. 1 - Le 12 juillet 1893, Dartige du Fournet, commandant du navire *La Comète*, remonte le fleuve du Menam vers Bangkok sans dommage malgré les défenses du fort de Paknam. Ce haut fait vaut à la France de recevoir le protectorat sur le Laos du roi du Siam et, ainsi, d'agrandir les possessions de l'Indochine française. 2 - Les 12 et 13 septembre 1915, le vice-amiral Dartige du Fournet organise, avec le commandant Brisson, le sauvetage de 4 000 Arméniens réfugiés sur le Musa Dagh (ou mont Moïse), non loin d'Antioche, au bord de la Méditerranée : il les fait recueillir sur le croiseur *Guichen* et 4 autres vaisseaux de la Marine française qu'il commande, tandis que lui-même sur son navire *La Jeanne d'Arc* intervient aux Dardanelles. 3 - Le 1^{er} décembre 1916, l'amiral Dartige du Fournet, qui commande la flotte alliée en Méditerranée, remet un ultimatum au roi de Grèce pour le contraindre à rejoindre les Alliés, suivi d'un bombardement d'Athènes. La Grèce accepte, mais l'amiral est remplacé. Il prend sa retraite, se marie avec une Périgordine et vit à Périgueux de 1925 à 1940. Il meurt le

17 février 1940 et est enterré à Saint-Chamassy, dans le village de sa femme. Il y a quelques années, l'intervenant avait découvert ce personnage à propos de la villa *Paknam*, avenue Georges-Pompidou à Périgueux (*BSHAP*, 2007). Ce fut le moyen pour les Arméniens de retrouver la sépulture de leur sauveur : en effet une erreur typographique s'était glissée dans la rédaction du nom du lieu de sa sépulture sur le faire-part de décès. En 2010, les Arméniens organisèrent une belle cérémonie à Saint-Chamassy avec dépôt d'une sculpture rappelant le sauvetage du Musa Dagh » (résumé de l'intervenant).

Gilles de Blignières présente « *le tome V des Généalogies périgourdines*, réalisées en collaboration avec Christophe Morand du Puch, Claude-Henri Piraud et Jean-Louis Ruchaud. Le projet d'un tel ouvrage, similaire à ceux existant déjà sur le Limousin et la Marche, est apparu nécessaire aux auteurs pour évoquer des familles nobles et notables du Périgord, en continuité avec l'œuvre du comte de Saint-Saud, le grand généalogiste périgordin. Le tome V, premier de cette nouvelle série, succède donc aux quatre volumes publiés par Saint-Saud. Il présente les généalogies de sept familles : les Badefols, seigneurs de Badefols-d'Ans ; les Beauroyre, seigneurs de La Peyre (en Hautefort) ; les Bonneguise, qui firent ériger Badefols-d'Ans en marquisat ; les Gontaut, seigneurs de Badefols-sur-Dordogne puis de Saint-Geniès ; les Salignac, seigneurs de Salignac-Eyvignes, dont la plus illustre des branches fut celle de La Mothe-Fénelon ; les autres familles de Salignac des provinces voisines qui prétendirent s'y rattacher ; et enfin les Sénailhac, notables originaires de Limeuil. Pour illustrer l'intérêt de ces notices, et mettre en valeur autant l'aspect historique et régional que l'aspect généalogique, Gilles de Blignières évoque quatre anecdotes relatées au fil de l'ouvrage : 1. Le duel qui opposa en 1597, dans la prairie du Cern, Guy de Badefols, seigneur de Peyraux, et Jean de Ferrières, seigneur de Sauvebeuf, aux cousins Chapt de Rastignac, seigneurs de Laxion, et se conclut par la mort de l'un des cousins. 2. La « forgerie » faite au XVIII^e siècle pour masquer la naissance illégitime de Richard de Gontaut, compagnon de Jeanne d'Arc, dont le lointain descendant, Charles-Félix de Gontaut de Saint-Geniès, voulait accéder aux honneurs de la Cour, et pour laquelle un généalogiste complaisant procéda à un triple « clonage » d'ancêtres. 3. L'apparition très tardive, au XVI^e siècle, du nom de La Mothe-Fénelon, résultant de la confusion des deux principales seigneuries des Salignac de cette branche : Fénelon, en Sainte-Mondane, et La Mothe-Massaut (Lot), qui, encore plus tardivement, sera rebaptisée Lamothe-Fénelon. 4. Enfin le procès qui opposa en 1854 la dernière représentante de ces Salignac de La Mothe-Fénelon, qui voulait transmettre son illustre nom à son mari et ses fils, aux frères de Salignac-Fénelon, d'une famille de Salignac étrangère au Périgord qui s'était récemment emparée du nom de Fénelon. Malgré le gain de son procès, la dernière des La Mothe-Fénelon fut contrainte de transiger avec ses adversaires, très haut placés sous le second Empire » (résumé de l'intervenant).



Fig. 5.

Marie-France Bunel présente *le quartier Saint-Ursule à Périgueux*, un quartier profondément transformé depuis un demi-siècle. « Une superbe photographie aérienne de Roger Henrard (fig. 5) conservée aux Archives départementales de la Dordogne permet de distinguer [dans la moitié supérieure de la photo] les deux parties de ce quartier avec, d'un côté, la chapelle Saint-Louis de la Manufacture (A) et l'hôpital et, de l'autre côté, l'église néo-gothique (C) et le couvent des Ursulines. [L'intervenante décrit d'abord] l'hôpital de la Manufacture (B). Il est fondé par le prêtre Christophe de Reymond en 1663. Inauguré en 1669 sans être achevé, il prend rapidement de l'extension grâce aux dons des évêques Le Boux et Francheville. En 1701, l'hôpital Sainte-Marthe ou hôpital Brunet est rattaché à l'hôpital de la Manufacture. Les sœurs de Sainte-Marthe se dévouent aux malades. L'intendant de Bordeaux installe une filature de coton en 1767 pour y faire travailler les femmes et les enfants. À la Révolution, les biens sont confisqués, les sœurs sont chassées en 1794. Elles y reviennent en 1800 et, en 1835, les sœurs de la Charité de Nevers leur succèdent définitivement. En 1881, M. Peynaud, l'administrateur ordonnateur, donne lecture d'un rapport qui alerte sur l'état des lieux de l'hôpital : chambre d'opération et matériel trop anciens. En 1929, le rapport de l'inspecteur des services administratifs au ministère du Travail et de l'Hygiène indique que plusieurs projets de déménagement ont été examinés pour l'hôpital. Le rapport préconise de bâtir « de préférence en dehors des agglomérations ». L'inauguration du nouvel hôpital, avenue Georges-Pompidou, aura lieu le 26 mars 1953, 60 ans après la pose de la

première pierre en 1895. La première chapelle de l'hôpital avait été construite entre 1688 et 1695. Elle fut démolie en 1851 pour laisser la place à une nouvelle chapelle (A), construite en 1854 par l'architecte Auguste Bouillon (architecte de la préfecture, de la prison de Périgueux...). Cette chapelle surmontée d'une coupole sera détruite en 1955. [L'intervenante décrit ensuite la seconde partie du quartier]. Implantées à Périgueux en 1641 et fidèles à la vocation de l'ordre, les Ursulines, dès leur arrivée, ouvrent une école gratuite et aménagent un pensionnat. M^{gr} de Francheville bénit la première pierre de leur église le 25 juin 1697. Elle est terminée en 1705. Elle est vendue à la Révolution, devient prison et dépôt militaire, puis magasin de fers (D), avant d'être démolie dans les années 1980 (en bordure de la rue Président-Wilson, un peu au-dessus de l'angle supérieur et gauche du cliché). Une nouvelle chapelle Sainte-Ursule (C) avait été construite, en face, en 1872-1874 par l'architecte Mandin. Son clocher était l'exacte imitation du beffroi de l'hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val, dans le Tarn-et-Garonne. Cet ensemble fut démoli en 1955 pour la construction du Palais des fêtes et des immeubles d'habitation le long de l'actuelle rue Président-Wilson (anciennement rue de Bordeaux). Le Palais des fêtes, construit par l'architecte Robert Lafaye avec un décor de Gilbert Privat et des mosaïques d'une entreprise de Nanthiat, a été inauguré en 1962 avec tous les honneurs de la presse locale. Après différents travaux, cet ensemble a pris le nom de « Odyssée », sur la place rebaptisée esplanade Robert-Badinter » (résumé de l'intervenante).

Gilles Delluc se souvient que, tout jeune étudiant, il a fait ses premières aides opératoires avec son père dans l'hôpital de Sainte-Ursule. Ce dernier vaccinait toujours ses patients avant toute opération, car la salle des urgences était installée à l'emplacement des écuries : d'où des risques de tétanos. Sur la photographie de Roger Henrard, il a reconnu, en E, les baraquements de l'administration des Alsaciens en 1939 et, en F, le « restaurant fédéral ». Pendant la guerre, entre les baraquements, il y avait des tranchées. En outre, au moment de la démolition de la première église des Ursulines devenue Entrepôts métallurgiques (D), Jacques Lagrange, alors maire adjoint, avait obtenu qu'une niche soit conservée et incluse dans le mur de façade de l'hôtel construit à cet emplacement.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS du 4 mars 2015. Ont été élus :

- M. Coste Laurent, 121, route de Fargues, 33360 Carignan, présenté par M. Dominique Audrerie et M. Gérard Fayolle ;
- Dr Méraud Jean-Pierre, Domaine des Bordes, Fontniovas, 24420 Sorges, présenté par le Dr Gilles Delluc et M. Jean-Marc Nicolas.

ÉDITORIAL

La SHAP et la ville de Périgueux

Depuis ses origines, notre compagnie se trouve associée à la vie du Périgord, et notamment à celle de Périgueux, notre capitale.

Cette tradition se perpétue. Nous sommes même officiellement reconnus « d'utilité publique » depuis 1886 grâce à notre action dans la recherche et la diffusion des connaissances. Mais nous participons aussi de diverses façons à la vie de la cité. Nous avons ainsi joué récemment un rôle dans l'embellissement de notre rue du Plantier en restaurant notre façade. Nous y participons aussi par nos réunions mensuelles et par notre riche bibliothèque.

Nous sommes associés aux manifestations organisées par la ville. Cette année encore, nous ouvrirons nos portes (et notre souterrain !) aux visiteurs des journées du Patrimoine, recevant de nombreux curieux que nous sensibilisons à notre passé. Cette année aussi notre apport à l'animation culturelle s'est amplifié puisque nous avons été associés à la Fête de l'histoire que la ville de Périgueux, Ville d'Art et d'Histoire, a organisée, du 17 au 20 juin. Ces journées se sont déroulées sous le signe de la Renaissance, en partenariat avec des villes italiennes. Nous avons reçu de nombreux invités et ces rencontres se sont terminées à notre siège, après diverses manifestations, visites, animations et conférences.

Enfin, en septembre 2016, avec l'appui de la municipalité, nous recevrons nos collègues de la Fédération historique venus de tout le sud-ouest (cf. ce *Bulletin*, p. 271). Ces journées d'études animeront Périgueux et en accord avec la ville et son service Ville d'Art et d'Histoire, nous préparons un programme de visites et de réceptions pour nos hôtes.

L'ensemble de ces initiatives en faveur de notre patrimoine et de la connaissance de notre passé nous donnent l'occasion de nous investir pour le rayonnement de la cité. Nous ne faisons pas de la recherche en vase clos. Nous pratiquons une politique de la porte ouverte. D'ailleurs cette politique d'ouverture est symbolisée par le succès de notre site Internet. Car il s'agit là de l'accueil de milliers de visiteurs mensuels !

Cette forme moderne de fréquentation témoigne, elle aussi, de la part que la SHAP peut prendre dans le rayonnement culturel de la ville de Périgueux et de son image.

Gérard Fayolle

PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS

3^e trimestre 2015

1^{er} juillet 2015

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Quelques plaisanteries d'un préfet de la Dordogne autour de 1830*
2. Sophie Miquel : *L'herbier d'Isidore Maranne au MAAP*
3. Gabriel Duverneuil : *La guerre de Cent Ans à La Tour-Blanche*

5 août 2015

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Une biographie peu connue du roi d'Araucanie*
2. Jean-Noël Biraben : *Le premier tracteur du Périgord et le manque de main d'œuvre 1914-1918*
3. Serge et Anne-Josette Avrilleau : *Saint-Astier, mille ans d'histoire*

2 septembre 2015

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Quelques Périgordins dans les écrits du général de Gaulle*
2. Frédérique Costantini : *L'abbaye de Brantôme et l'architecture mauriste*
3. Jean-Marc Warembourg : *Les Pérusse des Cars, seigneurs de Varaignes (1451-1590)*

L'hôtel de Fayolle, rue Barbecane à Périgueux. Histoires de familles

par Guy PENAUD

On connaît mal l'histoire des hôtels particuliers qui ont fleuri dans le quartier du Puy-Saint-Front de Périgueux du XIII^e au XVIII^e siècle et encore moins ceux qui les ont fait construire ou les ont occupés au cours des siècles passés. Il en est pourtant un - cas unique - dont on a pu établir dans quelles circonstances et par qui il fut bâti, ainsi que la liste des propriétaires, qui se sont succédé dans cette prestigieuse demeure au cours de plus de cinq siècles et qui sont issus des plus nobles familles du Périgord. L'histoire de l'hôtel de Fayolle, situé 14, rue Barbecane à Périgueux, construit, en 1505, par la famille de Solminihac sur un terrain lui appartenant depuis 1474, occupé durant plusieurs siècles par les Chevalier de Cablanc, restauré au début du XX^e siècle par la famille de Fayolle, puis par M. et M^{me} Jacques Breton, et aujourd'hui propriété de M. Jérôme Guimbaud, est de ce point de vue absolument remarquable.

Situé 14, rue Barbecane, à Périgueux, l'hôtel de Fayolle a été construit au XVI^e siècle à l'angle nord-est des remparts du Puy-Saint-Front, à l'endroit où celui-ci formait un rentrant que défendait la tour Barbecane. Longeant la rue Barbecane et la rue de l'Abreuvoir, il jouxtait l'antique porte de l'Arsault.

S'il est connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel de Fayolle, il pourrait tout aussi bien porter le nom d'hôtel Chevalier de Cablanc, pour plusieurs raisons. La famille de Fayolle n'en fut propriétaire que de 1891 au début à

1982, soit moins d'un siècle. Un autre hôtel du Puy-Saint-Front (situé 18, rue du Plantier, siège de la Société historique et archéologique du Périgord) porte déjà le nom d'hôtel de Fayolle¹. En outre, la famille Chevalier de Cablanc a occupé l'hôtel de la rue Barbecane durant des siècles. Mais cette demeure pourrait aussi bien s'appeler hôtel de Solminihac, car, comme on va le voir, elle fut en fait construite par cette dernière famille au début du XVI^e siècle, alors que Louis XII régnait en France.

La porte de l'Arsault

La porte de l'Arsault (fig. 1), sur laquelle s'appuyait l'hôtel de Fayolle, tire son nom d'un lieu-dit auquel elle permettait d'accéder. Elle fut également nommée Barbecane, des Bories ou porte Neuve (car, après avoir été longtemps fermée, elle fut de nouveau ouverte en 1681). Elle faisait partie des fortifications du Puy-Saint-Front édifiées à partir du XIII^e siècle. Il s'agit certainement de l'une des portes les plus anciennes de l'enceinte fortifiée puisqu'elle est attestée dès 1247 (« larsaut »). L'escalier de l'Arsault, quant à lui, fut construit en 1314. La porte du guichet fut fermée en 1346 et en 1428 par un mur extérieur. Pour renforcer son système de défense, une barbancane (d'où le nom de porte Barbecane qui lui fut parfois donné) fut construite au devant de la porte, barbancane signalée en 1429. Peu après, par mesure de sûreté, la porte fut murée. En 1488, 700 tuiles furent achetées pour couvrir la tour de l'Arsault. En 1489, on l'avait toutefois brièvement « désemmurée » afin de permettre à un nommé Timberlay de décharger deux navires chargés de sel. En 1527, les maire et consuls firent construire un « ballouhart » (en fait un bastion) au-devant de la porte.

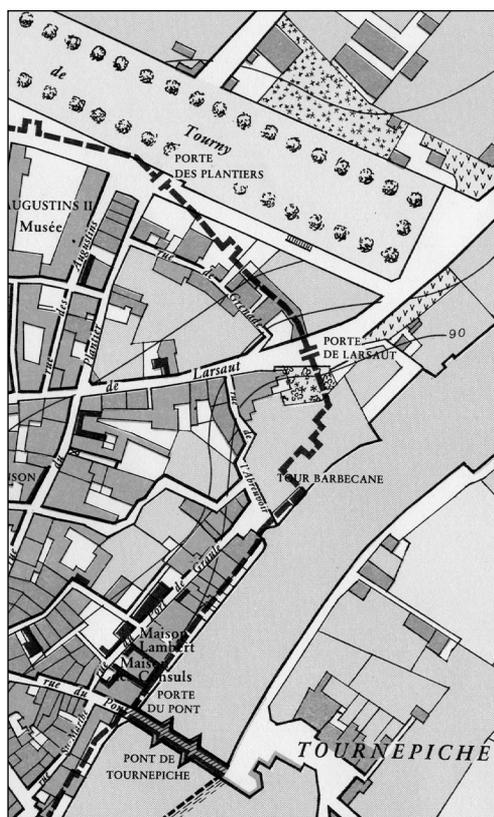


Fig. 1. Plan situant la porte de l'Arsault et la tour Barbecane (extrait de : HIGOUNET-NADAL (A.), sous la dir. de HIGOUNET (Ch.), MARQUETTE (J.-B.) et WOLFF (Ph.), Atlas historique des villes de France. Périgueux, éd. du CNRS, 1984).

1. Il a été vendu, le 12 juillet 1933, par-devant Me Latour, notaire à Périgueux, à la Société historique et archéologique du Périgord par Gérard de Fayolle, qui l'avait acquis, en 1912, aux demoiselles Chalaud. Il est le frère de Félix de Fayolle, qui posséda l'hôtel de la rue Barbecane.

En 1590, il semble bien que la défense de la ville de ce côté des fortifications ayant préoccupé les autorités municipales, elles décidèrent de construire un corps de garde « sur la muraille de la Porte Neuve, pour surveiller les abords de la ville du côté de l'Arsault² ». En 1613, Nicolas Rambourg y avait effectué quelques travaux. En 1681, cette porte, de 3,35 m de large et de 9,33 m de haut, fut ouverte à la demande des habitants du quartier³. Dans un document conservé aux Archives départementales, il est mentionné : « pareillement les habitants dud. quartier des plantiers qui demandent l'ouverture de la grand porte appellée porte neuve mettront cette porte et boulevard dans un estat convenable à leurs frais [...] et aussy solidament [...] à faire faire un portal double et bien ferré agasant de deux portes aussy un pont levis fairont faire les réparations nécessaires tant aud. boulevard qui est au devant lad. porte neuve que au chemin convenable pour aller commodement ». En 1756, la porte, menaçant ruine, fut reconstruite : des arrondis encadraient la nouvelle porte et jouaient le rôle de tours. Cette porte (du moins les battants) fut vendue, en 1793, au citoyen Laffustière⁴, la porte elle-même étant acquise par le citoyen Poncet⁵ ; elle fut démolie peu après. L'histoire de l'hôtel de Fayolle est intimement liée au passé de cette porte, puisque l'hôtel la jouxtait.

La tour Barbacane

Cette tour (fig. 2) des fortifications du Puy-Saint-Front baignait ses pieds dans l'Isle au pied de l'hôtel de Fayolle. On est bien renseigné sur elle par un article, un dessin et un plan dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-Le-Duc. Une première tour, appelée Gordonet (Guodorn) dès le XIV^e siècle, existait sans doute, au XIII^e siècle, à cet endroit. Selon Villepelet, elle fut également appelée tour du Port de Graule. Reconstituée en 1527, elle fut consolidée par l'architecte Nicolas Rambourg (la tour retrouva ses « carneaux et marchecolis », le corps de garde, sa « voulte en arseau », le boulevard et ses canonnères à claire-voie). Mesurant 6 x 4 m, haute de 11,50 m, elle était percée de quatre embrasures de tir et de meurtrières. Côté rivière, son mur avait presque 2 m d'épaisseur. De l'étage inférieur, un escalier droit donnait accès à une terrasse dont le parapet, percé de meurtrières pour arbalètes, reposait sur des mâchicoulis. La tour fut démolie à partir du 17 mars 1864⁶ lors du percement de la route de Paris à Barèges, qui longeait l'Isle (aujourd'hui boulevard Saumande).

2. Archives départementales de la Dordogne (ADD), FF 174.

3. On notera que Joseph Chevalier de Cabranc, étant maire de Périgueux et son hôtel particulier jouxtant la porte, il est probable qu'il ne fut pas étranger à cette réouverture.

4. ADD, E DEP 5205.

5. ADD, E DEP 5206.

6. ADD, J 55.



Fig. 2. La tour Barbacane (par A. Fargis, eau forte, iconothèque SHAP, BC c3l).



Fig. 3. Le square d'Amberg et les vestiges du rempart (2015).

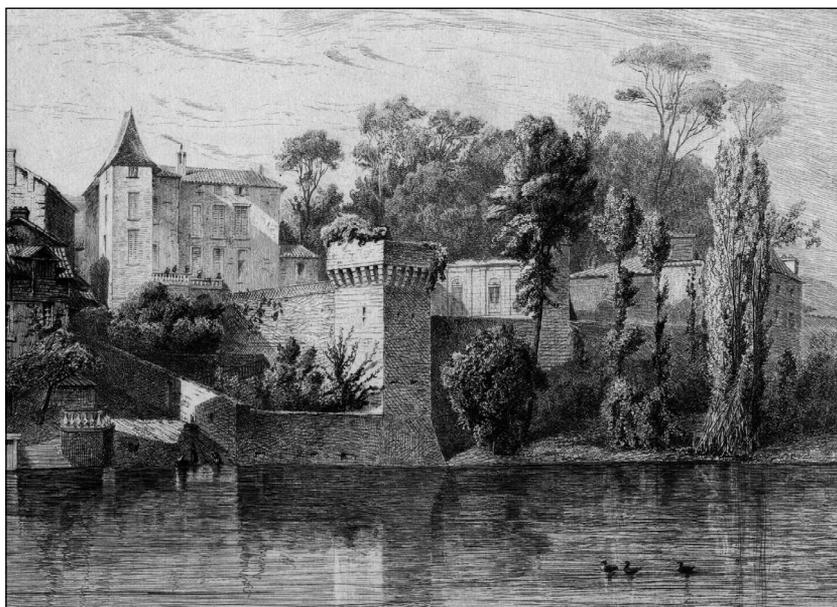


Fig. 4. L'hôtel de Fayolle et la tour Barbecane vers 1850 (GAUCHEREL (Léon), « (1850) Tour Barbecane », extrait de Le vieux Périgueux, Paris, 1867, iconothèque SHAP, BC g).

Avant de la démolir, on avait envisagé son déplacement (en retrait de 2,50 m, soit au même niveau, soit en amont). Mais la propriétaire de la tour, Julie Marie Victoire de Larigaudie, née de Foucauld de Pontbriand, demeura sourde à toutes les propositions faites, dès 1858, par les Ponts et Chaussées. Le pan du mur d'enceinte, qui joignait cette tour, est encore visible aux 29 et 31, boulevard Georges-Saumande. En 1990, la municipalité y a aménagé un beau jardin, à la place d'un garage (jardin aujourd'hui dénommé Square d'Amberg ou Amberg Platz) (fig. 3). Elle avait acheté les lieux au marquis Alain Henri Félix de Fayolle, le 21 juillet 1989 (suite délibération du conseil municipal du 26 juin 1989). La tour et ce lieu faisaient parties intégrantes, avant sa vente, des biens des propriétaires de l'hôtel de Fayolle (fig. 4).

L'hôtel de Fayolle

Le logis actuel de l'hôtel de Fayolle, dont la construction ne semble pas remonter au-delà du XVI^e siècle (à part les caves voûtées qui pourraient être plus anciennes) est fait de deux ailes en équerre (fig. 5). Celle qui donne sur la rue en escalier de l'Abreuvoir a une façade sévère (fig. 6), avec de fausses fenêtres et une grosse corniche du XVII^e siècle. Elle se termine par un

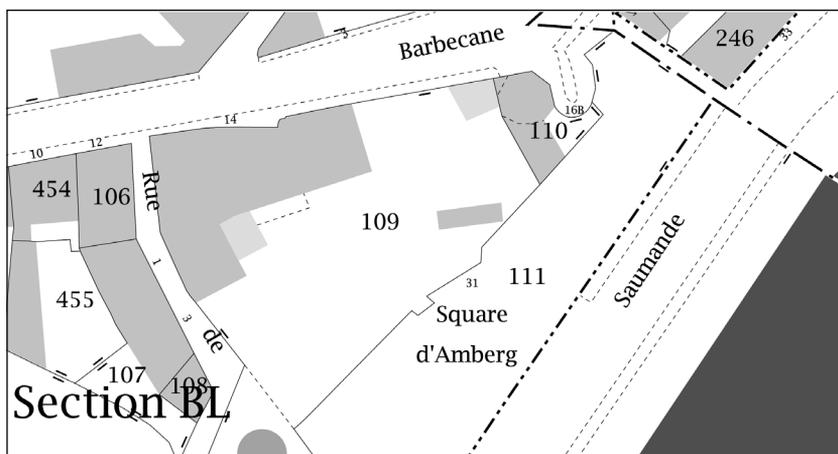


Fig. 5. L'hôtel de Fayolle, plan cadastral, 2014.



Fig. 6. L'hôtel de Fayolle, côté rue de l'Abreuvoir (2015).

pavillon plus élevé, une sorte de tour carrée. Côté rue Barbecane, des restaurations modernes ont rajeuni une longue façade du XVII^e siècle (fig. 7) et reconstitué une porte surmontée d'un fronton triangulaire échancré (fig. 8). Un élément du XIX^e siècle est soudé à l'aile ancienne par une tourelle pseudo Renaissance (fig. 9). La façade, à l'est, qui domine le jardin en terrasse et l'Isle, est la plus belle de la maison (fig. 10 et 11). À gauche, la maison s'appuie sur la haute tour carrée (fig. 12) ; vers la droite s'allongent des corps de logis absolument dissymétriques et disparates, précédés d'une galerie en terrasse posée sur des arcs plein cintre. Quant à l'intérieur de l'hôtel, outre des peintures murales, son grand salon, sa bibliothèque (avec des aménagements somptueux réalisés au XX^e siècle par les familles de Fayolle et Breton), le plus intéressant semble être la copie (effectuée au XIX^e siècle) d'une cheminée de pierre (XVI^e siècle) du château de Rognac : il s'agit d'une pièce exceptionnelle dont les piédroits sont des colonnettes et dont le vaste manteau est sculpté de cartouches à rinceaux, sommés de coquilles ; aux angles, deux niches abritent des statuettes⁷.

Le portail et les vantaux de cet hôtel sont inscrits monuments historiques par un arrêté du 23 novembre 1970.

Selon Henri de Larigaudie⁸, l'évêque de Périgueux accorda, au XVIII^e siècle, l'autorisation à Mademoiselle de Rastignac, proche parente de son grand-père, d'établir dans l'hôtel une chapelle où chaque jour on disait la messe. Cette chapelle était installée sous les toits, dans la partie du pavillon attenante au grenier (en fait sous le comble de la tour carrée qui forme l'angle sud-est de l'hôtel, tout contre laquelle s'appuie une galerie). C'est là que fut d'ailleurs célébrée la messe de mariage des parents d'Henri de Larigaudie. On remarquera, à l'angle des rues Barbecane et de l'Abreuvoir, une niche de pierre, dans laquelle est posée une Vierge à l'enfant.

En outre, un « fenestrou » percé dans le mur sud donne sur l'escalier formant la rue de l'Abreuvoir : il permettait de surveiller les alentours.

Autrefois, on trouva dans le jardin de la demeure un fragment de linteau de pierre, mutilé, portant un écusson parti : à dextre se voient les trois fleurs de lys de France, à senestre les hermines de Bretagne, au-dessus d'un chien, symbole de fidélité. Ce bas-relief, qui pourrait dater de la deuxième moitié du XV^e siècle, époque au cours de laquelle les Blois-Penthièvre furent comtes de Périgord, provient probablement de la porte de l'Arsault, qui était située tout à côté de l'hôtel de Fayolle. Il exprimait le loyalisme municipal de Périgueux et sa fidélité au roi.

7. SECRET, 1988.

8. SECRET, 1969.



Fig. 7. L'hôtel de Fayolle, côté rue Barbecane (2015).



Fig. 8. La porte et son fronton (2015).



Fig. 9. La tourelle pseudo-Renaissance (2015).



Fig. 10. L'hôtel de Fayolle vu du boulevard Georges-Saumande vers 1910 (carte postale ancienne, coll. SHAP).



Fig. 11. L'hôtel de Fayolle vu du boulevard Georges-Saumande, 2015.



Fig. 12. L'hôtel de Fayolle, façade est. À gauche, la tour.

La construction de l'hôtel

Un contrat d'acensement du 21 octobre 1474⁹ nous apprend que la famille de Solminihac avait reçu, dès cette année-là (soit moins d'un quart de siècle seulement après la fin de la guerre de Cent Ans), « en acense » un terrain vague (« *pleyduras* ») situé à l'intérieur de la ville du Puy-Saint-Front, terrain destiné à recevoir une construction nouvelle. Cet acte figure d'ailleurs dans le registre des contrats octroyés par la ville à plusieurs nobles personnages entre 1473 et 1476¹⁰. Passé en l'hôtel de ville (ou consulat), par-devant les maire et consuls et en présence de témoins, le contrat était fait « *ad perpetuum* », moyennant un cens annuel payable « chasque jour de feste de Noel », plus un droit d'acapte évalué à la moitié du prix d'affermage.

En outre, un acte de 1505¹¹ nous apprend le nom du constructeur de cet hôtel, qui n'est autre que Pierre de Solminihac, seigneur de Belet : « Plus ung contrat de transaction fait entre les maire et consuls de l'an 1505 à noble homme Pierre de Solminihac Sr de Bellet, licencié es droicts pourtant permission à luy donnée pour faire bastir une maison jouignant les murailles de la Ville sous la rente de 12 deniers du 7 octobre an susdicy. Signé Dumausse. Ladictte maison est à présent par les héritiers de M. Jan... Ladictte maison jouignante à la maison appelée du Grésilou, tenue à présent par M. Chancel conseiller, près la porte neufve. »

Quant au contrat du 7 octobre 1505, il stipule que « les maire et consuls permettent a noble homme Pierre de Solminiac Sr de Bellet, bastir une maison sur les murs de la ville de Périgeurs en la quartier des Plantiers, en ce qu'il sera tenu de laisser deux portes sur le mur pour passer et repasser en cas de nécessité et que les machicoulis qui estoient y demeureront entiers et ne les pourront abatre sy non qu'il les voulait remettre en meilleur estat et sera tenu de payer annuellement de rente 18 den. Par contrat reçu par Dumas avec une attestation au pied, du moys de may 1505. »

Enfin, lors d'une reconnaissance aux maire et consuls de Périgueux faite le 10 novembre 1685¹² par « Joseph Chevalhier Escuyer Seigneur de St mayme, Puymartean Cablanq et autres places », il est question d'« une maison désignée dicelle par luy ou par lesd. auteurs aquisite des seigneurs de Solminiac et de Grezolet sise et située dans lad. ville et quartier de Larsaud alias de porteneusve appuyée et bastie sur les murailles de lad. ville de la manière et estendues qu'il est porté par le proces verbal du second septembre mil six cens quatre vingt trois [1683] signé Gurson premier Consul et Robert greffier, Confrontant [...] lad. maison avec la rue par laquelle on descend de lad. porte

9. Dont il est question dans un acte de reconnaissance de 1685.

10. ADD, E DEP 5034.

11. Également mentionné dans l'acte de 1685.

12. ADD, 2 E 1812 - 49 et 50.

de Larsaud vers le por de graulle alias del Tournier d'une part et avec les autres maisons et jardins par led. sieur Chevalhier ou par ses auteurs aqises des Seigneurs de Solminiat et de Chansel d'autres parts sous la renthe de douze deniers dhue sur lad. maison pour raison du droit de joindre appuyer et bastir sur lesd. murailles et ouvrir fenestres dans icelle led. droit appartenu et ayant de tout temps et ancienneté appartenu aud. Sr Chevalier agissant [...] Comme il appert tant par les verbaux precedents contracts d'assence du vingt et un octobre mil quatre cens septante quatre [1474] signé Beraudy, autres contracts de [...] et de reconnaissance faicts entre les Consuls de janvier mil cinq cens cinq [1505] et mil cinq cens six [1506] et le seigneur de Solminiat signé dumausse, [...] des papiers de la maison de ville signé demaynes Le tout trouvé dans le Trezor et papiers de lad. maison de ville, que par divers autres contracts [...] »

Il apparaît donc clairement que, contrairement à ce que pensait Jean Secret, le constructeur de l'hôtel de Fayolle n'est pas Jehan de Cablanc¹³, mais Pierre de Solminihac. La famille Chevalier de Cablanc a, en fait, acquis ce bien (l'hôtel du 14, rue Barbecane et ses jardins) de la famille de Solminihac.

La famille de Solminihac

Pons (ou Poncet) de Solminihac¹⁴, seigneur de Peyruzet, qui loua « *ad perpetuum* », en 1474, le terrain sur lequel fut construit, en 1505, l'hôtel de Fayolle, est né vers 1400-1420 de Raymond de Solminihac, damoiseau de Beynac, et de Marguerite de La Roque. Il épousa, le 17 août 1451, Marie de Belet, née vers 1420, qui lui apporta tous les biens de sa famille : le fief de Belet près de Grignols et plusieurs autres biens, paroisse de Saint-Aquilin. Tous les deux, morts après le 20 mars 1467, date à laquelle Pons de Solminihac¹⁵ testa devant Me Pons, eurent neuf enfants¹⁶, dont Pierre.

Ce Pierre de Solminihac, constructeur, en 1505, de l'hôtel de Fayolle, est bien connu. Seigneur de Belet, de La Vigerie et de Récidou, il est né vers 1453-1470. Il fut licencié en droit civil et canon, et légataire de sa mère de la maison noble de Belet, située dans le bourg de Saint-Aquilin, et de la moitié des biens qu'elle possédait près de la rivière de l'Isle jusqu'à la Dronne, et au-delà de la Dronne. Il fut surtout maire de Périgueux en 1509-1510, 1510-1511

13. SECRET, 1969. Cette hypothèse est infirmée par l'étude de l'important fonds Chevalier de Cablanc déposé aux Archives départementales de la Dordogne (ADD, 2 E 1812 – 1 à 375) ainsi que par l'examen de la généalogie manuscrite de la Maison Chevalier de Cablanc classée à la médiathèque de Périgueux (Médiathèque de Périgueux, MS 64).

14. Les armes de cette famille sont : « D'azur à deux cerfs passant l'un sur l'autre, la tête contournée, écartelé de gueules à trois belettes d'argent ».

15. Pons de Solminihac fut enterré dans l'église de Grignols, devant l'autel de saint Front.

16. Honorette (ou Nourette), mariée le 3 mai 1486 à Charles de Chaumont ; Jeanne, mariée à Martial Rousseau ; Antoine, décédé le 4 mars 1521 ; Marguerite, mariée à Pierre Paga ; Marie, décédée avant 1496 ; Charlotte, mariée à Jean de Maisonneuve ; Antoine ; Marguerite, mariée à Jean Rampoux ; Pierre.

et 1525-1526. Il se maria le 8 août 1511 avec sa nièce Françoise (Sybille) de Chaumont¹⁷. Par contrat de 1511, Antoine de Solminihac, son frère, céda à Pierre, futur époux, tous les biens qu'il possédait dans le château et la châtellenie de Grignols ainsi que la métairie de Belet. Pierre fit deux testaments : l'un daté du 20 novembre 1534, et l'autre du 20 novembre 1535. Il eut de son mariage avec Sybille de Chaumont trois enfants¹⁸, dont Jean, héritier de l'hôtel.

Jean I^{er} de Solminihac, dont il vient d'être question, écuyer, seigneur de Belet et de Récidou, se maria, le 8 janvier 1537, avec Jeanne des Preds. Le contrat de mariage, daté de ce jour, a été signé dans la maison noble de Labatut, paroisse de Saint-Astier. Par testament du 22 septembre 1550, il demanda à être enterré dans l'église de Bruc (Grignols). Il laissa quatre fils et une fille¹⁹.

L'aîné des fils de Jean I^{er} de Solminihac et de Jeanne des Preds, Jean II de Solminihac, seigneur de Belet et de Récidou, produisit en son nom, et en celui de ses frères et de tous ceux qui portaient le nom de Solminihac, l'inventaire des titres de noblesse de la famille de Solminihac, par-devant Me de Mérilhac, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, afin de les faire vérifier, pour, après examen, pouvoir continuer de jouir sans trouble de tous les privilèges attachés à la noblesse. Jean II de Solminihac épousa, par contrat du 29 novembre 1579, Marguerite Jeanne de Marqueyssac de Saint-Pantaly. Il eut cinq fils et deux filles, tous nommés dans le partage qu'ils firent des biens de leurs père et mère²⁰.

17. Née vers 1490 de Charles de Chaumont et d'Honorette de Solminihac (tante de Pierre de Solminihac) et décédée le 30 novembre 1535.

18. Louis I, nommé dans le testament de son oncle, Antoine de Solminihac ; Jean ; Jeanne, mariée avec Arnaud de Turenne, seigneur de La Massolie.

19. Jean II ; Arnaud, écuyer, seigneur de Récidou, abbé de Chancelade ; Gabriel ; Antoine ; Blanche ; André.

20. André, qui mourut sans enfant en janvier 1620 ; Jean III, écuyer, seigneur de La Vigerie et de Récidou, qui épousa, le 21 décembre 1623, Marie de Thinon, nièce de M. d'Argenson, ambassadeur à Venise, il testa le 21 janvier 1657 ; Hélie, écuyer, seigneur de Belet et de Récidou, qui épousa, le 8 juillet 1662, Marie de Chabans ; Raymond, seigneur de Chaune, qui institua, par testament du 2 janvier 1622, son frère Jean son légataire universel ; Isabeau, damoiselle de La Boyrie ; Jeanne, mariée avec Thomas de Descaud ; et Alain. Ce dernier abandonna à sa mère tous les droits qui lui venaient de la succession de son père, lors du partage de la succession. Il est né sans doute au château de Belet, commune de Saint-Aquilin, le 15 novembre 1593. Bachelier en droit canon de l'Université de Cahors, il devint abbé de Chancelade en 1614, charge à laquelle il fut pourvu après son oncle Arnaud de Solminihac, sa profession religieuse étant faite le 28 juillet 1616 ; il se prépara ensuite à la prêtrise qu'il reçut le 22 septembre 1618. Il partit à Paris pour compléter ses études : philosophie au Collège d'Harcourt et théologie à la Sorbonne. Après sa bénédiction abbatiale reçue en la cathédrale de Périgueux, il entreprit la restauration spirituelle et matérielle de son abbaye. Il fut nommé par Louis XIII évêque, baron et comte de Cahors en 1636, tout en demeurant abbé de Chancelade jusqu'en 1652. Membre de la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris, il créa une filiale à Cahors et fut à l'origine de celle de Périgueux. Il est mort à Cahors le 31 décembre 1659. Le 19 juin 1927, le pape Pie XI proclama l'héroïcité des vertus d'Alain de Solminihac. Le 13 juillet 1979, la cause fut reprise et le pape Jean Paul II reconnu, en vue de la béatification, comme valable un miracle à lui attribué. La cérémonie de béatification de l'intéressé s'est déroulée le 4 octobre 1981 à Rome. Il apparaît donc que le constructeur de l'hôtel de Fayolle n'est autre que l'arrière-grand-père du Bienheureux Alain de Solminihac.

La reconnaissance aux maire et consuls de Périgueux faite par Joseph Chevalier de Cablanc, le 10 novembre 1685, fait mention de deux contrats datés du 24 mai 1516 et du 25 avril 1580 évoquant la rente due par les de Solminihac, rente que le « sieur Chevalhier reconnoissant a promis payer. » En outre, dans les papiers de la famille Chevalier de Cablanc conservés aux Archives départementales de la Dordogne²¹, un document daté de 1591 fait état de la ratification par la famille Chevalier de la rente de 12 deniers de la maison de Solminihac. On retiendra donc cette date comme celle à laquelle l'hôtel de Fayolle est passé de la famille des Solminihac à celle des Chevalier de Cablanc.

La famille Chevalier de Cablanc

Il semble établi que le premier membre de la famille Chevalier de Cablanc²² à être propriétaire de l'hôtel de Fayolle est Jean II Chevalier de Cablanc²³, le premier dont la présence à Périgueux soit attestée. Il était, écuyer, seigneur de Puymarteau et de Puygombert, fils d'Étienne Chevalier, écuyer, seigneur de Puygombert et Puymarteau (qui épousa Marie Juglard, puis, en secondes noces, Isabeau Salvain). S'étant d'abord marié dans une famille de robe (les Du Chesne), Jean II Chevalier embrassa la profession juridique et fut conseiller magistrat au Présidial de Périgueux. Il donna sa procuration le 5 novembre 1595 pour résigner son office et il testa le 16 novembre suivant. Il avait été l'héritier de son père qui avait testé en sa faveur le 15 novembre 1570. De son mariage sont nés trois fils et trois filles²⁴.

Le fils aîné de Jean II Chevalier, Jean III Chevalier, écuyer, seigneur de Cablanc, conseiller du roi en l'élection de Périgord, avocat « en la Cour de parlement de Bourdeaux », avait été institué héritier de son père par testament de ce dernier du 6 novembre 1595. Il fut premier consul de Périgueux en 1619,

21. ADD, 2 E 1812.

22. Les armes de cette famille sont : « D'or, au dextrochère armé, mouvant du côté du senestre de l'écu et tenant une masse d'arme de sable en pal, le manche d'azur ; au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent ». Sur la production des titres justificatifs de sa noblesse, remontant à 1541, la famille Chevalier a été maintenue dans la noblesse le 20 février 1708 suivant jugement de Lamoignon, Intendant de Guyenne. Elle aurait pu les faire remonter encore plus haut puisque Marie Elisabeth Chevalier de Cablanc, née à Périgueux le 5 septembre 1748, pour obtenir une place dans la Maison royale de Saint-Cyr, produisit une filiation depuis noble Jean Chevalier, damoiseau, seigneur de Puygombert, lequel avait rendu hommage, le 26 août 1463, à Jean de Bernage, abbé, seigneur de la ville et monastère de Brantôme (FROIDEFOND DE BOULAZAC, 1891, p. 156).

23. SECRET, 1969.

24. Jean III, écuyer, seigneur de Cablanc, conseiller du roi de l'élection de Périgueux ; Antoine, religieux de l'ordre de Saint-François ; Pierre, écuyer, mort sans avoir été marié ; Honorete, mariée à N. de Montozon, écuyer, conseiller magistrat à Périgueux ; Bertrande, mariée à Girard Moisson, avocat au Parlement de Bordeaux ; Anne, mariée à Jean Robert, procureur du roi en l'élection de Périgueux.

réélu en 1620, nommé l'un des huit prud'hommes chargés d'élire les maire et consuls en 1623, 1627 et 1632, nommé l'un des quatorze prud'hommes chargés d'élire les huit prud'hommes devant nommer les maire et consuls en 1638 et 1642, et l'un des trente prud'hommes de la ville désignés en 1642. Il épousa, par contrat du 8 décembre 1632, Anne d'Alesmes, fille de Martial d'Alesmes, conseiller du roi, juge magistrat criminel en la Sénéchaussée de Périgueux, maire de Périgueux en 1625, et d'Anne de Chalup. Par contrat du 8 février 1630, il passa commande d'une tapisserie de Felletin en Marche à Léonard de La Mazure, qui s'engagea de la livrer pour garnir la salle haute de sa maison noble de Cablanc « de parelhes laynes et estoffes si malheures non » que celle décorant la maison de M. de Salleton et représentant les « Amours de Gombaud et de Massée », le tout « pour le prix de 6 livres 10 sols tournois l'aune de Paris au carré ». Il testa le 24 août 1643 et institua comme héritier universel son fils unique, Joseph Chevalier. Son épouse vécut longtemps après lui suivant une transaction qu'elle passa le 20 décembre 1682 et une acquisition qu'elle fit par acte du 10 février 1688. On notera que Jean III Chevalier et son épouse faisaient partie des Pénitents bleus, confrérie établie depuis 1585.

Joseph Chevalier de Cablanc (1642-1702) succéda à son père Jean III Chevalier. Écuyer, seigneur de Cablanc, Puymartean, Saint-Mayme, de Lezerol, et La Vernide, il est né le 11 avril 1642 à Périgueux. Il signait quelquefois Joseph Chevalier de Puymartean. Il épousa, par contrat du 20 février 1661, Françoise de La Roche. Après ses études, il fut tout d'abord nommé troisième consul de Périgueux en 1665, puis se destina à la carrière militaire. Il servit le roi avec distinction sous les ordres de M. d'Aubeterre, lieutenant général des Armées du roi, gouverneur des villes et châteaux de Collioure, fort de Saint-Elme et ses frontières. Ses services militaires ne couvriront que les années 1667 et 1668 ; il fut en effet gravement blessé en 1667. Rentré du service, il s'établit à Périgueux, où il conquist l'estime de ses concitoyens. Il acquit par acte du 23 avril 1676 de messieurs du chapitre de Périgueux la justice, haute, moyenne et basse de la terre de Saint-Mayme et il en prit possession le 1^{er} juin 1676. Élu maire de Périgueux, le 12 novembre 1679, puis continué le 17 novembre 1680, il est de nouveau élu maire par les anciens maires et les trente prud'hommes, le 16 novembre 1689, le maire élu, Pierre de Jay, sieur de Beaufort, ayant refusé cette fonction « pour cause de maladie ». Il est l'auteur d'une *Histoire de Périgueux*, dont les trois tomes manuscrits sont conservés à la médiathèque de Périgueux. Le *Livre Vert* du consulat nous a conservé le souvenir des principaux événements qui marquèrent son administration. Son premier soin fut de faire dresser par deux consuls procès-verbal de l'état des portes, ponts et murailles de Périgueux. Il fit réparer les remparts, restaurer l'écluse du moulin, établir des glaciers et revivre les anciennes coutumes de la municipalité. Il fut syndic du couvent des

Récollets, ami de M^{gr} de Francheville et l'un des fondateurs, en 1699, de la Compagnie de Pénitents gris dans l'église Saint-Hilaire.

Il donna sa reconnaissance le 10 novembre 1685 aux maire et consuls de Périgueux du fait d'une maison et de ses édifices situées au Puy-Saint-Front. C'est en effet ce personnage qui est cité dans l'acte de reconnaissance daté du 10 novembre 1685, dont il a été question au-dessus. Par cet acte, les maire et consuls de Périgueux autorisaient en outre le sieur Joseph Chevalier de Cablanc a rebâtir tout ou partie de l'immeuble, cette opération étant sans doute liée à la réouverture en 1681 de la porte de l'Arsault, opération dont il a déjà été question.

Les consuls de Périgueux lui ayant donné en logement un capitaine du régiment de Cravate, Joseph Chevalier de Cablanc leur fit signifier un acte du 11 août 1686 par lequel il exposait que, suivant les règlements du roi, les nobles étaient exempts de logement des gens de guerre. Lui, étant de cette qualité, ayant toujours vécu noblement ainsi que ses ancêtres depuis des temps immémoriaux, en outre, ayant fait profession d'armes et servi le roi à plusieurs occasions, pour toutes ces raisons, il demandait aux maire et syndic de faire déloger ledit capitaine. Non seulement le capitaine fut délogé immédiatement, mais M. de Bazin, intendant de Guyenne, rendit un jugement en date, à Bordeaux, du 22 décembre 1686 portant défense aux maire et consuls de Périgueux d'envoyer à l'avenir aucun logement de troupe au dit sieur Chevalier, ce jugement étant notifié au syndic le 4 janvier 1687.

Joseph Chevalier de Cablanc testa le 6 juin 1688 : outre qu'il demanda à être inhumé à Saint-Front, dans le tombeau de ses prédécesseurs, qu'il donna l'usufruit de ses biens à son épouse Françoise de La Roche à charge pour elle d'élever leurs enfants²⁵, il institua pour héritier universel son fils aîné Nicolas Chevalier de Cablanc. En cas de disparition prématuré de ce dernier, il lui substituait successivement ses frères Jean Chevalier dit La Vernide, Pierre Chevalier, Jean Chevalier nommé La Jaubertie, Eustache Chevalier nommé de Puymartreau, Étienne Front Chevalier nommé Valadon et Jean Chevalier des Landes, ou « à défaut des mâles » Anne Chevalier et ses fils²⁶.

25. L'aîné Nicolas Chevalier de Cablanc ; Anne Chevalier, dame en partie de Saint-Mayme, de La Picoulie, de Cablanc, etc., qui fut mariée par contrat du 18 novembre 1690, passé à Périgueux, devant Mespoulède, notaire royal en cette ville, avec Pierre Du Reclus, III^e du nom, chevalier, seigneur de Lespinasse, conseiller du roi, chevalier d'honneur au présidial de Périgueux, né le 25 juillet 1668. Elle est morte à Périgueux le 18 janvier 1752 ; Jean Chevalier, seigneur de La Jaubertie, sous-lieutenant au régiment de Laigle, tué au service ; autre Jean Chevalier, seigneur de La Vernide et de Chaboussier, nommé capitaine au régiment de Périgueux par commission du 28 mai 1689 ; Pierre Chevalier, seigneur de Saint-Mayme, qui servit le roi de 1695 à 1709 et fut successivement capitaine aux régiments de la Marine, de Noailles et de Reaufremez, infanterie, tué à la bataille de Malplaquet ; Eustache Chevalier, officier, mort en service ; Étienne Front Chevalier, seigneur de Valadon, marié par contrat de janvier 1701 à Catherine du Burguet, sous-lieutenant au régiment de Laigle en 1698, encore en service en 1704, tué au service ; Jean Chevalier, le dernier frère, seigneur de Puybernard et de Puymartreau, sous-lieutenant au régiment de la marine puis capitaine au régiment de Saint-Aulaire, infanterie (brevet du 9 juillet 1704), tué au siège de Turin.

26. Son père l'avait substituée ainsi que ses enfants mâles à ses frères à condition, en cas d'ouverture de la substitution, que ses enfants portent le nom et les armes des Chevalier.

Par acte du 24 décembre 1691, l'évêque de Périgueux lui fit don du droit de retraite²⁷ sur le moulin de l'Abîme du Toulon. Le 9 avril 1692, il adressa une requête à François Philibert Duchesne, vicomte de Montréal, lieutenant général et juge-mage en Périgord, pour se faire exempter du ban qui avait été convoqué. Pour obtenir cette faveur, qui lui fut accordée, et s'excuser, il fit valoir que personnellement il était incommodé de la vue, ainsi que le constatait un certificat délivré par les sieurs Fournier et Reynaud, médecin et chirurgien, et qu'il avait quatre enfants au service du roi : Nicolas, son aîné, capitaine d'infanterie dans le régiment de la Marine depuis 1688, Jean, capitaine d'infanterie de Périgueux depuis 1689, un autre lieutenant dans le régiment d'infanterie de La Roche-Courbon et un dernier aux Cadets²⁸.

Mort le 28 mars 1702, Joseph Chevalier de Cablanc fut enseveli, le lendemain, comme il l'avait souhaité, dans le cloître de Saint-Front.

Le bien passa ensuite à son fils aîné, Nicolas Chevalier de Cablanc, seigneur de Cablanc et de Puymarteau, qui servait en juin 1688 dans la Compagnie des Gentilshommes en garnison à Besançon. Il fut nommé, par brevet du 20 août 1688, capitaine au régiment de la Marine Infanterie et leva une compagnie de 50 hommes.

Nicolas Chevalier de Cablanc transigea une première fois, le 31 mars 1702, avec ses frères au sujet de la succession de leur père et passa une seconde transaction le 1^{er} décembre suivant. Le sieur de Beauval ayant fait assigner son père le 29 juin 1698 devant M. de Bazin de Bezons pour qu'il produise les textes justificatifs de sa qualité de noble et d'écuyer, Nicolas Chevalier de Cablanc produisit avec ses frères les titres de noblesse devant M. de La Bourdonnaye, intendant de Guyenne, le 12 juillet 1704, et en reçut quittance le 8 février 1705.

Le bien passa ensuite au second fils de Joseph Chevalier de Cablanc, Jean IV Chevalier (?-1712), frère de Nicolas Chevalier, ce dernier étant prématurément décédé. Jean IV Chevalier, écuyer, seigneur de La Vernide et de Chaboussier, capitaine au régiment de Périgueux infanterie, devint légataire de son père en vertu du testament de ce dernier en date du 6 juin 1688. Il porta le titre de Cablanc dans le service. Le roi le nomma capitaine au régiment de Périgueux par brevet du 28 mai 1689 ; il leva alors une compagnie de 50 hommes. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1700 (« après trois sommations respectueuses faites à ses père et mère »), Marie Giry. Jean Chevalier, seigneur de La Vernide, testa le 20 juin 1712 et mourut presque aussitôt. Son testament fut ouvert et publié à Brantôme le 23 juin 1712, son épouse étant morte avant

27. Sans doute, comme l'écrit Marcel Marion dans son *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles* : « Faculté de se faire subroger à l'acheteur de la chose sujette à retrait (à savoir presque toujours un immeuble) en remboursant à l'acheteur le prix principal, frais et loyaux coûts et à charge de requérir cette subrogation dans le temps fixé par la coutume ou par la convention » (MARION, 1999, p. 488).

28. VILLEPELET, 1898.

lui. Ils avaient eu quatre enfants : Pierre Joseph, Joseph, ainsi que deux autres enfants « morts au berceau ».

Pierre Joseph Chevalier de Cablanc (1701-1752), chevalier, seigneur de Cablanc, Saint-Mayme, Marsaneix, Atur, Puybernard, La Pécoulie et autres lieux, institué héritier universel de son père par testament du 20 juin 1712, est né le 22 décembre 1701 et baptisé le 25 du même mois. En 1740, il fit venir de Saint-Céré, un encrier en marbre, sculpté par le sieur Heget. Il s'est marié par contrat passé, le 27 avril 1741, devant Lavavé, notaire à Périgueux, avec Suzanne du Lau, fille de Jean Armand du Lau, marquis de la Coste et autres places (1683-1752) et de Marie Sibille du Lau de La Côte d'Allemans.

Le 4 juillet 1741, M. Mèredieu d'Ambois lui écrivit, alors qu'il se trouvait à Bordeaux, pour le prier de lui acheter un tableau de maître destiné à mettre au-dessus d'une porte. Ses oncles étant morts, il hérita de la plus grande partie des biens de sa maison. Il fut un temps en procès au sujet de la succession de Nicolas Chevalier, seigneur de Cablanc et Saint-Mayme, son oncle, avec Anne Chevalier, sa tante, épouse de Pierre du Reclus. La procédure dura de janvier 1731 au 30 juillet 1748, date d'une transaction qui termina le litige. La thèse soutenue le 23 juillet 1749 par Lagrange-Chancel, son ami, lui fut dédiée. Il travailla d'ailleurs avec lui à rédiger une *Histoire du Périgord*, en se servant du précieux manuscrit laissé par Jean Jay d'Ataux²⁹. La mort de Pierre Joseph Chevalier et le grand âge de Lagrange-Chancel ne leur permirent pas de publier cet ouvrage. Il fut l'âme du premier bureau de bienfaisance de Périgueux (en fait un bureau de charité dirigé par l'évêque de Périgueux et le curé de Saint-Front) en se chargeant de recueillir toutes les souscriptions offertes aux pauvres de la ville. Le premier souscripteur fut d'ailleurs l'auteur des *Philippiques*, Lagrange-Chancel, son ami. Pierre Joseph Chevalier fit hommage le 24 janvier 1751 aux membres du chapitre de l'église cathédrale de Périgueux « pour raison de la moitié de la justice haute, moyenne, basse, mixte et impère » de la paroisse de Saint-Mayme. Il est mort au cours de l'année 1752. Son épouse (qui fut marraine, en 1776, de la cloche de l'église de Saint-Mayme-de-Péreyrol avec son fils Annet Pierre Basile, chevalier et seigneur de Saint-Mayme) vivra encore longtemps ayant la garde noble de leurs enfants au nombre de cinq³⁰.

L'aîné, Annet Pierre Basile Chevalier (1744-1813), dit de Saint-Mayme, chevalier, seigneur de Saint-Mayme et autres places, est né le 14 juin 1744. Il

29. Né en 1591, écuyer, seigneur de Saint-Germain-du-Salembre, d'Ataux, de Ferrières et de Leymonie. Conseiller du roi. Lieutenant particulier, civil et criminel au présidial de Périgueux. Maire de Périgueux du 13 novembre 1633 à 1635. Il fut l'un des premiers historiens du Périgord. Il épousa, le 10 août 1611, Catherine Blanquet de Ferrières.

30. Annet Pierre Basile Chevalier dit de Saint-Mayme ; Arnaud Marie Chevalier, dit le chevalier de Saint-Mayme, né le 22 novembre 1746, qui fit ses études à Paris, se destinant à entrer au service du roi ; Annet Chevalier, écuyer, né le 31 mai 1751 ; Marie Anne Chevalier, née le 7 mai 1743 et baptisée le 13 du même mois, elle est décédée le 14 avril 1831 ; Marie Élisabeth Chevalier, née le 16 septembre 1748 et baptisée le 19 du même mois.

fit ses études à Paris. Dans un état fourni, à la date du 7 juin 1784, par les maire et consuls, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du roi en date du 15 novembre 1781, il est mentionné que « le chevalier de Saint-Maime³¹ » possédait tout près de la porte Barbacane une maison avec écurie, remise, cour et jardin dans « le milieu duquel se trouvait un mur d'environ 50 toises [...] au bout duquel est une tour d'environ 4 toises en carré dans l'intérieur de laquelle M. de Saint-Maime a fait construire une chambre et une terrasse au-dessus ». Il s'agit sans conteste du rempart terminé en rivière par la tour Barbacane. On ignore à quel titre Chevalier de Saint-Mayme jouissait encore en 1784 du rempart et de tour Barbacane, si ce n'est qu'on sait que, depuis 1505, ses propriétaires versaient une rente annuelle de 12 deniers à la ville pour avoir construit leur demeure sur les remparts. En 1788, sa famille dépensa 24 livres auprès du traiteur périgourdin Courtois pour préparer et lui expédier une dinde farcie de truffes³². Aux États généraux de 1789, il figure parmi les votants de la noblesse en tant que seigneur comte de Saint-Mayme, chevalier de Saint-Louis et chef d'escadron des Dragons. Il se maria à Paris en septembre 1812 avec Charlotte Pauline Henriette de Lostanges de Saint-Alvère et mourut à Périgueux le 19 avril 1813. Le couple n'eut pas d'enfant³³.

La famille de Foucauld de Pontbriand

La dernière descendante de la branche de Saint-Mayme, M^{lle} de Saint-Mayme³⁴, fille de Pierre Joseph Chevalier de Cablanc, seigneur de Cablanc et Saint-Mayme, et de Suzanne du Lau, légua l'hôtel de la rue Barbacane à Alexandre de Foucauld, son neveu à la mode de Bretagne³⁵. Il était le petit-fils d'Henri de Foucauld de Pontbriand³⁶, chevalier, seigneur de Lascoux, et de Sibille Marie du Lau d'Allemans, sœur de Suzanne.

31. Il s'agit naturellement d'Annet Pierre Basile Chevalier.

32. ADD, 2 E 1812 – 38.

33. Sa veuve épousa, le 28 février 1814, Henri François Athanase Wigron de Taillefer. Ce dernier est né au château Barrière de Villablard le 23 avril 1761 d'Henri Jacques et de Suzanne Thérèse d'Arlot de Frugie. Ancien militaire, il épousa en premières noces, le 31 décembre 1800, Marie Hippolyte Bulté (morte le 20 mars 1812), puis le 28 février 1814, Charlotte Pauline Henriette de Lostanges de Sainte-Alvère (veuve de M. de Saint-Mayme et morte le 17 janvier 1815), enfin en troisièmes noces, Élisabeth Geneviève Bretel. Il avait rassemblé un cabinet de médailles et d'objets anciens pillés pendant la Révolution, alors qu'il était émigré. Il fut membre de l'*Académie Celtique* fondée à Paris en 1806. Historien, il a publié en 1821-1826 un ouvrage remarquable, *Antiquités de Vésone...*, en deux volumes. Il est mort à Périgueux le 2 février 1833. Ses travaux contribuèrent à séparer la préhistoire de l'Antiquité et l'archéologie proprement dite de l'Histoire.

34. Sous la Restauration, M^{lle} de Saint-Mayme avait loué le premier étage de sa maison à M. de Rastignac.

35. Selon une lettre du petit-fils d'Alexandre de Foucauld, Henri de Larigaudie, en date du 31 août 1893 (SECRET, 1969).

36. Les armes des Foucauld de Pontbriand sont : « Écartelé aux 1 et 4 d'or au lion de gueules, aux 2 et 3 d'azur à un pont de deux arches d'argent maçonné de sable, les arches de forme carrée ». Notons que le célèbre ermite Charles de Foucauld (en fait Charles Eugène de Foucauld de Pontbriand, né le 15 septembre 1858 et assassiné le 1^{er} décembre 1916) est issu d'une des branches de la famille qui fut propriétaire de l'hôtel de Fayolle. Il était le fils de François Édouard de Foucauld de Pontbriand (1820-1864), sous-inspecteur des Eaux et Forêts, et de Marie Élisabeth Beaudet de Morlet (1829-1864), implantés en Alsace.

En fait, Henri de Foucauld de Pontbriand (décédé en 1775) et Sibille Marie du Lau d'Allemans de La Coste (mariés le 4 février 1739 à Dussac) avaient eu deux enfants : Louis (1742-1833) et autre Louis (1750-1787).

Le premier Louis de Foucauld de Pontbriand, né le 8 mai 1742 et décédé le 2 juillet 1833, s'était marié, le 25 août 1772, à Saumur avec Victoire Cailleau de La Trochoire. De leur union étaient nés quatre enfants³⁷, dont l'aîné, Alexandre, notre héritier.

Alexandre de Foucauld de Pontbriand est né le 22 septembre 1775. Page de la Chambre de *Monsieur* en 1788, il devint officier des carabiniers en 1790, fut fait officier de Saint-Louis le 5 octobre 1814. Il épousa, par contrat du 11 juin 1814, Madeleine Ursule Moreau de Saint-Martial, née le 10 juillet 1786 de Jean Marie Moreau de Saint-Martial et d'Henriette de Sargos, et décédée le 18 décembre 1843 à Périgueux. De leur union est née Julie Marie Victoire de Foucauld de Pontbriand.

La famille de Larigaudie

Julie Marie Victoire de Foucauld de Pontbriand (née le 5 octobre 1807 et décédée le 4 mai 1880 à Périgueux) épousa, par contrat du 6 février 1825, Pierre François de Larigaudie³⁸, dit de Saint-Séverin³⁹. Ce dernier est décédé le 12 avril 1842. Il avait eu de Julie Marie Victoire de Foucauld de Pontbriand⁴⁰ trois fils dont les deux aînés sont morts sans alliance⁴¹.

Le troisième fils, Laurent Marie Philippe de Larigaudie (ou de La Rigaudie) est né le 29 août 1832 à Saint-Hilaire-d'Estissac. Il s'est marié à Albi le 28 octobre 1869 avec Mathilde Menche de Loisne (née en 1848 et

37. Alexandre (1775-1837) ; Jeanne Geneviève (1777-) ; Louis (1779-1857) ; Joséphine (1789-).

38. Les armes des de Larigaudie sont : « D'argent, à quatre fascés de gueules et d'une bordure d'azur chargée de huit besans d'or ». La famille de Larigaudie a une filiation suivie depuis 1490. Elle tire son nom d'une forge sur la Crempse sur la commune de Saint-Hilaire-d'Estissac : La Rigaudie, connue dès le XVI^e siècle. En 1812, l'usine se composait d'un haut-fourneau, d'une affinerie, d'un marteau, une halle, des magasins, atelier et logement accessoires. Le haut-fourneau employait à chaque « fondage » 250 000 à 300 000 kilos de minerai de fer provenant de Villamblard, Mussidan, et obtenait 100 000 à 120 000 kilos de fonte tant brute que moulée. L'affinerie fabriquait environ 20 000 à 25 000 kilos de fer. Le 12 mars 1829, l'ordonnance du roi n° 11.226 autorisa le sieur de Larigaudie à conserver et tenir en activité l'usine de Larigaudie.

39. Né le 26 janvier 1787 à Saint-Hilaire-d'Estissac de Jean Baptiste de Larigaudie, écuyer, seigneur de Larigaudie, et de Françoise Félicité de Bardou de Segonzac, dame de Larigaudie. Il avait six frères et sœurs. Ancien élève de l'École polytechnique (1^{er} octobre 1807), Pierre François de Larigaudie fut capitaine d'artillerie (5 juillet 1813). Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Louis et de Ferdinand d'Espagne. Il était membre du Conseil général de la Dordogne.

40. Notons que Julie Marie Victoire de Larigaudie, restée à Périgueux, reçut en 1858 dans son hôtel de la rue Barbacane, les participants à la 25^e session du congrès archéologique de France de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques et qu'elle s'opposa fermement, de 1858 à 1864, lors de l'établissement du boulevard Saumande, au déplacement de la tour Barbacane, qui fut, de ce fait, détruite.

41. Jules Joseph de Larigaudie (né le 16 novembre 1827 et décédé, sans alliance, à Périgueux le 20 octobre 1890) ; Laurent Marie Adolphe de Larigaudie (né le 14 janvier 1831, décédé, sans alliance, le 31 juillet 1891 à Périgueux) ; Laurent Marie Philippe de Larigaudie (1832-1917).

décédée à Paris le 5 décembre 1924). D'abord conseiller de préfecture en poste en Lozère puis en Indre-et-Loire, il fut nommé sous-préfet de Quimperlé en novembre 1868. Démissionnaire en septembre 1870, il redevint sous-préfet, étant en fonction à Dôle (1871), Verdun (1873) puis Lunéville (1876). Préfet de l'Ardèche en 1877, il fut mis en disponibilité en décembre 1877. Il se retira alors à Paris, 27, rue Saint-Dominique et dans son château de Blessel, à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), dont il ne restait, au début du XIX^e siècle que l'un des pieds-droits de la porte d'entrée et les débris d'une tour. Il est décédé à Paris en novembre 1917, sans postérité.

Selon Henri de Larigaudie⁴², furent logés un temps dans ce même hôtel de Fayolle, Mademoiselle de Rastignac⁴³, proche parente du grand-père d'Henri de Larigaudie, et Louis de Galard de Béarn⁴⁴, oncle d'Henri de Larigaudie. Ce dernier fut remplacé par M^{me} Bouchier de Vignerac⁴⁵, mère de la première femme de Romain Georges Alfred de Montferrand de Faubournet (1808-1887), qui épousa en secondes noces, le 23 mars 1846, Adélaïde de Lageard de Cherval. Après une série de colonels, habitèrent également cette demeure M. de Casamajor et M^{me} de La Salvanie (sans doute de la famille Bardoulat de La Salvanie), qui y est morte.

En 1876, la maison entière de la rue Barbecane avec jardins et écuries fut louée à M. de Bastard.

La famille de Fayolle

L'hôtel devint la propriété des Fayolle après la disparition de Julie Marie Victoire de Larigaudie, décédée le 4 mai 1880 à Périgueux. La vente de l'hôtel s'échelonna de 1882 à 1891⁴⁶, lorsque la famille de Larigaudie vendit l'ensemble du domaine de Périgueux au comte Marie Félix de Fayolle⁴⁷, frère du marquis Félix Gérard de Fayolle⁴⁸.

42. SECRET, 1969.

43. Il s'agit de Marie Anne Chapt de Rastignac, née le 1^{er} septembre 1729 d'Armand Hippolyte Chapt de Rastignac et de Françoise de Foucauld de Pontbriand, décédée célibataire à Périgueux le 9 janvier 1817.

44. Famille dont les branches périgordines habitaient La Rochebeaucourt, Limeuil, Saint-Maurice et Nadaillac.

45. Famille de nobles bourgeois de Périgueux qui a compté des magistrats et des chanoines.

46. ADD, 63 P 1252/2.

47. Les armes de la famille de Fayolle sont : « D'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'argent ».

48. Né le 18 juin 1851 à Tocane-Saint-Apre, marié à Marie Cécile Emilie d'Arlet de Saint-Saud (1857-1935), après avoir suivi des études de droit à Bordeaux, il fut nommé attaché à la Conservation des peintures du Musée du Louvre en 1875. Il quitta cette fonction deux ans plus tard pour revenir en Dordogne, à Tocane-Saint-Apre. Dès 1878, il adhéra à la Société historique et archéologique du Périgord, qu'il présida. En 1892, il fut nommé conservateur du Musée de Peinture et de sculpture de la ville de Périgueux. Toute sa vie, il assuma de nombreuses fonctions au sein des sociétés savantes du département. On lui doit de nombreuses études archéologiques et historiques locales (il fut président de la Société hippique de la Dordogne). Il est mort le 13 juillet 1933 à Agen). Son fils Alain (né le 13 octobre 1891 à Tocane-Saint-Apre) est resté célèbre : Saint-Cyrien, il est le seul

Le comte Marie Félix de Fayolle est né le 10 novembre 1859 à Périgueux du marquis André Alain Hélie de Fayolle et de Jeanne Louise d'Auber de Peyrelongue. Il a épousé au château de Rossignol, à Chalagnac, Louise Marie Marguerite Agard de Roumejoux. Ils eurent trois enfants : Bertrand, né et mort en 1891 ; Arnaud Marie Alain ; Marie Odette Aline⁴⁹.

Le comte Marie Félix de Fayolle étant décédé 14, rue Barbecane, le 1^{er} avril 1923, son fils Arnaud Marie Alain de Fayolle hérita de l'hôtel de Fayolle, suivant un acte dressé par Me Barret, notaire à Périgueux, le 7 août 1923, Arnaud Marc Alain de Fayolle étant seul héritier avec sa sœur.

Le comte Arnaud Marie Alain de Fayolle est né le 25 septembre 1890. Il a terminé la guerre 14-18 comme lieutenant du Train. Il était officier de l'ordre de la Couronne de Roumanie, titulaire de la Croix de guerre serbe et avait reçu la médaille d'Orient. Il a épousé, à Périgueux, le 26 février 1924, Marguerite Louise Marie Gabrielle de Monpey. De leur union sont nés trois enfants : Alain Henri Félix ; Yolande Marie Aline⁵⁰ ; Éliane⁵¹.

Le 26 décembre 1968, lors d'une donation à titre de partage anticipé faite par le marquis Arnaud Marie Alain de Fayolle, sans profession, veuf de Marguerite Louis Marie Gabrielle de Monpey, l'hôtel de Fayolle revint à son fils, le marquis Alain Henri Félix de Fayolle (acte dressé par Me Desoutter, notaire à Périgueux). Né le 13 novembre 1924 à Périgueux, il a épousé Jeannine de Brossin de Saint-Didier. Ingénieur, il demeurait dans son château de Fayolle, à Tocane-Saint-Apre, et a vendu l'hôtel de la rue Barbecane en 1982. Il est décédé en 2012.

Les derniers propriétaires

Cet immeuble, qui a également été occupé en partie par la section de la *Périgueux. Cité de Vésone* du Rotary, fut vendu, en septembre 1982, par le marquis Alain Henri Félix de Fayolle au docteur Jacques Henri Breton, né le 7 février 1942 à Bergerac de Camille Breton et de Georgette Françoise Monseau, électro-radiologue, et à sa femme Chantal. Cette dernière a fait réaliser d'importants travaux d'aménagement et de décoration, ouvrant

exemple historique dûment vérifié de Saint-Cyrien étant monté à l'assaut, en Belgique, le 22 juin 1914, « en gants blancs et en casoar ». Mort pour la France, il figure au « Tableau d'Honneur de la Grande Guerre » de *L'Illustration*.

49. Cette dernière, née, à Périgueux, le 29 septembre 1898, a épousé, le 23 septembre 1919, Pierre de Brou de Laurière, fils de Paulin de Brou de Laurière et de Cécile Daubrée. De leur union, est né Pierre Patrick de Brou de Laurière, récemment décédé.

50. Née le 31 août 1928, elle a épousé Annet de Verdalle.

51. Baptisée le 3 novembre 1934, elle a épousé Jean-Louis Frauca, puis, en secondes noces, Alvaro Brunet.

même des chambres d'hôtes (de nombreuses personnalités y furent logées lors de manifestations de prestige organisées à Périgueux) et y organisant des réceptions privées. Après avoir loué les lieux pendant six ans, M^{me} Chantal Odette Laporte-Montreuil (son mari, le docteur Breton, étant décédé, le 25 octobre 1988, à Périgueux, lui a laissé trois enfants à charge) a revendu la demeure, en 2004, à Jérôme Guimbaud, actuel propriétaire de l'hôtel de Fayolle.

G. P.

Bibliographie

- FROIDEFOND DE BOULAZAC (Alfred de), *Armorial de la Noblesse du Périgord*, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1891.
- MARION (Marcel), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, éd. Picard, 1999 (réimpr. de l'éd. de 1923).
- SECRET (Jean), « L'hôtel de Fayolle rue Barbecane à Périgueux », *BSHAP*, t. XCVI, 1969, p. 262-267.
- SECRET (Jean), *Vielles demeures de Périgueux*, Périgueux, éd. Fanlac, 1988.
- VILLEPELET (Ferdinand), « Note sur Joseph Chevalier », *BSHAP*, t. XXV, 1898, p. 94.

Annexe. Propriétaires de l'hôtel de Fayolle du XV^e siècle à nos jours

| | |
|--------------------------|---|
| 1474 | Pons (ou Poncet) de Solminihac |
| 1505 | Pierre de Solminihac |
| - | Jean I ^{er} de Solminihac |
| - | Jean II de Solminihac |
| 1591 | Jean II Chevalier de Cablanc |
| XVII ^e siècle | Jean III Chevalier de Cablanc |
| - | Joseph Chevalier de Cablanc |
| 1702 | Nicolas Chevalier de Cablanc |
| | Jean IV Chevalier de Cablanc |
| 1712 | Pierre Joseph Chevalier de Cablanc |
| 1752 | Annet Pierre Basile Chevalier de Cablanc |
| 1813 | Marie Anne Chevalier ou Marie Élisabeth Chevalier |
| - | Alexandre de Foucauld de Pontbriand |
| - | Pierre François de Larigaudie |
| - | Julie Marie Victoire de Larigaudie, née de Foucauld de Pontbriand |
| 1880 | Laurent Marie Philippe de Larigaudie |
| - | Henri de Larigaudie |

1882-1891 comte Marie Félix de Fayolle
1923 comte Arnaud Marie Alain de Fayolle
1968 marquis Alain Henri Félix de Fayolle
1982 docteur Jacques Henri Breton
1988 Chantal Odette Laporte-Montreuil
2004 Jérôme Guimbaud

Correspondance de prêtres périgordins avec le cardinal Caprara, légal du pape Pie VII 1801-1808

par Robert BOUET (†)

Je voudrais dès le début de cet article exprimer toute ma reconnaissance à de précieux « collaborateurs », sans lesquels cet article n'aurait pas vu le jour. D'abord un collaborateur parisien, M. Robert Garabiol, qui a recherché aux Archives nationales et m'a procuré les photocopies de toute cette correspondance. Ensuite, un grand merci à un de mes confrères, professeur d'humanités pendant de longues années, qui s'est astreint à la traduction de toutes ces lettres écrites la plupart en latin. Ce travail, pour ne pas dire ce pensum, vu parfois les difficultés de déchiffrement avant même celles de traduction, a été réalisé avec beaucoup de dévouement par M. l'abbé Pierre Madiès. L'un comme l'autre sont à considérer comme de véritables co-auteurs de cet article, puisqu'ils m'en ont fourni la matière première.

Les sources de tous les documents utilisés dans cet article se trouvent dans le fonds Caprara, aux Archives nationales, série AF IV, en de très nombreux dossiers et de pages de registres. Il n'est pas question ici de donner toutes les références à ce fonds d'archives. Pour ceux qui voudraient les connaître, il leur suffit de consulter le répertoire de Jeannine

Charon-Bordas, La légation en France du cardinal Caprara 1801-1808 - Répertoire des demandes de réconciliation avec l'Église (Paris, 1979), dans lequel il est facile de retrouver tous les prêtres concernés, classés par ordre alphabétique.

De même, les prêtres cités dans cet article ont chacun une notice biographique dans le Dictionnaire du clergé du Périgord au temps de la Révolution française¹. La référence à ces notices permettra, si on le désire, de mieux connaître leur curriculum vitæ et d'éviter de s'étendre trop longuement sur chacun d'eux.

I. Le pape et son légat (fig. 1)

C'est le pape Pie VII (1742-1823, élu pape le 14 mars 1800) qui a signé le Concordat le 15 juillet 1801 avec Bonaparte, alors Premier Consul. Ce Concordat prévoyait pour les prêtres légitimes (ordonnés en dehors du schisme)

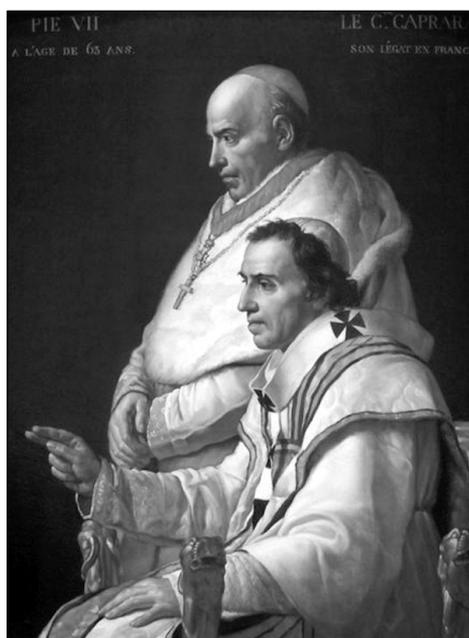


Fig. 1. Le pape Pie VII, assis, et le cardinal Caprara (Jacques-Louis David, huile sur panneau, Philadelphia Museum of Art).

1. BOUET, 1993-1994.

la réconciliation des assermentés après la rétractation de leurs serments (cf. Bref de 1791) et après avoir obtenu l'absolution de toutes les censures et la dispense de toutes les irrégularités encourues pendant la Révolution. Il prévoyait aussi la réintégration de certains prêtres constitutionnels ordonnés dans le schisme par des évêques schismatiques, comme l'évêque Pontard en Dordogne.

Enfin, tous les prêtres, légitimes ou schismatiques, qui avaient contracté un mariage civil avant le 15 août 1801², avaient la possibilité d'être réduits à l'état laïc et de faire célébrer leur mariage religieusement.

Le légat du pape, le cardinal Caprara (1733-1810), fut envoyé à Paris en 1801 pour appliquer au nom du Saint-Siège le Concordat et en particulier les clauses concernant les prêtres. Il pouvait ainsi réconcilier les uns, valider l'ordination des autres et les réintégrer dans le ministère, et autoriser le mariage religieux de certains. Il pouvait aussi accorder certaines dispenses concernant d'autres points de la discipline ecclésiastique.

II. M^{gr} Dominique Lacombe, évêque d'Angoulême et de Périgueux

Vu les relations que cet évêque (1749-1823) (fig. 2) eut à entretenir avec le clergé au moment du Concordat, il semble bon de donner quelques renseignements sur lui. Religieux doctrinaire de Bordeaux au moment de la Révolution, il a prêté tous les serments, a été intrus dans une paroisse avant d'être élu évêque constitutionnel de Bordeaux.

Au moment du Concordat, il a été choisi comme évêque d'Angoulême en même temps qu'il devait administrer le diocèse de Périgueux en attendant les années 1820 où sera nommé un évêque pour ce dernier diocèse. C'est donc à lui qu'eurent affaire les prêtres issus de la Révolution, qui assuraient le ministère en Dordogne pendant cette vingtaine d'années. Comme tous les évêques de France, M^{gr} Lacombe possédait un certain nombre de pouvoirs, comme donner des dispenses, recevoir les rétractations de prêtres et donner des absolutions de censures. Ancien évêque constitutionnel de Bordeaux, son attitude pastorale et en particulier l'utilisation de ses pouvoirs laissaient à désirer.



Fig. 2. Mgr Dominique Lacombe.

2. Date de la fulmination de la bulle *Ecclesia Christi* ratifiant le traité.

Dans une vingtaine de lettres adressées à Caprara, leurs auteurs parlent de lui et de son comportement. Certains demandent des dispenses au légat, après s'être adressé à Lacombe qui ne leur a pas répondu. L'un d'eux constate que « Lacombe nous a payé de son silence ». Et une note administrative ajoute : « il paraît que cet évêque a adopté le parti de garder le silence avec tout le monde, lorsqu'il s'agit de donner des réponses par écrit... silence qu'il garde également vis-à-vis du conseiller d'État chargé du Culte ³ ». Ce silence est sans doute en grande partie excusable vu la mise en place de l'Église concordataire dans ces deux grands diocèses. Ce que reconnaît honnêtement le curé de Saint-Capraine : « ce n'est pas pour inculper mon supérieur, parce que le sachant chargé de trois diocèses [Angoulême, Périgueux et Sarlat ⁴] et sans aucun vicaire général. Je le plains ⁵ ». Ce silence est tel que le curé de Sainte-Sabine écrit au légat, en octobre 1802 : « nous ignorons absolument où est notre nouvel évêque ; il ne donne aucune nouvelle, nous ne savons pas à qui il a donné sa confiance pour le représenter ⁶ ». Effectivement, à cette époque, une lettre de Lacombe lui-même précise « qu'il n'a chargé aucun prêtre de ses pouvoirs, ni à Périgueux, ni à Sarlat ⁷ ».

D'autres demandent des dispenses directement au légat, car ils ne sont pas sûrs des pouvoirs qu'aurait reçus Lacombe. C'est ce que fait le curé de Ribérac, car « il désire être informé des pouvoirs réels délégués à l'évêque ⁸ ». Et le curé de Lunas, en 1806, va encore plus loin dans ses scrupules. Lacombe lui a envoyé une dispense pour mariage, mais il s'adresse en plus au légat car, dit-il, « j'aurais désiré pour la tranquillité de ma conscience, que l'évêque eut ajouté qu'il l'accordait "en vertu des pouvoirs délégués par le St Siège". Je n'éprouverais pas alors ces inquiétudes qui me forcent à recourir à vous ⁹ ».

Mais c'est surtout sur le problème des rétractations des prêtres, qui avaient prêté le serment constitutionnel, que l'incompréhension entre des pasteurs et leur évêque devient plus aiguë. Ce serment qui introduisait le schisme dans l'Église de France avait été condamné par le pape dans son bref de 1791. Et tout assermenté qui voulait réintégrer l'Église catholique et exprimer ainsi sa communion avec Rome devait rétracter ce serment. Or, pour Lacombe, il n'était pas question d'une quelconque rétractation. C'est ainsi que le curé de Montfaucon demande à Caprara le pouvoir d'absoudre « les prêtres pénétrés du plus vif repentir d'avoir prêté ce serment, pour les tirer de l'abîme où ils se sont plongés en méconnaissant l'autorité du St

3. BOUET, 1993-1994, notice n° 377, Blaise Chaminade.

4. Le diocèse de Sarlat fut supprimé le 29 novembre 1801 et son territoire réuni à celui de Périgueux.

5. BOUET, 1993-1994, notice n° 1588, Antoine Reynaud.

6. BOUET, 1993-1994, notice n° 1345, Louis-Joseph Mauriac.

7. BOUET, 1993-1994, notice n° 1632, Pierre-Joseph Roussel.

8. BOUET, 1993-1994, notice n° 426, Léonard-Christophe Cheyrade.

9. BOUET, 1993-1994, notice n° 21, Guillaume Andrieu.

Siège ». Et il ajoute : « qu'il ne peut avoir recours à l'évêque, tant celui-ci est attaché aux principes constitutionnels, ne voulant nullement entendre parler de rétractation ni de pénitence » pour ces prêtres. Il remercie ensuite d'une réponse positive « afin d'accélérer ainsi d'une manière plus efficace la pleine et entière pureté de l'Église ¹⁰ ». M. de Selves, prêtre à Sarlat, a reçu la demande d'un constitutionnel d'être relevé des censures portées par le pape contre le serment, mais, dit-il, « connaissant l'opposition de M^{sr} Lacombe à donner les pouvoirs pour relever de ces censures », il s'adresse au légat « pour pouvoir faire finir la confession de cet ecclésiastique ¹¹ ». Aussi l'ancien vicaire, Jean-François Sudret, demande lui-même directement au cardinal sa réhabilitation, car « M. l'évêque d'Angoulême refuse de lui donner l'absolution des censures sous prétexte qu'il ne les a pas encourues ¹² ».

En fin de compte c'est l'orthodoxie même de Lacombe qui est mise en doute par plusieurs des correspondants de Caprara. L'évêque a fait lui-même, en 1802, une lettre à son clergé pour expliquer « sa non rétractation du serment constitutionnel ». Le curé de Terrasson pose alors la question au légat si cet évêque « est bien rentré dans le sein de l'Église et si je puis recevoir en sûreté de conscience une mission de sa part et être en communion avec lui ¹³ ». Des curés « expriment au légat leur profonde douleur et leur désolation devant la position de M^{sr} Lacombe, telle qu'elle est exposée dans sa lettre largement diffusée sur son refus de rétractation » et s'ils peuvent être nommés par lui. Et Caprara de répondre, « quand un supérieur a l'institution canonique, on peut communier avec lui et en accepter des emplois ¹⁴ ». Le curé de Bergerac, en 1803, n'y va pas par quatre chemins quand il décrit au légat « les principes anti-catholiques de notre évêque, que Dieu, sans doute dans sa colère, nous a donné pour supérieur [...] Partout où il a passé, il n'a rien négligé pour justifier ses principes aussi hérétiques que schismatiques ¹⁵ ». Et à l'évêque de Limoges qui se plaint au légat de M^{sr} Lacombe, Caprara répond : « Je suis vivement affligé par sa conduite. Il est bien à désirer que cet individu ouvre enfin les yeux sur ses devoirs et sur les obligations que lui impose le caractère dont il est revêtu ¹⁶ ».

C'est ainsi que l'attitude de cet évêque provoqua l'envoi de plusieurs lettres à Caprara, en particulier celles concernant des dispenses de censures ou de rétractations, dont Lacombe ne voulait pas entendre parler. En revanche, la plupart des prêtres assermentés de la Dordogne, à l'exemple de leur évêque, ont repris le ministère sans se préoccuper d'une quelconque rétractation.

10. BOUET, 1993-1994, notice n° 746, Antoine Faget.

11. BOUET, 1993-1994, notice n° 1673, Jean-Jérôme Selves.

12. BOUET, 1993-1994, notice n° 1709, Jean-François Sudret.

13. BOUET, 1993-1994, notice n° 1139, Louis Laporte.

14. BOUET, 1993-1994, notice n° 1630, Pierre Rougier.

15. BOUET, 1993-1994, notice n° 1180, Martin Lasserre.

16. Lettre du 19 septembre 1803.

Cependant, certains la feront plus tard, parfois même à la veille de leur mort, sous l'influence du nouvel évêque, M^{gr} de Lostanges, installé dans son diocèse de Périgueux en 1821 ¹⁷.

III. Nombre de prêtres

Près de 120 prêtres périgordins interviennent dans la correspondance avec le cardinal Caprara. Sans prétendre être totalement exhaustif, je pense que la plupart ont été répertoriés, du moins ceux qui sont concernés par leur situation particulière au moment du Concordat.

C'est au début du Concordat que se situe cette correspondance, allant, pour les 103 lettres datées, du 2 décembre 1801 à l'année 1808, pour la plus tardive.

Voici par année, le nombre de lettres envoyées au cardinal : 1801 = 1 ; 1802 = 20 ; 1803 = 29 ; 1804 = 34 ; 1805 = 8 ; 1806 = 5 ; 1807 = 5 ; 1808 = 1.

IV. Interventions

Si des prêtres s'adressent directement au cardinal, en leur nom personnel, d'autres présentent des suppliques appuyées et parfois même écrites par un autre qu'eux-mêmes. Le curé d'un prêtre vivant maritalement plaide ainsi pour ce couple : « il n'y a d'autre moien [*sic*] pour faire finir le scandale de leur fréquentation que celui de leur permettre le mariage. Je crois même que par ce moyen, ils pourront faire autant de bien qu'ils ont fait de mal ¹⁸ ». Par deux fois, le curé de Ribérac demande également le mariage religieux pour un prêtre, « les parties ne pouvant, qu'à leur détriment spirituel, souffrir de retard ¹⁹ ». Senailhac, ancien vicaire général de Saint-Claude, intervient pour obtenir dispenses et absolution pour un prêtre qui a abandonné son sacerdoce pendant la Révolution, mais dont « la conduite est irréprochable et dont les connaissances sont plus qu'ordinaires ²⁰ ».

Nous trouvons aussi des interventions d'évêques. Celui de Bordeaux ajoute cette note à la supplique de Guillaume Denoix qui demande le mariage religieux : « Je prends la liberté de recommander les suppliants à son Éminence, parce qu'un bon curé m'assure qu'ils ont montré des dispositions sincèrement chrétiennes pour la pénitence ²¹ ». En transmettant la supplique d'un religieux qui demande lui aussi la régularisation de son mariage, l'évêque de Limoges

17. BOUET, 1993-1994, notice n° 363, Georges Chabannes.

18. BOUET, 1993-1994, notice n° 96, Hélié Barre.

19. BOUET, 1993-1994, notice n° 1045, Eymeric Lacour.

20. BOUET, 1993-1994, notice n° 1638, Jean-Baptiste Roux.

21. BOUET, 1993-1994, notice n° 563, Guillaume-Luc Denoix.

fait les remarques suivantes : « m'interrogeant sur la quantité de maux qui doivent suivre, si des hommes exclus de l'état religieux et non admis à l'état de laïcs n'ont aucune place, si des femmes se retrouvent sans leur mari, des enfants sans leur père, craignant qu'un assez grand nombre ne s'éloignent de la voie du salut, je pense qu'il sera utile de donner aux religieux civilement mariés l'autorisation de se marier religieusement ²² ». L'archevêque de Bourges intervient aussi pour soutenir une demande de mariage religieux d'un prêtre marié civilement ²³. Un prêtre se recommande même de « M. l'évêque de Versailles avec qui je dînai, il y a trois jours ²⁴ ».

Nous avons aussi deux laïcs qui soutiennent des suppliques à Caprara. Le directeur d'un collège intervient pour un de ses professeurs, qui, ayant reçu secrètement le sous-diaconat au début de la Révolution, demande d'être délié de cette ordination. « S'il était rendu à l'état laïc, il ferait un bon chrétien, tandis qu'il est un fort mauvais ecclésiastique ²⁵ ». Et le président du Tribunal de cassation, Maleville, transmet au légat la supplique d'un de ses compatriotes, habitant Domme, prêtre marié : « je suis instruit de l'exactitude des faits que ce prêtre vous soumet, il mérite toute votre indulgence ²⁶ ».

V. Dispenses ordinaires et pour des religieux

Une vingtaine de demandes concerne des dispenses que M^{er} Lacombe aurait pu donner lui-même s'il l'avait pu ou voulu : dispenses pour mariages de paroissiens (problèmes de consanguinité ²⁷ ou de bans ²⁸, de crime de rapt ²⁹) ; absolution des cas réservés à l'évêque ³⁰ ; absolution aussi tant des laïcs que des ecclésiastiques « des écarts commis par eux pendant la Révolution ³¹ ». Un curé guérisseur demande « l'autorisation de créer une association de charité et de guérir les malades sans irrégularité ³² ». Quelques-uns sollicitent même le légat, le 29 décembre 1803, « pour donner l'autorisation à leurs paroissiens de manger de la viande les jours d'abstinence, vu l'extrême pénurie actuelle de victuailles ³³ ».

-
22. BOUET, 1993-1994, notice n° 910, François Grateyrolle.
 23. BOUET, 1993-1994, notice n° 1436, Alexis Noualhet.
 24. Lettre du 13 mars 1803.
 25. BOUET, 1993-1994, notice n° 1619, François-Marie Rolin.
 26. BOUET, 1993-1994, notice n° 1404, Jean-Dominique Montanas.
 27. BOUET, 1993-1994, notice n° 21, Guillaume Andrieu.
 28. BOUET, 1993-1994, notice n° 1632, Pierre-Joseph Roussel.
 29. BOUET, 1993-1994, notice n° 1588, Antoine Reynaud.
 30. BOUET, 1993-1994, notice n° 507, Jacques Dauriac.
 31. BOUET, 1993-1994, notice n° 1527, Jean Pouzargue.
 32. BOUET, 1993-1994, notice n° 858, Jérôme Géraud.
 33. BOUET, 1993-1994, notices n° 206, François Bonhomme ; 629, Antoine Dubouchaud ; 1155, Bernard Laroche.

À ces demandes de dispenses, on peut ajouter celles « de leurs obligations de religieux », faites par des prêtres qui, avant la Révolution, étaient dans un ordre religieux, désormais supprimé³⁴, et pour être intégrés « dans le clergé séculier³⁵ ». Leur vœu d'obéissance ne se pose pas, puisqu'il n'y a plus ni couvent ni supérieur ; cependant un seul mentionne : « je reviendrai dans un couvent quand je le pourrai³⁶ ». Par contre celui de pauvreté pose problème à plusieurs : les uns pour « toucher un héritage³⁷ », d'autres pour « se constituer une rente pour leur vieillesse³⁸ ». Certains demandent de ne plus « porter l'habit religieux³⁹ » ou d'être dispensés « du bréviaire romain⁴⁰ » ; l'un d'eux demande même « de le changer en une prière plus brève et plus facile⁴¹ ». On demande aussi « d'être relevé des règles de leur ordre concernant le jeûne et l'abstinence⁴² ». Par contre, tous affirment vouloir garder leur vœu de chasteté, ce qui est le moins qu'ils devaient faire pour rester dans l'état ecclésiastique.

VI. Réintégrations et réconciliations

Une trentaine de prêtres, ayant abandonné le ministère pendant la Révolution, font la demande de dispenses et absolution nécessaires pour pouvoir le reprendre. Parmi eux, certains ont été ordonnés dans le schisme. Les autres étaient déjà prêtres au moment de la Révolution. À ces demandes de réintégration, on trouve rarement dans sa correspondance la décision qui a été prise par le légat. On peut cependant présumer cette dernière en voyant la suite de la biographie de ces prêtres. Ces demandes sont très souvent calquées sur le même modèle.

A. Réintégrations des ordonnés dans le schisme

Pendant la période révolutionnaire, il y a eu en Dordogne près de 70 prêtres qui ont été ordonnés dans le schisme par des évêques constitutionnels connus : plus d'une cinquantaine par celui de Périgueux, Pontard, une dizaine par celui d'Angoulême, Joubert, et deux ou trois par celui de Cahors, Danglars. Pour ceux d'entre eux qui ne s'étaient pas mariés, à savoir une quarantaine, la moitié demandèrent seulement leur réintégration dans le ministère. La plupart

-
34. BOUET, 1993-1994, notice n° 639, Jean-Baptiste Duchazaud.
35. BOUET, 1993-1994, notice n° 1422, Jean-Pierre Moutardier.
36. BOUET, 1993-1994, notice n° 650, Pierre Ducourtieux.
37. BOUET, 1993-1994, notices n° 356, Jacques-Génulfes Cazes ; 639, Jean-Baptiste Duchazaud.
38. BOUET, 1993-1994, notice n° 377, Blaise Chaminade.
39. BOUET, 1993-1994, notice n° 650, Pierre Ducourtieux.
40. BOUET, 1993-1994, notice n° 42, Léonard-Victorien Aublanc.
41. BOUET, 1993-1994, notice n° 1179, Jean-Baptiste Lasserre.
42. BOUET, 1993-1994, notice n° 1733, Antoine Theulier.

d'entre eux reçurent de Caprara une réponse positive, à part quelques cas particuliers : un homme marié qui avait été ordonné par Pontard⁴³, trois autres qui réclament seulement leur réduction à l'état laïc⁴⁴ et enfin un qui meurt en 1803 avant d'avoir pu reprendre du ministère⁴⁵.

En mentionnant leur ordination illégitime, mais en général valide, plusieurs signalent qu'ils ont été ordonnés avant l'âge légal et que les intervalles entre les différents ordres reçus n'ont pas été respectés. Voici un exemple de déclaration : « Même avant l'âge requis pour les ordres et sans que les intervalles aient été observés, je fus introduit dans le schisme par l'évêque Pontard, usurpateur du siège de Périgueux, au saint ordre du presbytérat et aux autres ordres, tant majeurs que mineurs⁴⁶ ».

D'autres indiquent en plus dans quelles conditions ils ont été ordonnés : « n'ayant pas la science requise par les saints canons pour recevoir les ordres⁴⁷ ». Un autre reconnaît aussi qu'il ignorait tout de la théologie, vu « qu'il s'était seulement adonné aux lettres⁴⁸ ». Le prêtre Chalard avoue son impossibilité de réciter le bréviaire « pour cause d'ignorance », et il demande de le remplacer par « tout autre œuvre pie⁴⁹ ».

Puis vient la question du serment constitutionnel que tous reconnaissent avoir prêté, « ainsi que les serments subséquents ». Ce serment et les autres étaient indispensables si on voulait exercer un ministère dans l'Église constitutionnelle. Et tous de préciser alors qu'ils ont été intrus dans différentes paroisses. L'un s'accuse « de son intrusion dans les paroisses, s'y jetant comme un prêtre légitime⁵⁰ », d'autres « sans mission légitime⁵¹ », « qu'il a illégitimement pris possession d'un bénéfice dont le titulaire existait encore⁵² ».

En plus de tout ça, quelques-uns s'accusent de fautes particulières. L'un reconnaît avoir été « juré dans un tribunal et avoir déclaré la culpabilité d'un accusé qui fut condamné à mort⁵³ ». Un autre avoue, « vu son âge avoir été appelé aux combats et être entré dans la cavalerie où il est resté trois ans⁵⁴ ». Enfin, trois ordonnés de Pontard l'ont été étant déjà mariés. Malgré leur insistance à continuer le ministère, deux d'entre eux n'auront pas réponse favorable du légat⁵⁵. Quant au troisième, Caprara, pour éventuellement

43. BOUET, 1993-1994, notice n° 985, Pierre Labarthe.

44. BOUET, 1993-1994, notices n° 325, Pierre Cailloux ; 372, François Chalard ; 1073, Étienne Lafon.

45. BOUET, 1993-1994, notice n° 1009, Gabriel Labrousse.

46. BOUET, 1993-1994, notice n° 189, Guillaume Blois.

47. BOUET, 1993-1994, notice n° 227, Thomas Borie.

48. BOUET, 1993-1994, notice n° 965, Philippe Jay.

49. BOUET, 1993-1994, notice n° 372, François Chalard.

50. BOUET, 1993-1994, notice n° 569, Jean-Baptiste Deroche.

51. BOUET, 1993-1994, notice n° 663, François Dujarric.

52. BOUET, 1993-1994, notice n° 673, Arnaud Dumas.

53. BOUET, 1993-1994, notice n° 227, Thomas Borie.

54. BOUET, 1993-1994, notice n° 539, Pierre Delmas-Marsalet.

55. BOUET, 1993-1994, notices n° 985, Pierre Labarthe ; 1073, Étienne Lafon.

accepter, impose des conditions particulières à son épouse : « sa femme doit déclarer avoir déjà consenti à son ordination, en donnant son consentement à ce qu'il demeure séparé d'elle et exerce les fonctions de son ministère. De plus elle doit s'engager formellement à vivre dans la continence, ce qui ne semble pas difficile à son âge de 65 ans ⁵⁶ ».

Après la reconnaissance de leur ordination illégitime et de tout ce qui s'en est suivi, vient le moment d'exprimer tout ce qu'ils ont fait de bien depuis pour espérer ainsi avoir l'accord du légat à leur demande. Quelques mots qui reviennent presque littéralement dans toutes les lettres résument leur nouveau comportement : faire pénitence, s'être rétracté, réparer le scandale et affirmer leur foi catholique. Voici une déclaration type : « ayant par la suite fait pénitence, il rétracta son serment pervers et répara de la meilleure façon possible le scandale, de telle sorte qu'il professe fermement depuis plusieurs années la foi catholique, apostolique et romaine ⁵⁷ ». D'autres précisent que depuis qu'ils ont pris conscience de leur faute « et suivant de salutaires conseils, ils n'ont plus exercé aucune fonction sacerdotale ⁵⁸ ». On affirme aussi « être touché maintenant par le repentir, le regret de ses crimes et être solidement attaché à l'unité de l'Église ⁵⁹ » voire être « fortement pressé par l'aiguillon de sa conscience ⁶⁰ ».

Parfois, on trouve des attestations élogieuses apportées par leur curé. « Le prêtre Delmas est de très bonnes mœurs et il a donné pendant quatre ans des signes de sagesse, de piété et de chasteté ⁶¹ ». Le curé de Carlux écrit au cardinal d'un de ces prêtres : « Il a fait fausse route, comme un oiseau qui s'est perdu, mais il a toujours eu une conduite sacerdotale ⁶² ». M^{gr} Lacombe lui-même recommande « un vénérable prêtre qui est en communion avec lui et qu'il a autorisé provisoirement à célébrer la messe ⁶³ ».

Ayant ainsi présenté leur situation et leurs sentiments, les ordonnés de Pontard supplient le légat de « les absoudre de toutes les censures tant "*ab homine*, qu'*a jure*" et de les dispenser de toutes les irrégularités encourues ⁶⁴ ». L'un demande cette absolution « non seulement pour obtenir une paroisse - charge bien lourde en ce temps -, mais aussi par crainte de la mort ⁶⁵ » et un autre, avec cette absolution, est « prêt à recevoir humblement la pénitence qui lui sera imposée et de l'accomplir ⁶⁶ ». « Tous les embarras dans lesquels il

56. BOUET, 1993-1994, notice n° 1495, Pierre Pinet.

57. BOUET, 1993-1994, notice n° 189, Guillaume Blois.

58. BOUET, 1993-1994, notices n° 539, Pierre Delmas-Marsalet ; 663, François Dujarric.

59. BOUET, 1993-1994, notice n° 951, Pierre Hugues.

60. BOUET, 1993-1994, notice n° 965, Philippe Jay.

61. BOUET, 1993-1994, notice n° 539, Pierre Delmas-Marsalet.

62. BOUET, 1993-1994, notice n° 1420, Christophe Moureau.

63. BOUET, 1993-1994, notice n° 569, Jean-Baptiste Deroche.

64. BOUET, 1993-1994, notice n° 189, Guillaume Blois.

65. BOUET, 1993-1994, notice n° 539, Pierre Delmas-Marsalet.

66. BOUET, 1993-1994, notice n° 673, Arnaud Dumas.

gît misérablement ayant disparu, qu'il lui soit permis dans la charité du Christ de monter à l'autel sacré et d'y servir ⁶⁷ ». Ou bien « une fois ôtés tous les empêchements qui le paralysent lamentablement et qu'il plaise à votre sainteté de lui donner sa place parmi les prêtres de l'Église vraiment catholique ⁶⁸ ».

Le cardinal réintègrera la plupart de ces ordonnés de Pontard, mais il le fera en prenant des assurances. C'est ainsi qu'il répond au prêtre Delmas : « Puisque vous affirmez que dans votre ordination, l'évêque constitutionnel a respecté la matière et la forme dues, on ne peut douter de la validité de votre ordination ; bien qu'il soit également certain qu'aussi bien la collation que la réception des ordres contrairement aux règles des Saints Canons, ont été à la fois sacrilèges et passibles des censures de l'Église ⁶⁹ ». Il faudra donc qu'il soit relevé de toutes ses censures et obtienne les dispenses indispensables, ce que le légat est prêt à faire. Alors seulement Delmas pourra « monter à l'autel sacré ».

B. Réconciliations des prêtres légitimes d'Ancien Régime

Une vingtaine de prêtres, ordonnés légitimement avant la Révolution, ont aussi recours au légat. Pour plusieurs, la supplique a été rédigée par un confrère réfractaire ou du moins passe par lui. Quelques-uns sont même appuyés par un évêque ⁷⁰. La demande est, pour la plupart, formulée selon un modèle qui exprime les différents aspects de leur situation.

Pour le passé, ces prêtres affirment d'abord leurs fautes commises pendant la Révolution, à savoir : avoir prêté le serment constitutionnel, puis avoir usurpé les fonctions des pasteurs légitimes (intrus) et enfin avoir livré leurs lettres d'ordinations à des comités révolutionnaires comme signes de leur abandon du ministère sacerdotal. L'un d'eux considère même cette remise de ses lettres « comme une espèce d'apostasie ⁷¹ ». C'est le même qui fait remarquer que s'il adresse cette supplique au légat, c'est parce que M^{gr} Lacombe refuse de l'absoudre de quelques censures « sous prétexte qu'il n'en a encouru aucune ». Ainsi le refus de l'évêque, alors qu'il avait tout pouvoir pour réconcilier lui-même ces prêtres, explique en grande partie le recours qu'ils ont eu auprès de Caprara.

À ces fautes commises par tous, l'un s'accuse en plus « d'avoir porté les armes pour défendre son pays ⁷² ». Plus grave encore, un autre avoue que « pour défendre son bien, son honneur et sa vie, il s'est vu forcé de tuer son

67. BOUET, 1993-1994, notice n° 991, Jacques Labonneilh.

68. BOUET, 1993-1994, notice n° 441, Jérôme Cogniel.

69. BOUET, 1993-1994, notice n° 539, Pierre Delmas-Marsalet.

70. BOUET, 1993-1994, notice n° 1427, Pierre Nadal-Lapeyrouse ; 3003.

71. BOUET, 1993-1994, notice n° 1709, Jean-François Sudret.

72. BOUET, 1993-1994, notice n° 1235, Jean Lestrade.

agresseur ». Il demande pardon pour « cet homicide involontaire ⁷³ ». Un acquéreur de biens nationaux ajoute cette faute à sa supplique ⁷⁴. Un « vicaire épiscopal de Pontard » fait aussi état de cette responsabilité qu'il a eue dans l'Église schismatique ⁷⁵. Pour échapper à la guillotine, l'un a contracté « un mariage blanc ⁷⁶ », alors que deux autres ont consommé leur mariage, mais affirment avoir renoncé maintenant et pour l'avenir à toute cohabitation avec leur femme ⁷⁷.

Quant au présent, tous écrivent « être touchés par la pénitence et être fermement attachés à l'unité de l'Église ». Certains ajoutent qu'ils « réparent le mieux possible le scandale qu'ils ont donné ⁷⁸ ». Un autre précise qu'il « s'est rétracté en 1798 auprès d'un confesseur et même publiquement dans une assemblée de prêtres, les autorisant à publier sa rétractation ⁷⁹ ». L'expression de leur repentir est plus ou moins émouvante, voire grandiloquente. L'un d'eux ne le fait-il pas en citant abondamment des paroles du *Dies iræ* ⁸⁰ ? Et à la suite de leur confession, ils s'adressent au cardinal légat « pour obtenir l'absolution des censures encourues et la dispense de toutes les irrégularités », et notamment de « la suspension promulguée par le Bref de Pie VI le 13 avril 1791 ⁸¹ ».

Pour ce qui est de leur avenir, le but de leur supplique est d'être réconcilié et de pouvoir continuer ou reprendre leur ministère sacerdotal : « me ranger autour du Saint Tabernacle ⁸² », « monter à l'autel », « afin de diriger les âmes d'une manière sûre ⁸³ ». Un prêtre présente un cas un peu particulier : après avoir été déjà « admis à la communion des laïcs », eh bien, à cause « de la pénurie de prêtres », il fait une nouvelle demande pour reprendre du ministère ⁸⁴.

Exceptionnellement, nous avons trouvé une ou deux réponses claires du légat à ces demandes. Il envoie un bref au suppliant à remettre à un confesseur qui devra lui donner absolution et dispense ⁸⁵, afin, dit-il, que « ce prêtre se mette en règle et s'efforce d'effacer le scandale. Car les faits exigent une réparation correspondante et il faut une conduite qui suscite l'estime et la confiance des fidèles ⁸⁶ ».

-
73. BOUET, 1993-1994, notice n° 1427, Pierre Nadal-Lapeyrouse.
 74. BOUET, 1993-1994, notice n° 88, Pierre Bardy.
 75. BOUET, 1993-1994, notice n° 851, Léonard Gay de Lambertie.
 76. BOUET, 1993-1994, notice n° 851, Léonard Gay de Lambertie.
 77. BOUET, 1993-1994, notices n° 807, François Fournier ; 3003.
 78. BOUET, 1993-1994, notice n° 1001, Sicaire Laborie.
 79. BOUET, 1993-1994, notice n° 1709, Jean-François Sudret.
 80. BOUET, 1993-1994, notice n° 807, François Fournier.
 81. BOUET, 1993-1994, notice n° 1709, Jean-François Sudret.
 82. BOUET, 1993-1994, notice n° 812, Vincent Fournier.
 83. BOUET, 1993-1994, notice n° 1235, Jean Lestrade.
 84. BOUET, 1993-1994, notice n° 1526, Bernard Pouyaud.
 85. BOUET, 1993-1994, notice n° 1175, Jean-Baptiste Lassaigue.
 86. BOUET, 1993-1994, notice n° 1001, Sicaire Laborie.

VII. Régularisation des mariages

Pour cette question des prêtres mariés, seul le légat peut intervenir.

Près de cinquante prêtres, qui se sont mariés civilement pendant la Révolution, vont profiter avec le Concordat de la dispense que le pape leur accorde pour être réduits à l'état laïc et se marier alors religieusement. Mais cela n'est possible qu'à la condition impérative que leur mariage civil ait eu lieu avant le 15 août 1801. Passée cette date, aucune régularisation ne sera accordée quelles que soient les circonstances⁸⁷. Il y a même un prêtre qui semble s'être marié civilement au dernier moment, le 18 juillet 1801, pour bénéficier de l'indulgence papale⁸⁸. Nous trouvons deux ou trois prêtres qui demanderont sans succès la possibilité de se marier après cette date, vivant sans doute depuis longtemps en concubinage.

Ces mariages civils ont été contractés tant par des prêtres légitimes, ordonnés avant la Révolution, que par des prêtres schismatiques, ordonnés par un évêque constitutionnel.

A. Mariage de prêtres légitimes

Seize prêtres et éventuellement religieux se sont mariés civilement pendant la Révolution.

Dans leur supplique au légat, la plupart ne mentionnent que le fait de leur mariage. Très peu précisent en plus leur conduite d'alors : serments, intrus, abjuration et évidemment leur mariage⁸⁹, mais en réalité tous les autres avaient eu le même parcours.

Par contre, beaucoup s'efforcent de trouver des raisons à leur mariage. En particulier est évoquée leur situation pendant la Révolution : « ébloui par des sentiments spécieux et agité par la terreur⁹⁰ », « à cause de la violence des troubles en France et trompé par les conseils de faux amis⁹¹ », « entraîné par le tourbillon des tempêtes ou orages de la Révolution⁹² », « parce que les lois et les mœurs d'alors lui imposent presque le devoir de se marier⁹³ ». Un religieux et une religieuse se sont unis parce que, disent-ils, « dépouillés de l'état où la Providence les avait appelés et forcés par l'esprit de la circonstance à quitter cet état⁹⁴ ». Un, cependant, reconnaît « le fait de la fragilité humaine⁹⁵ » et un

87. BOUET, 1993-1994, notice n° 397, Barthélemy Charroneuil.

88. BOUET, 1993-1994, notice n° 1038, Antoine Lacoste.

89. BOUET, 1993-1994, notices n° 1058, Jean-Baptiste Ladret ; 1614, Jean-François Rochery.

90. BOUET, 1993-1994, notice n° 903, Jean-Philippe Grandjean.

91. BOUET, 1993-1994, notice n° 910, François Grateyrolle.

92. BOUET, 1993-1994, notice n° 1047, Benoît Lacroix.

93. BOUET, 1993-1994, notice n° 1811, Jean Villefumade.

94. BOUET, 1993-1994, notice n° 1808, Vigneras.

95. BOUET, 1993-1994, notice n° 1047, Benoît Lacroix.

autre reconnaît que lui et sa femme « se sont pris mutuellement d'une passion ardente d'où dépendait leur bonheur ⁹⁶ ». Le chanoine Beaupuy dira qu'il s'est marié « pour plaire à ses frères dont trois généraux républicains ⁹⁷ ». Par contre, un autre s'est marié « pour échapper au service militaire ⁹⁸ ». Il y a aussi « le vœu de la commune où il était curé ⁹⁹ ». Mais, l'un d'eux évoque même le danger de mort : « Persécuté par les tribunaux révolutionnaires et presque assassiné par une populace effrénée, pour échapper à une mort certaine ¹⁰⁰ ».

Après avoir reconnu leur mariage civil, très peu expriment « une sincère douleur de leur faute ¹⁰¹ ». Leur repentir est souvent joint à « leur attachement à l'unité catholique ¹⁰² ». L'ex-curé de Doissac, Sirey, déclara qu'il voulait « vivre et mourir, attaché de cœur à l'esprit du St-Siège ¹⁰³ ». Un prêtre affirme que « comme son mariage n'a pas été confirmé par l'Église, il s'est éloigné de son épouse pendant quelques années ¹⁰⁴ ».

Enfin, certains donnent des raisons pour lesquelles la séparation est impossible. « Il ne peut se séparer de sa femme qu'il aime et dont la séparation serait un scandale pire que celui de leur union ¹⁰⁵ ». Un autre a absolument besoin de sa femme pour l'aider dans « la maison d'éducation de la jeunesse qu'il a fondée ¹⁰⁶ ». D'autres soulignent leur responsabilité à l'égard des enfants issus de leur mariage qu'ils veulent élever dans la foi catholique ¹⁰⁷. L'un d'eux va même jusqu'à présenter au légat sa petite famille : « notre union a été scellée par la venue de cinq enfants dont deux sont décédés et trois sont existants, un mâle, Claude, et deux femelles, Catherine et Elisabeth ¹⁰⁸ ».

Tous demandent au légat « l'absolution des censures encourues et la dispense de l'empêchement de l'ordre, pour qu'ils puissent faire bénir leur mariage devant l'Église », « pour faire consacrer religieusement leur mariage civil ¹⁰⁹ », « pour la régularisation du mariage religieux ¹¹⁰ », « pour rentrer dans l'union catholique et faire bénir leur mariage ¹¹¹ ». « Étant "fils de saints" qu'il leur soit permis d'être unis par les lois de l'Église hors de laquelle il n'y a pas de salut ¹¹² ».

-
96. BOUET, 1993-1994, notice n° 1689, Jean-Baptiste Sirey.
 97. BOUET, 1993-1994, notice n° 123, Jean-Guy Beaupuy.
 98. BOUET, 1993-1994, notice n° 1436, Alexis Noualhet.
 99. BOUET, 1993-1994, notice n° 903, Jean-Philippe Grandjean.
 100. BOUET, 1993-1994, notice n° 3003.
 101. BOUET, 1993-1994, notice n° 714, Pierre Duroux.
 102. BOUET, 1993-1994, notice n° 1047, Benoît Lacroix.
 103. BOUET, 1993-1994, notice n° 1689, Jean-Baptiste Sirey.
 104. BOUET, 1993-1994, notice n° 1753, Jean-Baptiste Tressens.
 105. BOUET, 1993-1994, notice n° 910, François Grateyrolle.
 106. BOUET, 1993-1994, notice n° 1753, Jean-Baptiste Tressens.
 107. BOUET, 1993-1994, notice n° 1689, Jean-Baptiste Sirey.
 108. BOUET, 1993-1994, notice n° 1808, Vigneras.
 109. BOUET, 1993-1994, notice n° 714, Pierre Duroux.
 110. BOUET, 1993-1994, notice n° 910, François Grateyrolle.
 111. BOUET, 1993-1994, notice n° 1614, Jean-François Rochery.
 112. BOUET, 1993-1994, notice n° 1753, Jean-Baptiste Tressens.

Pratiquement tous vont recevoir une réponse favorable à leur demande par un décret que le légat leur envoie afin qu'ils le présentent à un confesseur pour l'exécuter. Mais cette exécution du décret ne va pas toujours sans quelques difficultés. C'est Lacombe qui veut imposer comme confesseur le curé du suppliant. Il faut que le cardinal envoie un autre décret pour assurer à chacun la liberté du choix d'un confesseur approuvé¹¹³. À Bergerac, face au refus de son curé de Saint-Jacques, un prêtre marié pourra enfin le faire célébrer religieusement par le curé de La Madeleine. Et il adresse ces mots au curé de Saint-Jacques : « Vous me parlez du scandale que cela pourrait occasionner parmi les fidèles ! Mais ne serait-ce pas plutôt un zèle pharisaïque que de contrarier ainsi les vues bienfaisantes du chef de l'Église ?¹¹⁴ ».

Un cas particulier est celui de ce prêtre qui a caché pendant des années son mariage civil, à cause de « la violence du père de la mariée ». Ne pouvant apporter la preuve de ce mariage avant le 15 août 1801, il ne peut avoir qu'une réponse négative du légat. Heureusement, sur ces entrefaites, le père vindicatif meurt, on peut alors présenter l'extrait de mariage fait en 1793 et l'autorisation du mariage religieux est alors donnée¹¹⁵. Autre cas particulier, celui de l'ex-chanceladais Formigier qui, pour éviter la déportation, a contracté un mariage blanc ; il attesterait au légat qu'il n'y a jamais eu de cohabitation avec sa femme¹¹⁶ ».

Mais, dans ses réponses qui accompagnent les décrets de régularisation, le légat ne manque pas de donner quelques bons conseils aux bénéficiaires. « L'Église que vos écarts avaient affligée ne refuse pas de se prêter à votre retour dans la voie du salut ; elle aime mieux suspendre l'effet de vos engagements sacrés que de souffrir votre perte¹¹⁷ ». « Faites l'un et l'autre tous vos efforts pour réparer vos fautes, que votre conduite soit désormais celle de vrais pénitents et tâchez par de bonnes œuvres d'assurer votre salut éternel¹¹⁸ ». « Travaillez d'un commun accord à la réparation du scandale et à la pratique de toutes les vertus¹¹⁹ ».

B. Mariage de prêtres ordonnés dans le schisme

Une bonne vingtaine de ces prêtres ont envoyé leur supplice à Caprara, soit directement, soit par l'intermédiaire et l'appui d'un ecclésiastique, comme leur curé¹²⁰, voire par l'archevêque de Bourges¹²¹, soit même par un laïc. C'est

-
113. BOUET, 1993-1994, notice n° 1480, Rigal Peyru.
 114. BOUET, 1993-1994, notice n° 155, Gervais Berrut.
 115. BOUET, 1993-1994, notice n° 96, Hélié Barre.
 116. BOUET, 1993-1994, notice n° 796, Jean Formigier.
 117. BOUET, 1993-1994, notice n° 96, Hélié Barre.
 118. BOUET, 1993-1994, notice n° 1614, Jean-François Rochery.
 119. BOUET, 1993-1994, notice n° 1808, Vignerat.
 120. BOUET, 1993-1994, notices n° 146, François Beneyton ; 1045, Eyméric Lacour ; 1488, Paul Picon.
 121. BOUET, 1993-1994, notice n° 1436, Alexis Noualhet.

ainsi que Maleville, président du Tribunal de cassation, intervient pour un compatriote ¹²². L'archevêque de Bordeaux intervient également et à Caprara qui lui accorde la dispense demandée, ce dernier ajoute « je forme les mêmes vœux que vous, pour que l'Église soit débarrassée de ces individus qui sont l'objet de votre douleur ainsi que de la mienne, mais il faut encore attendre dans la patience l'accomplissement de nos désirs ¹²³ ».

Dans leur cursus commun : ordination schismatique, serments, intrus, abandon du sacerdoce et mariage civil, ce sont la première et la dernière étape qui font l'objet de plus de développement. Et pour ce qui en est de leur situation au moment du Concordat, après l'attestation plus ou moins affirmée de leur repentir et celle de leur femme, pratiquement tous font la demande de la régularisation de leur mariage. Et, à cette demande, il semble que le cardinal ait répondu favorablement.

D'abord l'âge légal pour être ordonné prêtre (25 ans) est loin d'être respecté. L'un est ordonné « à 16 ans ¹²⁴ », d'autres « n'ont pas 20 ans accomplis ¹²⁵ », « à 21 ans ¹²⁶ », « à 19 ans ¹²⁷ ». De plus, les intervalles entre les différentes ordinations mineures et majeures ne sont pas non plus respectées. L'un les reçoit même « toutes ensemble, le même jour ¹²⁸ ». Un autre aussi reçoit « le même jour, la confirmation et tous les ordres ¹²⁹ ». Un autre « en 4 jours ¹³⁰ ». Les conditions dans lesquelles sont faites ces ordinations sont pleines d'irrégularités : manque de dispense d'âge, absence d'études, de préparation intellectuelle ou spirituelle. Un curé qui présente la supplique de l'un d'eux souligne « qu'il sait très peu lire le latin et ne l'entend pas du tout ¹³¹ ».

Beaucoup mentionnent des anomalies dans leur ordination, en particulier la promesse du célibat qui y est adjointe. Ils espèrent peut-être ainsi avoir plus de facilité pour obtenir un mariage religieux. Ils citent des paroles de Pontard au moment de l'ordination : « que le droit civil [sous entendu de se marier] n'est en rien aboli par la fonction sacerdotale. Les droits de l'homme ne dépendent d'aucune aliénation ¹³² ». Qu'au moment du sous-diaconat : « la promesse exigée n'était pas le vœu de célibat ¹³³ ». Curieusement, l'un fait remarquer que « Pontard n'avait rien omis pour inspirer les sentiments de Spinosa [*sic*] à tous les jeunes gens ou hommes mariés qu'il ordonnait ¹³⁴ ».

-
122. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
 123. BOUET, 1993-1994, notice n° 563, Guillaume-Luc Denoix.
 124. BOUET, 1993-1994, notice n° 397, Barthélemy Charroneuil.
 125. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
 126. BOUET, 1993-1994, notice n° 1528, Jean-Louis Pouzargue.
 127. BOUET, 1993-1994, notice n° 255, Bertrand Bource.
 128. BOUET, 1993-1994, notice n° 1667, Joseph-Front Sauveroche.
 129. BOUET, 1993-1994, notice n° 563, Guillaume-Luc Denoix.
 130. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
 131. BOUET, 1993-1994, notice n° 325, Pierre Cailloux.
 132. BOUET, 1993-1994, notice n° 255, Bertrand Bource.
 133. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
 134. BOUET, 1993-1994, notice n° 1725, Joseph Tessier.

Ensuite, tous ces nouveaux prêtres font le serment constitutionnel et sont envoyés dans des paroisses, comme vicaires ou curés, exerçant en intrus le ministère à la place des pasteurs légitimes. « Intrus avant 21 ans, pendant 8 mois jusqu'à la suppression du culte¹³⁵ ». C'est ensuite l'abandon général de ce ministère et retour à la vie civile. L'un avoue même, ce qui du reste était le fait de presque tous, « qu'alors il a abjuré sa qualité de prêtre, renoncé à toutes fonctions ecclésiastiques et a remis ses lettres de prêtrise pour être brûlées¹³⁶ ». Pour un autre, on parle même « de crimes d'apostasie et d'hérésie¹³⁷ ».

Certains, à cause de leur jeune âge, se sont vu contraints de partir à l'armée, en particulier dans les guerres contre les Espagnols et la Vendée¹³⁸. Pendant la guerre, l'un déclare même « qu'il croit avoir tué¹³⁹ ».

Tous s'expriment sur leur mariage civil. Certains en donnant une date précise, date évidemment qui se situe avant le 15 août 1801. La plupart se marient en 1793, au moment où la déchristianisation de la France est à son apogée. Un, cependant, qui d'abord n'avait pas voulu se marier, ce qui lui valut 18 mois de prison, se marie enfin en 1797¹⁴⁰. Un autre, plus tardivement, en 1799, « poussé par ses parents qui espéraient de ce mariage des biens¹⁴¹ ».

Quelques rares se lancent dans des arguments théologiques pour justifier leur mariage. « Ayant étudié les beaux siècles du chrystianisme [*sic*] autorisant ma conduite, mais la discipline des derniers âges m'impose des devoirs. Je viens les remplir [en faisant ma demande de régularisation]¹⁴² ». Un autre dira qu'il s'est marié « pour échapper à l'armée et aux persécutions contre les prêtres¹⁴³ ».

Presque tous, comme une obligation, expriment leur repentir, souvent les deux, le prêtre et sa femme. À ce repentir, ils ajoutent parfois une certaine profession de foi : « Repentants tous les deux et fermement attachés à l'unité de l'Église¹⁴⁴ » ; « s'avouant gravement coupables, criminels devant Dieu et devant les hommes¹⁴⁵ » ; « la malheureuse imposition des mains de Pontard tourmente ma conscience¹⁴⁶ » ; ils se repentent « de si grands écarts envers Dieu et envers l'Église et ils ont une grande douleur dans le cœur¹⁴⁷ ». Heureusement, l'un se dit « confiant en la miséricorde de Dieu et l'indulgence paternelle de Sa Sainteté¹⁴⁸ ». Pour un couple : « leur plus

-
135. BOUET, 1993-1994, notice n° 1725, Joseph Tessier.
 136. BOUET, 1993-1994, notice n° 255, Bertrand Bource.
 137. BOUET, 1993-1994, notice n° 1438, Pierre Noujarède.
 138. BOUET, 1993-1994, notice n° 255, Bertrand Bource.
 139. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
 140. BOUET, 1993-1994, notice n° 563, Guillaume-Luc Denoix.
 141. BOUET, 1993-1994, notice n° 675, Jean-Baptiste Dumas.
 142. BOUET, 1993-1994, notice n° 737, Jean Espic.
 143. BOUET, 1993-1994, notice n° 1436, Alexis Noualhet.
 144. BOUET, 1993-1994, notice n° 788, Pierre Feytaud.
 145. BOUET, 1993-1994, notice n° 972, Jean Guyot.
 146. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
 147. BOUET, 1993-1994, notice n° 1438, Pierre Noujarède.
 148. BOUET, 1993-1994, notice n° 1438, Pierre Noujarède.

grand désir de vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine¹⁴⁹ ». Et l'un affirme : « vivre séparé de sa femme en attendant la décision du légat¹⁵⁰ ». Pour montrer sa bonne volonté, un prêtre déclare « que si sa femme venait à mourir, il reprendrait le ministère sacerdotal¹⁵¹ ». Un autre dit « sa volonté de réparer de son mieux par une conduite édifiante le scandale public qu'il a donné¹⁵² ». Un prêtre, devenu étudiant en médecine, demande à Caprara « de considérer que son état d'abandon ne lui permet aucune offrande¹⁵³ », alors qu'apparemment aucune réponse du légat n'ait jamais été monnayée. Pour rester marié, un prêtre, père de famille, estime que « les enfants resteraient sans état et que sa conjointe serait déshonorée, s'ils se séparaient¹⁵⁴ ». « Il y aurait grande difficulté à rompre son mariage civil et péril d'incontinence¹⁵⁵ ».

À part quelques cas particuliers, tous demandent la régularisation de leur mariage. Pour cela, ils ont besoin d'une absolution préalable de toutes les censures encourues et surtout, pour le prêtre, de la dispense de l'empêchement d'ordre pour pouvoir prétendre à un mariage religieux. Pour cette demande, chacun y va de son expression : « contracter un mariage légitime et déclarer légitimes aussi leurs enfants¹⁵⁶ », « contracter canoniquement leur mariage¹⁵⁷ ». On demande « la dispense de tout ce qui fait obstacle à contracter un mariage légitime¹⁵⁸ ». Demande à « la réduction à l'état laïc en légitimant le plus honnête des mariages¹⁵⁹ ».

Si le légat, selon les directives romaines, semble répondre favorablement à toutes ces demandes, il en est cependant certaines qui posent problème.

D'abord, l'ordination d'un homme marié. Dans sa lettre, ce dernier s'efforce de présenter des arguments pour justifier sa situation. « J'ai cru que je pouvais me faire ordonner vu les besoins de l'Église gallicane et je crois qu'il y a une grande différence entre mon état et ceux qui se sont mariés depuis leur ordination¹⁶⁰ » et il demande seulement qu'on statue sur « son sort », sans préciser clairement s'il veut continuer ou non son ministère ou son mariage.

Un prêtre, peut-être légitime, en 1807, vit toujours en concubinage, sans mariage civil apparemment¹⁶¹. Il demanderait d'être réintégré dans le ministère. Le légat répond : impossible d'avoir une dispense pour se marier, le

-
149. BOUET, 1993-1994, notice n° 1528, Jean-Louis Pouzargue.
 150. BOUET, 1993-1994, notice n° 563, Guillaume-Luc Denoix.
 151. BOUET, 1993-1994, notice n° 563, Guillaume-Luc Denoix.
 152. BOUET, 1993-1994, notice n° 972, Jean Guyot.
 153. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
 154. BOUET, 1993-1994, notice n° 1436, Alexis Noualhet.
 155. BOUET, 1993-1994, notice n° 1438, Pierre Noujarède.
 156. BOUET, 1993-1994, notice n° 40, Élie Aubertie.
 157. BOUET, 1993-1994, notice n° 697, Jean Dupuy.
 158. BOUET, 1993-1994, notice n° 933, Jean-Baptiste Gueydon-Villat.
 159. BOUET, 1993-1994, notice n° 737, Jean Espic.
 160. BOUET, 1993-1994, notice n° 146, François Beneyton.
 161. BOUET, 1993-1994, notice n° 390, Emery Chanloup.

15 août 1801 est largement dépassé et, d'autre part, il considère que ce prêtre est incapable de reprendre du ministère pour l'instant. Plus tard, s'il fait de bonnes pénitences, a une conduite exemplaire, on pourrait éventuellement envisager une réintégration. Un prêtre s'est marié en 1796, mais devenu veuf, il demande, semble-t-il sans succès, d'être réduit à l'état laïc et « la permission de se remarier » : trop tard sa supplique est du 9 décembre 1801. Il va cependant s'efforcer de prouver la nullité de son ordination¹⁶². Un autre a aussi laissé passer la date fatidique. Son projet de mariage a été « retardé pour quelque raison d'intérêt. Notre séparation serait un déshonneur et la voix publique appelle notre mariage ». Ce prêtre, devenu teinturier, écrit plusieurs suppliques, il monte même à Paris où il a un rendez-vous avec le légat. Considérant « son cas rare et extraordinaire », il met en cause la validité de son ordination. Lui aussi évoque les débuts de l'Église et relativise le célibat. Le légat n'accéda pas non plus à sa demande¹⁶³. Pour un autre, le problème c'est que son mariage civil, en 1793, ne se trouve enregistré sur aucun registre ni de l'état civil ni de la paroisse. Il lui sera demandé une enquête avec déposition de témoins oculaires¹⁶⁴. Celui-ci s'est bien marié pendant la Révolution, mais il est tombé veuf. Il demande seulement la réduction à l'état laïc, sans parler de mariage éventuel ; celle-ci obtenue pense-t-il pouvoir se remarier¹⁶⁵ ?

Enfin, pour en terminer avec les mariages, voici un cas des plus lamentables, présenté au légat par un curé. Une religieuse – car les religieuses aussi pouvaient bénéficier des mêmes droits que les religieux – « rejetée par sa mère, abandonnée, elle est deux fois fille-mère, enfin elle s'est mariée civilement avec un homme de basse condition le 9 septembre 1802 ». Elle demande la régularisation pour un mariage religieux « afin de mettre sa conscience en règle ». Refus catégorique du cardinal, la date de son mariage civil est bien postérieure au 15 août 1801¹⁶⁶.

Conclusion

À l'exemple de leur nouvel évêque, M^{gr} Lacombe, la plupart des prêtres ordonnés avant la Révolution et qui ont eu une attitude plus ou moins « révolutionnaire » (serments, intrus, abdication...), mais sans s'être mariés, n'ont pas jugé bon de recourir au légat. Simplement 26 d'entre eux sur plus de 250 assermentés, qui avaient repris du ministère avec le Concordat, ont fait une telle démarche.

-
162. BOUET, 1993-1994, notice n° 1040, Michel Lacoste.
163. BOUET, 1993-1994, notice n° 1667, Joseph-Front Sauveroché.
164. BOUET, 1993-1994, notice n° 1806, Pierre Vigier.
165. BOUET, 1993-1994, notice n° 1725, Joseph Tessier.
166. BOUET, 1993-1994, notice n° 1566, Jean Rebière de La Jarthe.

Quant aux prêtres ordonnés dans le schisme, près de 70, parmi la quarantaine de non-mariés au moment du Concordat, la moitié seulement aura recours au légat pour régulariser leur situation, les autres n'ayant fait aucune démarche auprès de lui, durent vivre en laïcs le reste de leurs jours.

Pour ce qui est de la petite quarantaine de prêtres mariés civilement au moment du Concordat, tant d'Ancien Régime que constitutionnels, qui eurent recours au légat, pratiquement tous obtinrent de lui leur réduction à l'état laïc et la possibilité de se marier religieusement.

R. B.

Bibliographie et sources

BOUET (abbé Robert), *Dictionnaire du clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, tomes I et II, Piégut-Pluviers, éd. Deltaconcept, 1993 et 1994.

BOUET (abbé Robert), *Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord*, tome I, Nontron, éd. Deltaconcept, 2009 et tome II, Coulounieix-Chamiers, impr. Fanlac, 2010.

CHARON-BORDAS (Jeannine), *La légation en France du cardinal Caprara 1801-1808 - Répertoire des demandes de réconciliation avec l'Église*, Paris, 1979.

Archives nationales, Fonds Caprara, série AF IV.

L'herbier de Jean Philippe Montépin, soldat de 1916, et le parc du château Magne à Trélissac

par Sophie MIQUEL

I. Un herbier historique

La Société départementale d'horticulture et d'acclimatation de la Dordogne a récemment offert à la Société historique et archéologique du Périgord une partie de sa bibliothèque. Parmi ces documents figure l'herbier J. Montépin (fig. 1)¹.

Cet herbier a été réalisé à l'école d'agriculture de l'Oisellerie (La Couronne, Charente), créée en 1891 sur le domaine du château de l'Oisellerie, près d'Angoulême. Ce nom viendrait du nom de l'ancienne fauconnerie médiévale des moines de la Couronne.

C'est une liasse d'herbier, non datée, du début du XX^e siècle, grand format (50 cm x 32 cm), sur un épais papier gris (fig. 2). Les plantes soigneusement séchées sont fixées par des bandelettes de papier gommé. Chaque planche comporte une étiquette standard d'herbier imprimée à Angoulême : famille,

1. Cette société d'horticulture, créée en 1859, a eu son siège 2, boulevard des Arènes à Périgueux.



Fig. 1. Étiquette figurant sur la couverture de l'herbier Montépin (coll. SHAP, fonds Société d'horticulture).

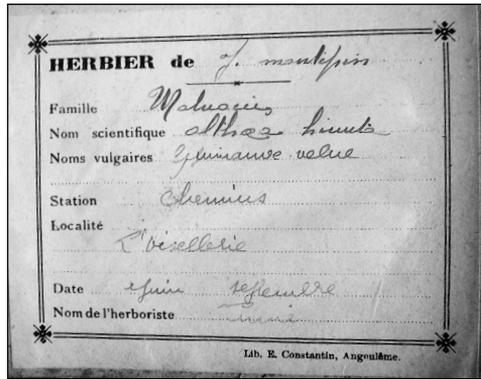


Fig. 3. Exemple d'étiquette (herbier Montépin, coll. SHAP, fonds Société d'horticulture).



Fig. 2. Exemple de planche (herbier Montépin, coll. SHAP, fonds Société d'horticulture).

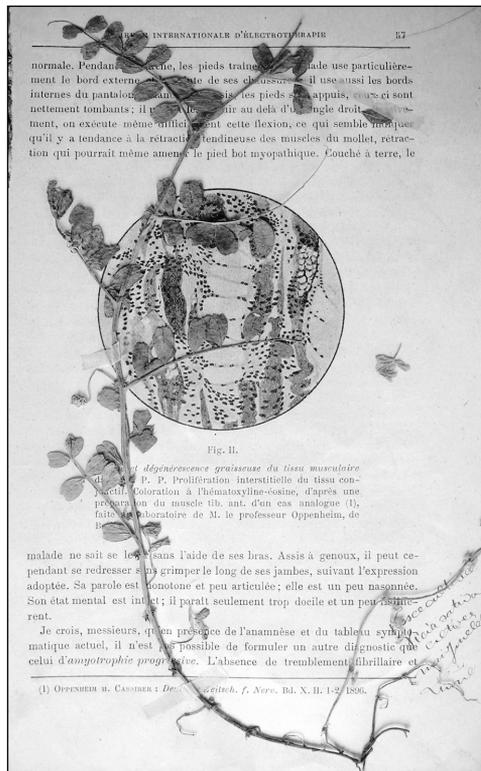


Fig. 4. Exemple de plante collée sur une page de revue (herbier Montépin, coll. SHAP, fonds Société d'horticulture).

genre, espèce, date, lieu de récolte sont soigneusement inscrits à la plume (fig. 3). Sont ajoutées des pages plus fines, sans étiquette, avec parfois un nom crayonné, ainsi que des feuilles petit format et des pages de revue arrachées (fig. 4).

En général, il y a une plante par feuille de papier, mais certaines pages rassemblent plusieurs plantes différentes. Elles sont classées par familles, séparées par des chemises en papier pelure bleu clair : Ombellifères, Graminées, Crucifères, Joncées, Renonculacées, Cupressinées, Rosacées, Borraginées, selon l'ancienne terminologie de la botanique du XIX^e siècle.

Les lieux de récolte sont sur le site de l'école d'agriculture de l'Oisellerie (La Couronne, Charente) ; les dates mentionnent les mois de collecte mais non l'année. Ce n'est donc pas un travail de botaniste qui réalise un inventaire ou une collection, mais un travail didactique pour apprendre à reconnaître les plantes utiles, nuisibles, médicinales, horticoles. L'objectif est de former un agriculteur cultivé qui connaît les plantes fourragères, les plantes ornementales, les adventices et les plantes communes sur une exploitation. Malgré quelques maladresses, c'est une belle collection qui annonce 500 plantes et 82 familles. La liasse de la SHAP comporte environ 260 feuilles. L'état de conservation des échantillons est bon, sans moisissures ni dégâts d'insectes.

Aujourd'hui, cet herbier permet de constater la biodiversité des plantes présentes dans le monde agricole à l'époque. Il est à regretter que l'absence de localisation hors de l'école et l'absence de date ne permettent pas d'utiliser cet herbier pour constituer une cartographie ancienne de répartition des plantes. Les témoignages pour mesurer l'évolution de la flore depuis un siècle ne sont en effet pas si nombreux.

Les déterminations semblent cohérentes dans l'ensemble, mais il y a quelques confusions : pour un échantillon d'Ombellifère, on lit le nom de *Coronilla glauca*, une Papilionacée. Le bleuet, nommé très correctement *Centaurea cyanus*, appartient à une étrange famille des « Papillonées composées ». Notre élève ne maîtrise pas totalement la connaissance botanique et ses professeurs n'ont pas encore contrôlé chaque planche. Le travail a peut-être été interrompu car J. Montépin n'a pas totalement terminé ce qui constituait son outil d'étude.

On trouve associées sur une même page jusqu'à quatre espèces différentes. Parfois, les plantes sont collées recto-verso ; elles se brisent lors des manipulations.

Nous connaissons un autre herbier (coll. privée) de ce type réalisé par un nommé Lachaud, élève dans cette même école à la même époque : il fut ensuite régisseur d'une exploitation agricole près de Brantôme, chargé d'organiser et de moderniser l'exploitation des petites fermes qui constituaient le domaine, accroître et diversifier les productions. C'est l'époque où la modernisation de l'agriculture s'est faite avec lenteur en Périgord.

II. L'auteur de l'herbier : Jean Philipe Montépin

La base de données « Mémoire des Hommes » nous a permis de retrouver l'origine du jeune botaniste : Jean Philippe Montépin, du 106^e régiment d'infanterie, est décédé, à l'âge de 20 ans, le 27 septembre 1916 à Bouchavesnes (Somme) (fig. 5). Mort pour la France, son nom figure sur le monument aux morts de Trélissac (fig. 6). Il est né dans cette commune le 15 septembre 1896. Ses parents, Jean Montépin, 28 ans, et Aurélie Chabert, 20 ans, mariés le 14 mai 1893 à Trélissac, auront 9 enfants : Antoine (1894), Jean Philippe (1896), Pierre Germain (1898), Rose Léontine (1900), Joseph (1906), Germaine (1907), Andréa (1909), André (1913), Jean (1917). L'aîné, Antoine, est mort pour la France à Oujda au Maroc le 8 septembre 1913 à l'âge de 19 ans.

Les Montépin sont originaires du Jura. La tradition familiale, citée en 2014 par Bernard Montépin, conserve le souvenir de jardiniers au château Magne. Le grand-père de notre jeune botaniste, Pierre Montépin, époux de Marie Fronton, né à Sarliac, était noté dans les registres d'état civil comme cantonnier à Charrieras. Ses parents sont installés à Trélissac et son père est également qualifié de cantonnier dans son acte de mariage. Le métier de jardinier étant souvent familial, Jean Philippe a été élève à l'école de l'Oisellerie pour suivre la tradition, études probablement interrompues par sa mobilisation en 1915, ce qui explique l'état inachevé de l'ouvrage. Cet herbier a donc été réalisé avant 1916.

Fig. 5. Jean Philippe Montépin, registre matricule (coll. Archives départementales de la Dordogne (ADD), 2 R 1115).

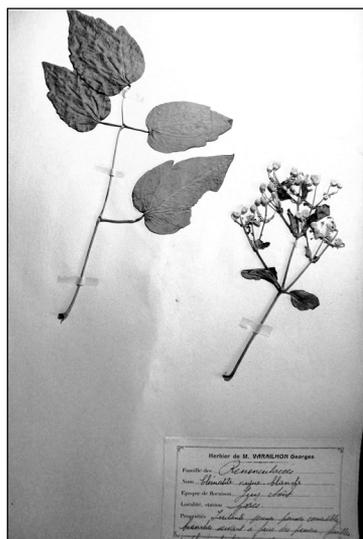


Fig. 8. Exemple de planche de l'herbier Varailhon (coll. privée).

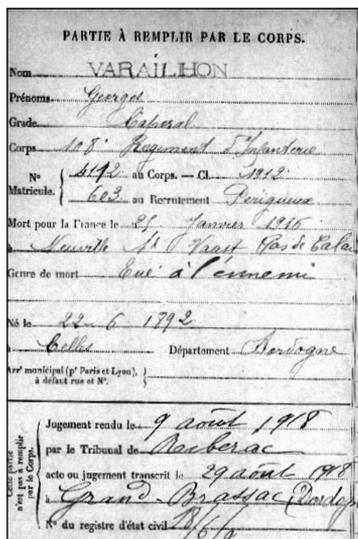


Fig. 7. Georges Varailhon, fiche de décès (www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr).



Fig. 6. Monument aux morts de Trélassac.

C'est un parcours similaire qu'a eu Georges Varailhon, instituteur, « Mort pour la France » à Neuville-Saint-Vaast le 25 janvier 1916 (fig. 7), et qui a aussi réalisé un bel herbier (coll. privée) (fig. 8), probablement à l'école normale (promotion 1912-1915, celle de mon grand-père Jean Célérier).

III. Le parc du château Magne à Trélassac

Pierre Magne (1806-1879), important homme politique du Second Empire, est né à Périgueux. Il acquiert un château à Trélassac en 1841². Son fils Alfred Magne (1834-1878) fait bâtir un nouveau château (fig. 9) de 1864 à 1868 par l'architecte parisien Bertelin. L'entreprise locale Eyssalet effectue les travaux. Le parc est tracé par E. A. Dusseaux. En 1869, A. Magne négocie le déplacement du village de Trélassac. Son épouse fait construire d'autres bâtiments. Son petit-fils Napoléon Magne (1865-1937), né à Reims le 2 juin 1865, élève à Saint-Cyr et Saumur, conseiller général et député de la Dordogne de 1898 à 1902, lègue ses propriétés aux hospices de la ville³. Le château est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

2. COMBET, 1993.
3. BALOUT, 2013 ; DUCLAUD, 2013.

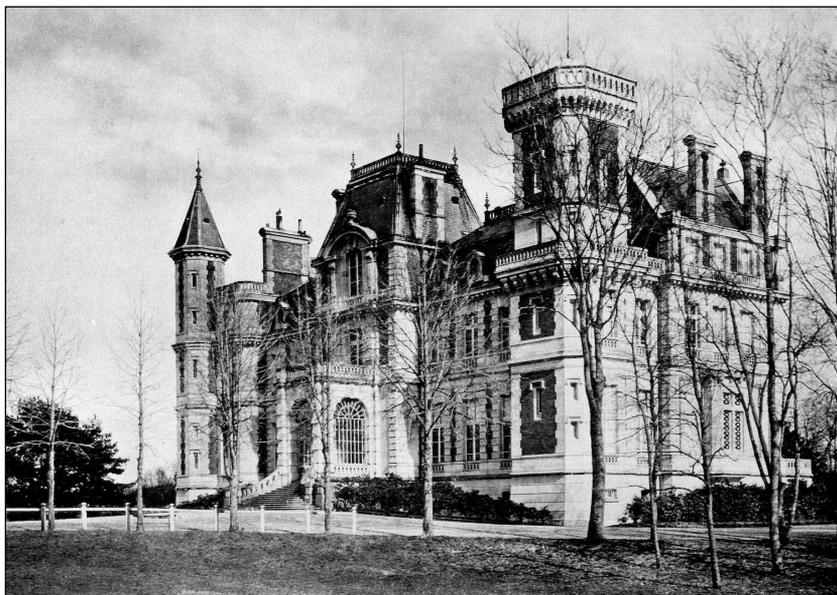


Fig. 9. Château Magne à Trélissac (coll. SHAP).

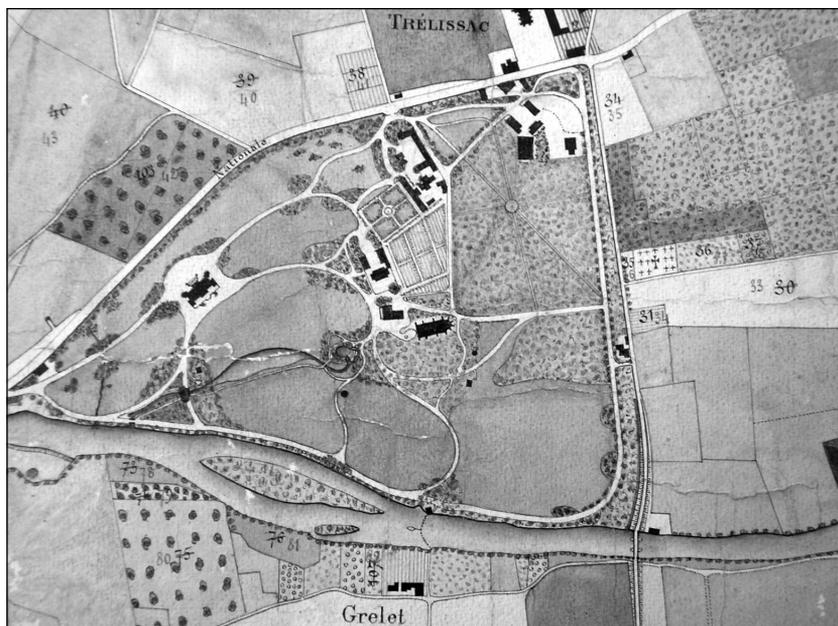


Fig. 10. Plan du parc du château Magne, dressé par E. A. Dusseaux, 1894 (Archives départementales de la Dordogne, cote 1 Fi Trélissac 1).



Fig. 11. Allée de *Diospyros virginiana* dans le parc Magne à Trélissac.

Les Archives départementales de la Dordogne conservent un très beau plan (fig. 10) du parc tracé après la déviation de la route, le déplacement du village et sa reconstruction. C'est dans ce parc, propriété de l'épouse d'Alfred Magne en 1894, que les Montépin ont pu être jardiniers.

L. de Lamothe décrit ce beau parc⁴ : « Il est entouré de grands jardins et de riantes promenades dont fait partie une île charmante située dans la rivière et reliée à ses autres dépendances par un pont ». Il est planté d'espèces rares⁵ dont le plaqueminer de Virginie (*Diospyros virginiana* de la famille des Ebénacées américaines) (fig. 11), qui se régénère spontanément le long de la rivière, ses fruits oranges, charnus et comestibles restant accrochés sur des branches dénudées en hiver. Cet arbre a été introduit en France grâce à des envois de graines récoltées par le botaniste François André Michaux sur des arbres plantés par son père André Michaux. Il fit des envois depuis Charleston au Jardin des plantes de Paris en décembre 1787 et en janvier 1789⁶.

Ces deux herbiers de Montépin et Varailhon nous conservent la mémoire de ces deux jeunes hommes de Trélissac et de Celles, trop tôt disparus dans ce grand drame que fut la première guerre mondiale.

S. M.

4. LAMOTHE, 1878 cité par COMBET, 1993.

5. MIQUEL, 2007.

6. Communication de son arrière-arrière-petit-neveu, Régis Pluchet.

Sources et bibliographie

- BALOUT (M.), « Sur les pas de Pierre Magne, une véritable leçon de vie », *Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 106, 2013, p. 28-30.
- DUCLAUD (L.), « Pierre Magne ministre périgourdin », *Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 106, 2013, p. 25-27.
- DURIEUX (J.), *Le ministre Pierre Magne 1806-1979 d'après ses lettres et souvenirs*, Paris, Librairie Champion, 1929.
- COMBET (M.), « Autour d'un plan : l'appétit d'espace de la famille Magne et le déménagement de Trélissac », *Mémoire de la Dordogne*, n° 2, 1993, p. 8-9.
- LAMOTHE (L. de), « Voyages... », *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 39, 1878, p. 5-12.
- MIQUEL (S.), « Le Plaqueminier de Virginie (*Diospyros virginiana*), sur une rive de l'Isle près de Périgueux », *Bulletin de la Société botanique du Périgord*, n° 63, automne 2007, p. 1-4.
- PLUCHET (R.), « F. A. Michaux : l'homme des arbres », *Hommes et Plantes*, n° 63, automne 2007, p. 34-43.

Sites Internet

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>
fr.wikipedia.org/wiki/Château_de_l'Oisellerie

Archives départementales de la Dordogne

1 Fi Trélissac 1, plan de la propriété de Madame Alfred Magne 1894.

1914-1918. Parcours en première ligne du « caporal Louis, brancardier », futur évêque de Périgueux et de Sarlat

par Frédéric DUHARD

Si on réalisait un sondage de popularité concernant les personnalités religieuses qui ont marqué le Périgord tout au long du XX^e siècle, Monseigneur Louis arriverait certainement dans le groupe de tête. Pendant les trente-trois ans de son ministère épiscopal, du 16 août 1932 au 3 août 1965, il eut plusieurs fois l'occasion de parcourir « son » diocèse. Son charisme et sa mine enjouée l'ont rapidement rendu populaire bien au-delà des catholiques. C'est surtout son passé de caporal brancardier, titulaire de la Croix de guerre, qui avait le plus d'importance aux yeux de ceux de « la Grande Guerre », qui voyaient en lui un ancien compagnon d'infortune des tranchées de première ligne. C'est cette partie de sa vie héroïque qui est présentée ici.

De sa naissance à la guerre (1882-1914)

Georges Auguste Louis est né le 29 octobre 1882 au 44, rue de Meaux à Livry, département de Seine-et-Oise, aujourd'hui commune de Livry-Gargan

en Seine-Saint-Denis. Il est le fils aîné de Nicolas Joseph, forgeron âgé de 38 ans, et de Marie Victorine Perrin, 35 ans. Après ses études primaires à l'école de son village, sous l'influence d'un prêtre, il entre au petit puis au grand séminaire de Versailles.

C'est là qu'il se trouve en 1902, lorsqu'il est convoqué pour son conseil de révision dans le canton du Raincy. D'après la visite médicale d'incorporation, il mesure 1,63 m, il a les cheveux et les sourcils châtain et les yeux marron, son degré d'instruction générale est de 5, note maximale. Son père est décédé. Bien que deux fois dispensé de service, comme fils aîné de veuve (article 21) et comme étudiant ecclésiastique (article 23), il va effectuer un an de service militaire (au lieu de trois).

Le 14 novembre 1903, il est incorporé, sous le numéro matricule 4812, au 51^e régiment d'infanterie de Beauvais pour suivre son instruction militaire. Il est envoyé en congé le 18 septembre 1904, le certificat de bonne conduite lui est accordé. Le 5 novembre 1905, il renonce au bénéfice de la dispense obtenue comme élève ecclésiastique et effectue deux périodes d'exercices. La première du 23 juillet au 19 août 1906 à la 22^e section d'infirmiers militaires de Paris puis la deuxième, du 5 au 21 septembre 1912, à la 24^e section d'infirmiers militaires de Versailles.

Entre ces deux périodes, il a été ordonné prêtre le 29 juin 1907. En 1909, il est vicaire à Montfort-l'Amaury et à Saint-Cyr-l'École. Le 1^{er} octobre 1910, il devient professeur au grand séminaire de Versailles. C'est d'ailleurs là qu'il retourna après sa démobilisation le 6 mars 1919.

Infirmier militaire à Paris (août 1914-novembre 1916)

Lors de la mobilisation générale du 1^{er} août 1914, il est rappelé, comme tout soldat (fig. 1 et 2), à la 24^e section d'infirmiers militaires à laquelle il est affecté depuis 1912. Il y arrive le 4 août.

Après les replis successifs des armées françaises, pendant le mois d'août, les Allemands sont aux portes de Paris (Meaux, Ermenonville, Roissy). Son unité est rattachée à la 83^e division d'infanterie territoriale relevant du gouverneur militaire de Paris, Gallieni, et commandée par le général Groth. Elle est affectée au camp retranché de Paris avec son quartier général à l'École militaire. Le 3 septembre 1914 est créé 10, quai de la Rapée, un groupe mixte d'ambulances et de brancardiers sous les ordres du médecin major Vinas. Le 5 septembre, soit un jour avant le déclenchement de la première bataille de la Marne, cette unité reçoit dix voitures à un cheval et dix chevaux réquisitionnés pour la circonstance.

Après les batailles de Verdun du 21 février au 18 décembre 1916 et de la Somme du 1^{er} juillet au 21 novembre 1916, les effectifs des auxiliaires sont certainement au plus bas. C'est pour cela que, le 15 novembre 1916, il est

affecté comme aumônier brancardier au 129^e régiment d'infanterie du Havre qui se trouve au repos à Rupt-en-Woëvre dans la Meuse.



Fig. 1. À gauche, Georges Auguste Louis.



Fig. 2. Au premier plan, Louis, les deux mains dans les poches, est le 4^e à partir de la droite, à gauche de l'homme à la moustache blanche.

Aumônier brancardier de première ligne (novembre 1916-décembre 1916)

Le 18 novembre 1916, le 129^e R.I. relève le 36^e R.I. de Caen au Bois Joli, derrière la Tranchée de Calonne, entre Verdun et Saint Mihiel. Il alterne périodes de repos et première ligne, sous de violents bombardements ennemis¹.

Après la vaccination à Génicourt, le 13 décembre, ils vont relever le 36^e aux Éparges, derrière la Tranchée de Calonne. Le 6 janvier 1917, la voiture médicale est renversée par un obus de 77 sur la route Les Éparges-Le Mesnil. Le 13, son régiment est au repos à Belrupt-en-Verdinois et, le 21, il rejoint le 6^e bataillon du 329^e R.I. qui est stationné à Villers-Hélon entre Villers-Cotterêts et Soissons dans l'Aisne, sous les ordres du commandant Hochart.

Secteur du Chemin des Dames (janvier 1917-avril 1917) (fig. 3)

Ce régiment dépend de la 158^e division d'infanterie. De là, il gagne Ambrief, parcours très pénible à cause de la neige et d'un vent d'est violent. Le cantonnement est très médiocre car ils sont logés dans des écuries sous roches.

Plusieurs ambulances d'évacuation des malades sont installées à Vierzy, Couvrelles et Buzancy.

Le 30 janvier 1917, il se trouve à Courmelles, en protection de la ville de Soissons. Dans la nuit du 11 au 12 février, il est en première ligne à Venizel. Il est relevé le 5 mars et rejoint son cantonnement de repos à Chouy. Il arrive le 12 mars, soit une semaine de marche avant de pouvoir se laver et se reposer. Le repos est de courte durée car, dès le 18 mars, les permissions sont suspendues. Il reçoit deux jours de vivres et à 15 heures, en camion, il gagne Vauxbuin, banlieue sud de Soissons. Son bataillon reçoit l'ordre d'occuper les tranchées entre Juvigny et Leury et « de s'y maintenir coûte que coûte ». Le 23 mars, il est dans les tranchées de Neuville-sur-Margival au pied du Moulin de Laffaux. Son bataillon n'est relevé que le 30 mars, après avoir subi la perte de 40 soldats et 75 blessés.

C'est certainement pendant son repos à Soucy qu'il est fait caporal, le 10 avril 1917. Le 12 avril, en préparation de l'attaque du Chemin des Dames, il gagne les creutes² de Chavigny, car son régiment est en réserve du 1^{er} corps d'armée colonial et reçoit l'ordre de prendre contact vers le Nord avec la ligne Hindenburg³.

1. Le 10 décembre 1916, ils reçoivent 102 obus de 210, 6 de 150, 125 de 105, 44 de 77, 165 torpilles et 57 torpillettes qui ne font que 4 morts et 6 blessés, d'après le journal de marche du régiment.

2. Cavités souterraines creusées dans le calcaire.

3. Cette ligne Hindenburg était un système de positions fortifiées, construit par les Allemands de septembre 1916 à avril 1917, en prévision d'une nouvelle offensive sur la Somme. Le repli allemand, baptisé « opération Alberich », commencé le 4 février 1917, avec la plus grande discrétion,

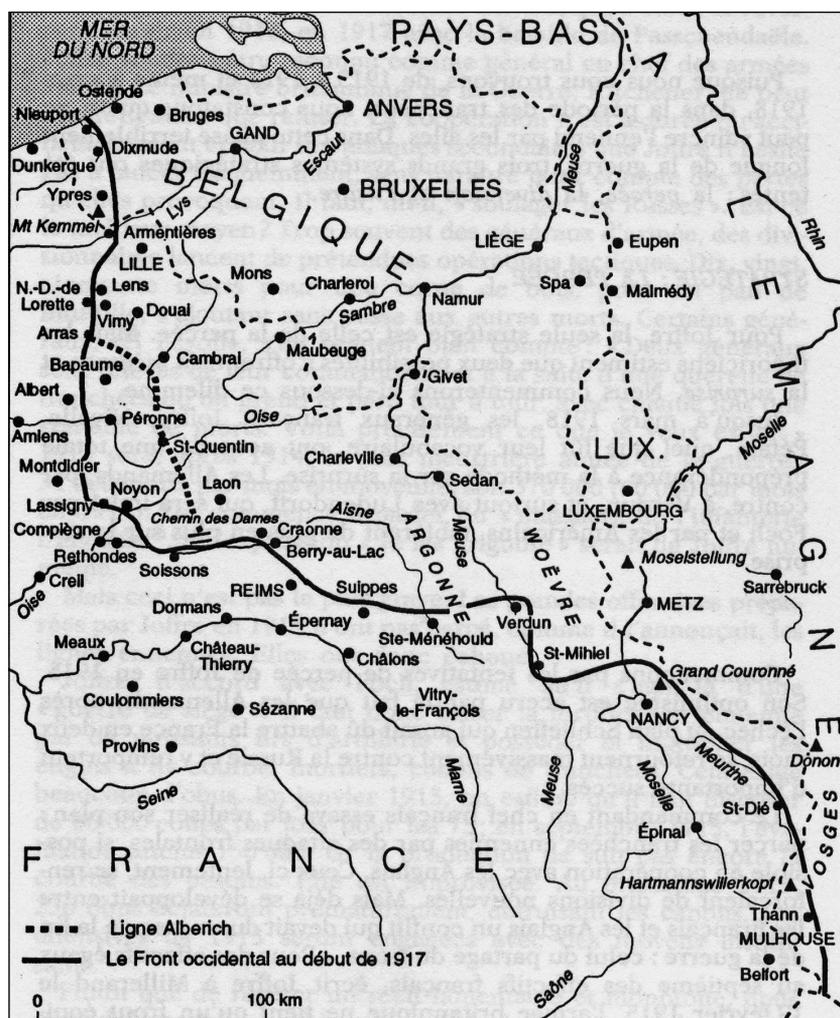


Fig. 3. Le front des tranchées et le retrait allemand (Alberich)
(extrait de DUROSELLE, 1998).

se termina le 16 mars : Bapaume, Comblès, Péronne, Roye, Noyon et Cousy furent ainsi abandonnés aux Alliés. Il s'accompagne de destructions de grande ampleur : routes coupées, ouvrages d'art détruits, clochers abattus, maisons incendiées, arbres fruitiers sciés, puits pollués, véritable opération de terre brûlée. Tout cela en parfaite discrétion car, malgré plusieurs rapports d'abord des régiments anglais puis du général Franchet d'Espèrey commandant le G.A.N., le général Nivelle lui répond le 7 mars : « il paraît peu vraisemblable que l'ennemi abandonne sans combat ou même sans résister à outrance l'un des principaux gages qu'il tient sur le sol français ». Ce n'est que le 15 mars qu'il reconnaît son erreur mais n'essaie toujours pas d'exploiter la faiblesse de l'ennemi pendant ce repli et ne change pas son plan de bataille.

Bataille du Chemin des Dames (avril 1917-août 1917)

Le jour de l'attaque, le 16 avril 1917, le 329^e R.I., en réserve à Crouy, se porte à Bucy-le-Long. Le 21 avril, il est en première ligne, les brancardiers effectuent leurs évacuations par brouettes puis par voitures hippomobiles, stationnées à Chivres.

Le 5 mai, le commandant Hochart en première ligne déclare « qu'il ne peut bouger, que tout homme se montrant est fauché par les mitrailleuses ennemies ». Ce jour-là, le 329^e a eu 5 officiers et 76 soldats tués et 6 officiers et 137 soldats blessés. Louis n'est relevé que le 17 mai et prendra un repos bien mérité à Gorgny, à l'ouest de Soissons. Le 20 mai, dans le journal des brancardiers de la 158^e D.I., le rédacteur écrit :

« Pendant la période où la division est restée en action tous les hommes sans exception ont eu cette fois encore une conduite admirable, faisant leurs devoirs malgré les difficultés du terrain et souvent sous les bombardements violents, assurant l'évacuation de plus de 600 blessés, le transport et l'inhumation des morts ».

Le 22 mai, Louis gagne Ressons-le-Long pour instruction. Trois jours plus tard, il effectue une marche de 12 km puis un repos complet pour 2 jours car, dès le 27 mai, il retourne dans les tranchées de première ligne entre Vregny et Nanteuil-la-Fosse, au sud du Moulin de Laffaux.

Le 1^{er} juin, le médecin est tué au poste de secours et 134 blessés sont évacués sur Clamecy-et-Crouy. Le 5 juin, le régiment gagne Puisieux-en-Retz, après 30 km à pied sous une chaleur étouffante. Trois autos sanitaires leur sont attribuées. Ils repartent dès le 6 juin pour Russy-Bémont, à 4 km à l'ouest de Crépy-en-Valois, et gagnent enfin leurs cantonnements d'Antilly le 7. En raison de la chaleur, on fait remplir les bidons d'eau et les tonneaux suivront les bataillons, les 40 soldats les plus fatigués pourront monter dans les voitures.

Le cantonnement est très médiocre et c'est seulement le 22 juin qu'un appareil à douche arrive. Il va fonctionner sans interruption. Pendant ce temps de repos à l'arrière, les soldats s'exercent à mettre très rapidement leurs masques à gaz.

Le 29 juin 1917 d'après le journal de marche, le lieutenant-colonel Desbureau passe en revue le régiment et remet les décorations et les citations obtenues pour les combats de mars, avril et mai. C'est certainement à cette date, que notre héros reçoit la Croix de guerre avec citation à l'ordre de la Division n° 114 du 2 juin 1917, signé par le général Priou, commandant la 158^e division d'infanterie dont dépend le 329^e R.I. C'est par ce document qu'on a bien la preuve qu'il est aumônier-brancardier au 6^e bataillon sous le matricule 456. Voici le texte dans son intégralité :

« D'un courage et d'un dévouement extraordinaires, volontaire pour toutes les missions périlleuses. A donné à tous l'exemple du devoir et rempli son ministère avec le plus grand mépris du danger. »

Le 1^{er} juillet 1917, à Lévigien, avec les autres aumôniers, à 9 heures, il célèbre une messe pour les soldats de son régiment Morts pour la France.

Le 9 juillet, en camion, il gagne Crouy-sur-Ourcq puis par chemin de fer, il rejoint le Mont-Notre-Dame jusqu'au 15 juillet. Les brancardiers installent leur magasin à Oeuilly et leur centre d'ambulance à Longueval, les premiers postes de secours sont à Paissy (fig. 4).

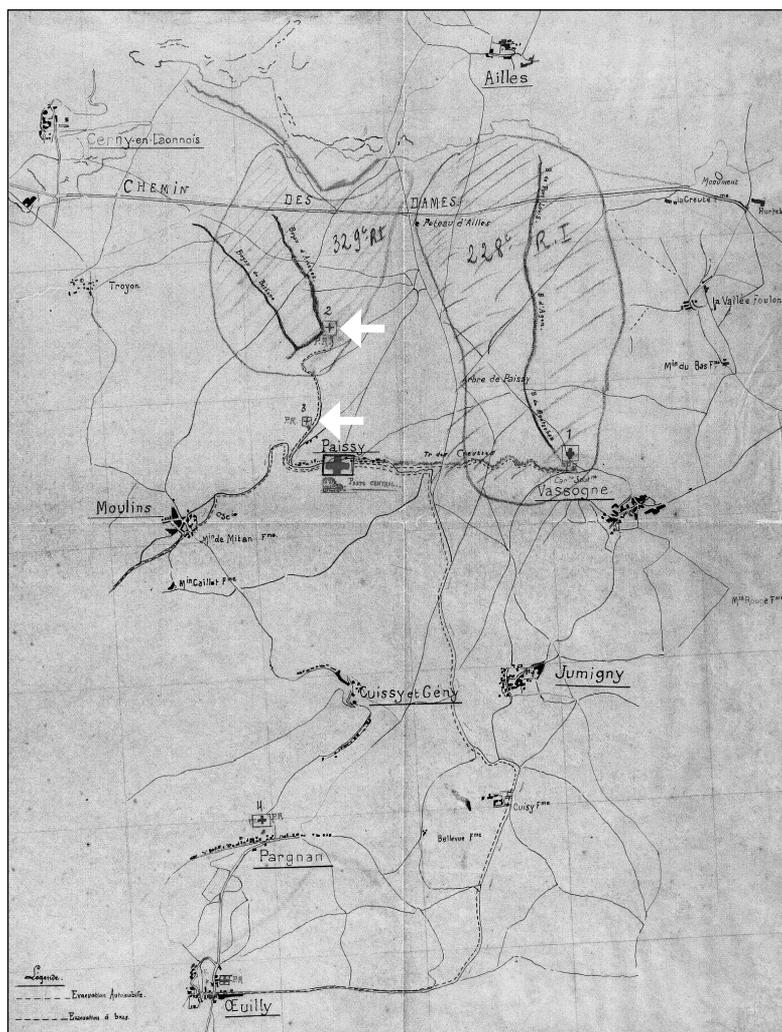


Fig. 4. Carte extraite du journal de marche du groupe de brancardiers de la 158^e division d'infanterie (26 N 451/12). Exemple du 23 juillet 1917 : le premier blessé arrive au poste 2 à 6h30 ; entre PR2 et PR3 (signalés par une flèche blanche), il faut 20 mn ; dans la journée, 85 sont évacués et deux brancardiers sont blessés au PR2.

Du 15 au 30 juillet, son régiment occupe les tranchées de 1^{re} ligne : 37 tués, 166 blessés et 65 malades sont évacués. Dès le 19 juillet, ils nettoient le cantonnement en répandant du grésil et du sulfate de fer. Le 25 juillet, impossibilité d'évacuer à cause des bombardements par gaz toxiques. Le 27, devant la tâche il est demandé un renfort à la division de 20 territoriaux pour enterrer les morts. C'est dans la nuit du 28 au 29 qu'il y a le plus d'évacuations, soit 388. Heureusement, le 31, ils sont relevés et gagnent à pied, sous la pluie, Villers-en-Prayères pour être conduits en camion vers Beuvarde, au nord de Château-Thierry, et pour prendre une douche bien méritée et réconfortante.

Dès le 2 août, réembarquement en chemin de fer pour Nesle. Après tous ces jours de fatigue et d'angoisse, le dimanche 5 août, ils assistent à un concert entre 16 heures et 17 heures, pour distraire et apaiser les esprits.

Le 8 août, reprise d'instruction. Le 13, ils reçoivent la visite du général Humbert, commandant la 3^e armée.

Séjour à Saint-Quentin (août 1917-octobre 1917)

Le 19 août 1917, pour rester opérationnel, marche de 10 km puis, après la soupe du soir, le régiment rejoint en camion Ugny-l'Équipée.

Dans la journée du 20 août, ils vont relever le 19^e R.I. à Fayet pour établir deux ouvrages de défense au lieu de Morlaix et du Guesclin, car, lors du repli, les Allemands ont détruit toutes les fortifications qui entouraient la ville de Saint-Quentin. Les travaux vont durer jusqu'au 7 septembre. Malgré le tir incessant de 1 980 obus ennemis, il n'y aura qu'un tué et 9 blessés.

Le régiment est relevé par le 228^e R.I. et ils partent pour deux jours se reposer dans le Bois d'Holnon. Du 9 au 16 septembre, le régiment doit fournir 150 hommes le jour et 400 la nuit pour aménager un terrain d'exercice sur la cote 103.

Du 21 au 26 septembre, ils creusent une tranchée intermédiaire à Maissemy. Le 23, dans une ambiance des plus amicales de fraternité, une joyeuse partie de football s'engage contre les Anglais qui gagnent 2 à 1. Après cet intermède, retour en première ligne pour exécuter des travaux sous une pluie d'obus asphyxiants.

C'est là que le 28 septembre, le caporal Louis va participer à l'évacuation de 30 intoxiqués. Dès le 5 octobre, il est pour la deuxième fois cité, mais cette fois-ci à l'ordre de la Brigade, citation n° 95 :

« Le 28 septembre 1917 par son dévouement et son sang-froid a contribué à l'évacuation rapide, hors d'un abri, d'hommes intoxiqués, par l'oxyde de carbone et a pris une large part à leur sauvetage ».

Il appartient à la C.H.R. (compagnie hors rang) sous le matricule n° 1088.

Le 4 octobre, encore une série de vaccination anti-typhoïdique et aussi reprise des permissions. Peut-être le caporal Louis en profite-t-il après sa nouvelle citation.

Retour en première ligne, dès le 7 octobre jusqu'au 23 sous une pluie d'obus. Ils reçoivent plus de 1 000 bombes, on dénombre seulement 2 tués et 3 blessés et aussi un suicide. Ils sont relevés par le 228^e R.I. et gagnent Guiscard.

Le 31 octobre, la 158^e D.I. est retirée momentanément des combats pour être mise à la disposition du général commandant en chef à Guiscard, au nord de Noyon. Elle est dissoute le 9 novembre et le 329^e régiment d'infanterie est affecté à la 9^e D.I.

Retour sur le Chemin des Dames (octobre 1917-décembre 1917)

Dès le 10 octobre 1917, par chemin de fer, ils rejoignent la gare de Breuil où une fête est donnée par le commandant de la 9^e D.I. pour les accueillir. Le régiment va prendre position aux carrières de Roucy. Les brancardiers, après 11 km de marche, vont organiser les postes de secours sur la ligne Roucy-Concevreux. Décidément, ils sont toujours affectés sur le Chemin des Dames.

Du 21 novembre au 17 décembre, les infirmiers-brancardiers vont assurer l'évacuation de 254 blessés, intoxiqués ou malades. Ce nombre peut paraître minime par rapport au nombre d'obus reçus sur les tranchées chaque jour (250 en moyenne). Ils pratiquent également quelques inhumations. Le groupe est relevé le 17 décembre, à 13 h 30. Avant de quitter leurs postes, ils doivent aménager une plate-forme pour une auto-sanitaire, un abri pour les intoxiqués, construire un magasin et remettre en état la route allant de leur poste à Pontavert. Puis, par une marche pénible sur des chemins couverts de glace et de neige, ils arrivent enfin à Brouillet, distant d'environ 20 km.

Repos et entraînement (décembre 1917-mars 1918)

Du 22 au 31 décembre 1917, reprise de l'entraînement progressif, marche avec masque à gaz. Le 25 décembre 1917 et le 1^{er} janvier 1918, un concours de menu est organisé grâce à une somme d'argent envoyée au maire de Brouillet par les habitants du Havre. Le 30 décembre, pour adoucir ces heures pénibles de la guerre, une représentation théâtrale est organisée.

Le 10 janvier 1918, retour à Breuil où l'entraînement reprend avec les masques à gaz. Le 18, cours sur le chargement des voitures d'ambulances. Le lendemain, revue des voitures. Le 20, repos complet. Puis, tous les jours jusqu'au 3 février, marche de 16 km toujours avec masque.

Le 5 février, ils gagnent Fère-en-Tardenois puis, par La Ferté-Milon, ils se dirigent vers Villers-Cotterêts, où ils défilent devant le général commandant la 9^e D.I. Après avoir traversé la forêt de Compiègne, ils arrivent le 11 février à Francières, au nord d'Estrées-Saint-Denis. Ils prennent enfin un repos bien mérité et les permissions sont de nouveau accordées. Le 18 février, le général commandant le 5^e corps d'armée vient les passer en revue.

Le 2 mars, reprise des marches avec les masques à gaz. Le 7 mars, ils sont chargés de désinfecter les couvertures de l'hôpital d'Estrée-Saint-Denis. Puis, ils alternent un jour de marche, un jour de repos. Le 14 mars, ils reçoivent en dotation 1 000 bottes américaines. Le 15 mars, ils participent à 10 heures à une conférence sur les moyens de protection contre les gaz ainsi qu'à un exercice de désinfection du terrain en cas de bombardement par l'ypérite. Le 16 mars, on leur distribue des masques à gaz avec lesquels ils vont participer à un exercice de passage dans une chambre à gaz.

En Picardie (mars 1918-avril 1918)

Le 20 mars 1918 est jour de visite médicale : c'est une journée de détente. Le 21 mars, les Allemands lancent une première offensive dans la Somme qui va se développer jusqu'aux portes de Compiègne⁴. Le 22, alerte : embarquement à 14 heures en camions, pour Vauchelles (2 km à l'ouest de Noyon), où 356 brancardiers sont mis à la disposition de la 9^e D.I., qui, dans la nuit du 24, doit relever la 14^e division britannique à Villeselve. Elle sera la seule à tenir jusqu'au 30 mars, face à six divisions allemandes, sur un front de 16 km.

Ils sont chargés d'installer un poste de chargement de blessés au carrefour de Noyon. Trois brancardiers sont blessés le 25 mars. Ils précèdent le repli de la division jusqu'à Guiscard puis Attichy, d'où en auto ils rejoignent Villers-Cotterêts.

C'est à la suite de ces combats que, le 6 avril, le caporal Louis reçoit la citation n° 35 à l'ordre de la Division :

« A fait preuve au cours des combats des 23 au 25 mars 1918 d'un haut sentiment du devoir et du mépris du danger, portant les encouragements aux combattants en ligne et aidant aux soins et à l'évacuation des blessés. A essuyé des coups de feu à Guiscard en ne quittant que tardivement le village ».

4. Devant la gravité de l'attaque, le général Foch est nommé commandant en chef des troupes alliées le 26 mars 1918, à la conférence franco-anglaise de Doullens, dans la Somme.

Repos et entraînement sur les fronts de l'Est et de la Somme (avril 1918-juillet 1918)

Le 9 avril, ils rejoignent la gare de Longpont pour gagner, par chemin de fer, Héricourt (Haute-Saône), où ils arrivent le 11 avril. Le 14 avril, par voie ferrée, ils gagnent leur campement définitif à La Chapelle-sous-Rougemont (Territoire-de-Belfort), à la frontière avec l'Allemagne. Ils aménagent leur emplacement, déchargent le matériel, participent à la vaccination anti-typhoïdique. C'est là que, le 3 juin, un délégué du ministère de la Guerre vient visiter leurs installations et particulièrement celles contre les gaz.

Dès le 14 juin, ils reprennent les instructions. Les dimanches 23 et 30 juin, la musique du 329^e donne deux concerts sur la place d'Armes de Belfort.

Le 3 juillet, ils gagnent Frahier pour le lendemain embarquer à la gare de Champagny avec deux jours de vivres et l'ensemble du matériel sanitaire. Après deux jours de trajet, ils débarquent à Halloy (Somme). Le 7 juillet, sous une chaleur accablante, ils font 26 km de marche pour rejoindre Loeuilly. Deux camions automobiles par bataillon sont mis à leur disposition pour transporter leurs sacs. Tous les jours exercices et manœuvre, pour ne pas rester inactifs.

Seconde bataille de la Marne (juillet 1918-septembre 1918)⁵

Le 13 juillet, le régiment du caporal Louis prend le chemin de fer pour Châlons-en-Champagne et gagne à pied le camp de La Noblette. Le 15 juillet, ils sont avertis qu'une offensive allemande à l'est de Reims est commencée. Ils vont très rapidement s'en rendre compte car, pendant 20 heures, le camp est bombardé par une pièce de longue portée qui les oblige à se réfugier dans les bois : il y a 6 morts et 11 blessés.

Dès le 17, ils reprennent le train pour Hautviller (nord d'Épernay) où ils vont prendre part à la seconde bataille de la Marne. Ils arrivent à 18 heures au poste avancé de Fleury-La-Rivière. Ils sont chargés d'évacuer la population sur Saint-Martin-d'Ablois.

Le 18 juillet, ils évacuent 500 soldats contaminés par le gaz ypérite, dont 2 brancardiers. Le 23, un sergent et un brancardier sont blessés à la porte du poste de secours.

5. À l'abri de la forêt de Villers-Cotterêts, Français et Américains préparent une contre-offensive. Le 18 juillet, les généraux Mangin et Degoutte attaquent, à l'ouest de Château-Thierry, avec le renfort de 345 chars Renault et Saint-Chamond, 2 000 pièces d'artillerie, soit 18 divisions plus 2 divisions américaines que survoleront bientôt près de 500 avions. Grâce à un formidable orage dans la nuit du 17 au 18 juillet, la surprise est totale. Pour éviter un nouvel affrontement sur le Chemin des Dames, Mangin contourne le massif par le nord-ouest et Berthelot par l'est. Pris en étau, l'armée allemande doit se replier.

Du 18 au 27, ils effectuent 1 999 évacuations mais il y a également plus de 150 tués.

Le 27, ils sont en réserve à Belval soit 6 km au nord de leurs anciennes premières lignes et, en fouillant les caves, ils découvrent 164 blessés allemands et prisonniers français confondus.

Le 30 juillet, ils ensevelissent les cadavres français et allemands et, jusqu'au 6 août, assainissent le champ de bataille au Bois du Roi, au sud du village de Grand Pré.

C'est à la suite de ces tragiques journées que Georges Louis reçoit le 7 août des mains du général Gamelin, commandant la 9^e division, la citation n° 47 à l'ordre de la Division :

« Aumônier régimentaire. A accompli sa mission pendant les opérations du 18 au 27 juillet 1918 avec un véritable esprit de sacrifice se portant partout où sa présence était nécessaire. Au cours de la nuit du 22 au 23 pendant le bombardement du poste de secours et de ses voies d'accès, s'est porté rapidement et complètement à découvert au secours des blessés et a contribué à leur sauvetage. »

Des manœuvres sont organisées avec des chars d'assaut pour se familiariser avec ce nouveau matériel. Le 10 août, près de Boursault (à 7 km à l'ouest d'Épernay), le général Berthelot, commandant la 5^e armée, décore de la Croix de guerre le fanion du groupe de brancardiers.

Le 25 août, ils relèvent le poste avancé entre Crugny et Courville et installent un service d'assistance pour les gazés par ypérite. Il est opérationnel dès le 26 août. Jusqu'au 30 septembre, le groupe de brancardiers de la 9^e D.I. évacue 1 220 blessés, plus de 138 intoxiqués par ypérite, dont 369 évacuations pour la seule journée du 30 septembre.

Derniers mois de la guerre (octobre 1918-décembre 1918)

Du 30 septembre au 4 octobre, le 329^e R.I. a réalisé une percée de 12 km. Il a fait 372 prisonniers dont 6 officiers. Il a pris à l'ennemi 21 mitrailleuses lourdes, 39 mitrailleuses légères, 15 fusils, 7 tanks et 1 canon de 77, mais il a perdu 147 hommes (40 tués et 107 blessés).

Du 4 au 9 octobre, ils se reposent à Chalons-le-Verger, endroit battu par l'artillerie lourde allemande, d'où 103 évacuations sur le poste secours de Guyencourt. C'est là que le lieutenant-colonel Desbureau remet au caporal Louis sa 5^e et dernière citation n° 489 à l'ordre du Régiment :

« Pendant les combats du 30 septembre 1918 a contribué avec courage et sang froid à l'évacuation des blessés. Le 4 octobre 1918 s'est porté rapidement au secours des conducteurs d'un camion de munitions incendié par un obus ennemi malgré les éclatements incessants des projectiles atteints ».

Le 10 octobre, le 329^e R.I. est chargé de relever le 9^e zouaves avec le 6^e bataillon du commandant Couturier pour franchir l'Aisne à Gernicourt et rejoindre Berry-au-Bac. Le régiment doit se frayer un chemin à la grenade, d'où 83 évacuations au poste ambulance.

Le 13 octobre, le poste de secours est installé dans cette ville et les premières lignes se situent à Fleuricourt-La Malmaison. Le régiment se repose jusqu'au 18 octobre puis, le lendemain, il s'empare de La Selve. Le régiment part en réserve à Berry-au-Bac jusqu'au 30. L'antenne du groupe d'infirmiers installe une infirmerie le 22 octobre, spécialement pour grippés, à Amifontaine. Ils sont évacués sur Berry-au-Bac le 25 octobre.

Le 30 octobre, le général Pellé, commandant le 5^e corps d'armée, remet la Croix de guerre avec palme au drapeau du régiment ainsi que la rosette d'officier de la Légion d'honneur au lieutenant colonel Desbareau. Pas de répit, le 31, le régiment repart par « voie de terre » à l'attaque.

Le 6 novembre, dès le matin, après avoir pris un repas express à Chaudion, ils doivent poursuivre l'ennemi, avec l'aide des tanks. Le soir, ils sont dans la forêt de Signy, 18 km plus au nord. Les brancardiers établissent un poste avancé dès le 7 à Rogiville. Le 9 novembre, le régiment est sur les bords de la Sormonne. Les sapeurs doivent construire un pont, ce qui est fait très rapidement, et, à 12 h 15, l'infanterie franchit la rivière et pénètre dans le village de Ame-les-Moines sous les acclamations de la population en liesse. On dénombre seulement 4 blessés, qui sont évacués sur Librecy.

Le lendemain, le régiment gagne Houldizy, où le soir le colonel Gohier envoie le message suivant :

« Quels que soient les bruits qui courent, il est bien entendu que les hostilités ne doivent pas s'arrêter sans un ordre formel du commandement supérieur et qu'elles doivent continuer avec la même vigueur même si l'ennemi pour nous tromper fait répandre des bruits d'armistice ».

La poursuite reprend le 11 novembre 1918. Le 6^e bataillon formant l'avant-garde arrive à 8 h 15 à Bogny-sur-Meuse. Mais, à 8 h 40, le colonel commandant la 9^e D.I. fait parvenir le message suivant par T.S.F. : « Arrêtez tous mouvements, dès réception ». Le lieutenant colonel du 329^e R.I. fait stopper immédiatement toutes ses unités, l'ordre est transmis par cavalier. Aussitôt le corps d'armée télégraphie :

« Ordre commandant en chef. Hostilités suspendues sur tout le front à partir du 11 novembre 11 h (heure française). Restez strictement sur place. Prendre mesures vigoureuses pour empêcher toute communication avec l'ennemi ».

À 11 h 15, nouvel ordre :

« Faire maintenir partout la plus exacte discipline sous la responsabilité des chefs de corps et des officiers. Je compte sur le bon esprit de mes troupes pour ne pas déflorer la victoire ». Signé Gamelin.

Le 13 novembre, un concert est donné sur la place de Château-Regnault. À 15 heures, un parlementaire allemand, le lieutenant Veller du 266^e R.I., accompagné d'un soldat allemand du même régiment et porteur d'un fanion blanc réglementaire, se présente aux avant-postes français sur la route de Monthermé. Dirigé sur le P.C. du lieutenant-colonel, il lui remet le pli dont il est porteur (livraison du matériel de guerre dans les conditions prévues par l'armistice signé le 11 novembre).

Ensuite, le régiment stationne à Tournes où, le 11 décembre, sur proposition du général commandant la 5^e armée, il reçoit la citation suivante n^o 140 F :

« Le 30 septembre 1918 chargé d'une manœuvre délicate qui comportait le franchissement de la Vesle dont l'ennemi tenait l'autre rive, l'encerclement d'un massif boisé et l'enlèvement des importantes hauteurs du Mont Ferré, s'est brillamment acquitté de sa mission, a atteint à l'horaire fixé tous ses objectifs, réalisant d'emblée une progression de 4 km, faisant près 400 prisonniers et s'emparant de nombreuses mitrailleuses. Au cours de la même journée a repris l'attaque puis jusqu'au 4 octobre a talonné l'adversaire sur près de 20 km. Remis en ligne 3 jours plus tard a élargi la tête de pont encore précaire de Berry-au-Bac et refoulé l'ennemi jusqu'au camp de Sissonne faisant de nombreux prisonniers. Placé en avant-garde de la division du 7 au 11 novembre, le 329^e R.I. réduisant progressivement les lignes de mitrailleuses qui lui étaient opposées, a poursuivi vigoureusement les Allemands jusqu'à la Meuse, s'emparant de nombreux trains d'artillerie, de matériels et de vivres ».

Suite à cette citation, le maréchal de France, commandant en chef les armées françaises, Foch confère au régiment le droit au port de la fourragère aux couleurs du ruban de la Médaille militaire. C'est le maréchal Pétain qui, le 22 décembre à Tournes, remet cette fourragère.

Le 27 décembre, le régiment va être dissous mais cela ne sera effectif que le 10 janvier 1919. Le drapeau sera envoyé au dépôt du Havre, les effectifs répartis dans différentes unités.

Derniers mois de mobilisation (janvier 1919-mars 1919)

Le 16 janvier 1919, le régiment gagne Novion-Porcion pour prendre le train. C'est là que le caporal Georges Louis quitte, avec 92 autres soldats, le 329^e pour rejoindre le 62^e R.I. à Avioth. Le 12 février, il est à Musson, à l'ouest de Longwy. Lors de sa démobilisation le 6 mars 1919, il se trouve à Heumont, au sud de Longwy.

Après la guerre

Dès son retour à la vie civile, il reprendra ses fonctions de professeur au grand séminaire de Versailles.



Fig. 5. Mgr Louis le jour de son intronisation à la cathédrale Saint-Front (21 novembre 1932).

Le 6 novembre 1925, par décret, le « ruban jaune » de la Médaille militaire lui est décerné.

Il est nommé, le 23 septembre 1928, comme curé d'Houilles⁶.

En 1932, il est nommé évêque de Périgueux (fig. 5) ; il le restera jusqu'à sa résignation en 1965, à 83 ans.

Par décret du 30 juin 1937 et en qualité d'ancien caporal d'infanterie, il sera nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Celle-ci lui sera remise le 19 août par Gabriel Deffreix, vicaire général de Périgueux, lui-même ancien de la Grande Guerre, lieutenant au 412^e R.I., trois fois blessé et cité.

Suite à la promotion du 14 juillet 1964, il est promu officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. C'est le chanoine Marc Latour, ancien lieutenant du 57^e R.I., grand blessé et deux fois cité, lui-même commandeur, qui la lui remettra le 3 septembre, avant son départ pour Rome en vue d'assister au concile Vatican II. Voici l'exposé détaillé des services qui motivent la proposition :

6. Pour résumer sa carrière épiscopale, il déclarait qu'avant d'être nommé à Périgueux, il avait été prêtre à Houilles pendant quatre ans : « J'ai fait quatre ans d'Houilles », disait-il avec bonhomie (information G. Delluc).

« Nommé chevalier de la Légion d'honneur pour sa brillante conduite durant la Grande Guerre, Monseigneur Louis, depuis son accession à la tête du diocèse de Périgueux et Sarlat, s'est acquis dans tous les milieux, l'estime et la sympathie générales.

Dénué de tout sectarisme et d'une parfaite simplicité, il a su créer parmi les prêtres de son diocèse, un climat de compréhension et de tolérance qui a permis de résoudre au mieux des problèmes parfois difficiles particulièrement dans le domaine scolaire.

L'esprit de charité de Monseigneur Louis s'est également manifesté durant l'Occupation, où grâce à lui de nombreux Israélites ont pu être soustraits aux recherches des troupes allemandes. »

Conclusion

En cette année 2015, en lien avec les nombreuses manifestations autour du centenaire de la Grande Guerre, j'ai voulu rendre hommage à un de ces « poilus », qui devint évêque de Périgueux. Comme grand nombre de ses condisciples, M^{gr} Louis (fig. 6 et 7) eut toujours en mémoire ce qu'il vécut pendant ces années terribles. Il n'oublia pas ses anciens camarades de combats et resta toujours membre de l'amicale du 329^e R.I. En Périgord, les liens qu'il sut



Fig 6. Mgr Louis.



Fig 7. Mgr Louis (cliché J. Lagrange).



Fig. 9. Évacuation d'un blessé, dessin de Sem, extrait de l'album Quelques croquis de guerre 1915-1916 (coll. SHAP).

créer autour des anciens combattants étaient tout aussi intenses. Cela explique la présence nombreuse de drapeaux et d'anciens combattants lors de ses obsèques en la cathédrale Saint-Front le 4 janvier 1968 à 10 h 30. Sur le coussin, était posées sa croix d'officier de la Légion d'honneur et sa Croix de guerre⁷.

Ce modeste article a été réalisé grâce à la mise en ligne, par le site Internet « Mémoire des hommes », de tous les journaux de marche des différents régiments ou divisions auxquels le caporal Louis a appartenu. Son parcours pendant la Grande Guerre a ainsi pu être retracé le plus fidèlement possible.

F. D.

Je tiens à remercier le père Robert Bouet (†) et M. Jean-Claude Filet, archivistes diocésains, pour leurs précieux conseils, ainsi que M. Gilbert Hyvert, président des Médailleurs militaires de Dordogne, M. Jean-Claude Peteytas, diacre, M. Stéphane Cachard, auteur d'un mémoire universitaire sur M^{sr} Louis, la congrégation des sœurs de Sainte-Marthe et le père Jean-Marie Bouron.

7. *Sud Ouest*, janvier 1968.

Sources et bibliographie

Acte d'état civil de la ville de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis).

Archives départementales des Yvelines : registre de matricules, 1R / RM 330 n° 1088.

Archives nationales, site de Fontainebleau : dossier de la Légion d'honneur, 19800035/874/2608, notice n° c-236478.

Archives diocésaines : fonds M 167, album photos IC4 (1).

Site <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr> :

Journal de marche du 329^e régiment d'infanterie 26 N 752/5, 6 et 7.

Journal de marche du service de santé de la 158^e division d'infanterie 26 N 451/10.

Journal de marche du groupe de brancardiers de la 158^e division d'infanterie 26 N 451/12.

Journal de marche du service de santé de la 9^e division d'infanterie 26 N 285/13 et 14.

Journal de marche du groupe de brancardiers de la 9^e division d'infanterie 26 N 285/17 et 18.

CACHARD (Stéphane), *L'épiscopat de Monseigneur Georges Auguste Louis 1932-1965*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Bordeaux III, 1996-1997.

DUROSELLE (Jeran-Baptiste), *La Grande Guerre des Français 1914-1918*, Paris, éd. Perrin, 1998.

FARNIER (abbé), *Histoire de Lisle*, 1945, p. 230-231.

SOUILLAC (chanoine), *Le clergé périgourdin pendant la guerre 1914-1919*, imprimerie Cassard frères, 1920 (rédigé à la demande de M^{gr} Rivière, devenu alors archevêque d'Aix).

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE*

Trois faits d'armes de Louis Dartige du Fournet, officier de marine

par Brigitte et Gilles DELLUC

Une villa de l'avenue Georges-Pompidou de Périgueux se nomme Paknam. Pourquoi ?

En 2007, dans notre Bulletin, fut résumé l'« incident de Paknam » de 1893, épisode colonial oublié : un combat naval dans la rivière de Bangkok. Grâce à un officier de marine breton, Louis Dartige du Fournet (Putanges, Orne, 1856-Périgueux, 1940), la France fit renaître le territoire du Laos, qui devint protectorat français.

Étaient rapportés aussi, en quelques lignes, deux autres épisodes, moins connus encore, de la vie de cet officier devenu amiral. L'un, en 1915, est la glorieuse opération de sauvetage qu'il organisa, arrachant 4 000 Arméniens au génocide turc, au moment même de l'affaire des Dardanelles. L'autre, en 1916, est la tragique affaire des « vèpres grecques » : un corps de débarquement français tomba dans un guet-apens de l'armée grecque. La flotte de l'amiral riposta. Il fut limogé.

Peu après, ce marin prit une longue retraite à Périgueux et y écrivit ses Souvenirs. Nous indiquions que sa tombe, oubliée, se trouvait à Saint-Chamassy et que sa veuve fut membre de notre compagnie.

* Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont archivés à la SHAP.

À la suite de cette première publication, une délégation arménienne vint, en 2010, se recueillir solennellement sur la tombe, enfin retrouvée, de cet amiral devenu périgordin.

Cette année, le centenaire du génocide arménien, nous incite à compléter notre documentation sur ses hauts faits d'armes et à les replacer dans l'histoire si embrouillée de son temps.

I. L'incident de Paknam

Cet épisode de notre histoire coloniale nous ramène au temps où la France s'est implantée en Indochine : au Tonkin et en Cochinchine¹. Elle exerce en outre son protectorat sur l'empire d'Annam et, bientôt, sur le royaume du Cambodge. Seul, le royaume du Siam (actuelle Thaïlande) demeure un territoire autonome. Au début du XIX^e siècle, après diverses batailles contre ses voisins, le Siam a même mis la main sur les territoires laotiens de la rive gauche du Mékong, au centre de la péninsule. Le Laos, jadis pays du million d'éléphants, est alors morcelé et vassal du Siam.

1. Une victoire navale

En France, après le désastre de 1870, la gauche républicaine joue la carte des colonies². La France, garante des intérêts de ses protégés vietnamiens, tente de prendre possession des territoires voisins pour arrondir son Indochine : « La fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché », encourage Jules Ferry³. C'est ici que se place, après diverses négociations franco-siamoises plus ou moins secrètes, une épreuve de force : l'incident de Paknam ou *Paknam crisis*. Les dessous de cette affaire ne sont pas parfaitement élucidés.

Des Français ayant été massacrés et le contre-amiral Edgar Humann commandant la Division navale de l'Extrême-Orient, l'avis *l'Inconstant*, aux ordres du capitaine de frégate Bory, et la canonnière la *Comète*, commandée par Louis Dartige du Fournet, lieutenant de vaisseau depuis dix ans⁴, veulent

1. DELLUC, 2007 et 2010.
2. Sauf Clemenceau. La droite préfère préparer la revanche.
3. Discours à la Chambre le 28 juillet 1885.
4. Équivalent de capitaine dans l'armée de terre. En 1884, il avait été remarqué par l'amiral Courbet lors du blocus de Formose et dans les combats de la victorieuse descente de la rivière Min (bataille de Fuzhou dite aussi combat naval de Fou-Tcheou), qui mit fin à notre guerre contre la Chine en 1884. Son père, inspecteur de l'enregistrement, avait obtenu par décret en 1877 d'accoler *du Fournet* (nom de sa grand-mère, qui était aussi celle de son épouse) à son patronyme. Il vivait au château du Fournet (XVI^e siècle), situé à Saint-Judoce, près de Dinan (Côtes-d'Armor), qui abrite toujours un portrait du vice-amiral Dartige du Fournet. C'est le nom d'une ancienne famille de chevalerie bretonne aux évêchés de Dol et de Saint-Malo, qui remonte à un compagnon de du Guesclin, Jehan du Fournet ou Fournay. Elle fut déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt des commissaires de la grande

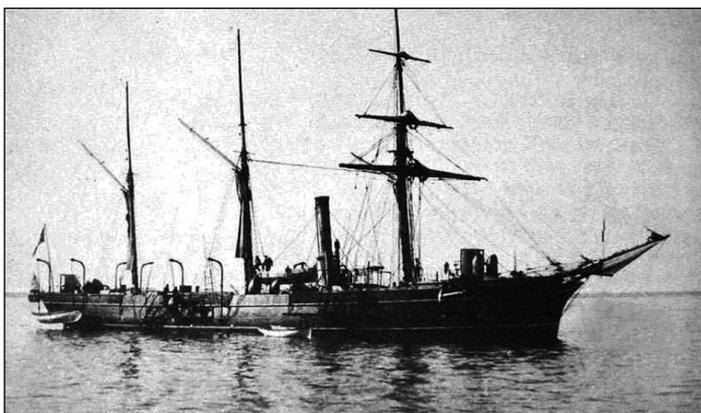


Fig. 1a et 1b. La canonnière Comète du lieutenant de vaisseau L. Dartige du Fournet. Guidée par le petit Lutin et suivant l'avis Inconstant, elle remontera, sous les obus siamois, la rivière jusqu'à Bangkok.

remonter jusqu'à Bangkok (fig. 1a et 1b). Le 12 juillet 1893, guidés par le *Lutin*, petit aviso pilote, ils se présentent devant l'estuaire du Ménam Chao Phraya⁵, fleuve qui arrose Bangkok et se jette dans le golfe de Siam (fig. 2). On leur refuse un pilote. À la marée du soir, ils forcent la barre du Ménam et son barrage de mines, essuient le feu de neuf navires de guerre siamois⁶ et celui des sept redoutables canons Armstrong du fort de Paknam, inauguré peu avant⁷ (fig. 3). Cette forteresse Phra Chulalchomklao⁸ s'élève sur la rive ouest de l'estuaire au fond duquel est établie la capitale du Siam⁹.

Par une nuit sans lune, les deux navires, avec leurs 196 marins et leurs 8 canons, mouillent devant la légation de France, presque sous les murs du palais du Roi. Ils ont affronté 2 000 Siamois et 63 canons¹⁰.

réformation en date du 10 décembre 1668 : « d'argent à trois pales (pelles) de four de gueules, posées en pal, 2, 1 » (*Annuaire de la noblesse française*, 1910, p. 226), mais on signale aussi une ancienne et honorable famille bourgeoise, originaire de Felletin, dans la Marche (TAILLEMITE, 1988). Sa mère était Sidonie Olympe Mourin d'Arfeuille. Notre Louis Dartige est sorti major de l'École navale en 1872. Son frère Charles (1856-1952), promotion 1876, officier breveté torpilleur, parvint au grade de capitaine de frégate au terme d'une carrière sans particularité (Espace Traditions/École navale).

5. On écrit parfois *Meinam*.
6. Commandés par un Danois portant le nom magnifique d'*Andreas von Richelieu* (GOUATHIER, 1939).
7. Canons de calibre 21 cm, à âme rayée sous tourelles blindées à éclipse, avec système hydro-pneumatique les ramenant à poste après le tir.
8. Dite aussi Chamkao. Aujourd'hui musée et académie militaire.
9. La ville de Paknam est sur la rive est, un peu en amont.
10. La version anglaise de Wikipedia fait intervenir un autre bateau que le *Lutin* et donne un récit erroné. Traduisons : « Les navires français ont été remorqués par le petit paquebot *Jean Baptiste Say* [...]. Le *Jean Baptiste Say* a été frappé à plusieurs reprises à coups de canon. Son commandant a été obligé de couper la remorque et de s'échouer [...]. Le lendemain matin, l'équipage du *Jean Baptiste Say* était encore à bord du navire. Les Siamois ont envoyé un bateau et l'ont capturé. Ils ont ensuite tenté de le faire couler sans succès. Selon les rapports, les prisonniers ont été maltraités et mis dans une prison de Bangkok ». En bref, « un climat d'incertitude persiste concernant tout ce qui se passait, et pourquoi » (MEYERS, 1926). Aujourd'hui, les Thaïlandais considèrent même cette affaire comme une de leurs victoires...

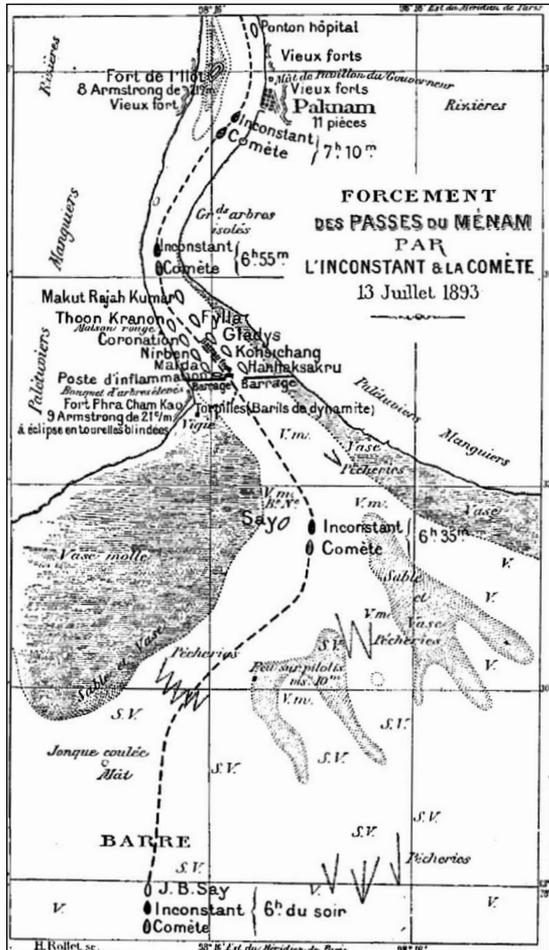


Fig. 2. Forcement des passes du fleuve Ménam vers Bangkok (13 juillet 1893). Sous la pluie des obus d'une trentaine de canons siamois (9 navires et 2 forteresses), les bateaux français forcent en une demi-heure le barrage du fleuve (plan de H. Rollet).

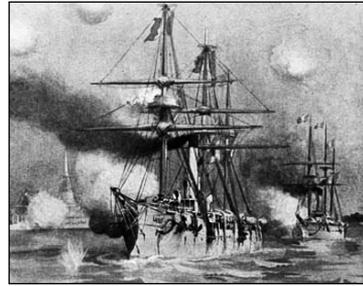


Fig. 3. L'Inconstant et la Comète durant la bataille navale (dessin de J. Nask, The Graphic, 26 août 1893).

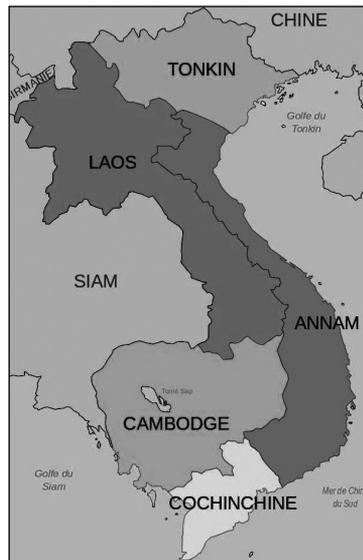


Fig. 4. L'Indochine française. Par le traité du 3 octobre 1903, le Laos renaissant, sur la rive gauche du Mékong, devient un protectorat français, au centre de la péninsule. Il sera intégré à notre Union indochinoise, puis déclaré autonome en 1949.

Ce *casus belli* est saisi par Auguste Pavie, consul de France à Bangkok, qui veut faire renaître le Laos, pris par le Siam un siècle plus tôt. Un blocus est mis en place à l'embouchure du fleuve. La France exige de Rama V, roi du Siam¹¹, la rive gauche du Mékong : le Laos. C'est un énorme territoire entre

11. Plus connu dans son pays sous le nom de roi Chulalongkorn.

le Siam à l'ouest, l'Annam à l'est, le royaume de Luang Prabang au nord et le Cambodge au sud¹². Après des semaines de crise, un traité consacre cette prise de possession comme protectorat, le 3 octobre suivant (fig. 4).

L'affaire avait été chaude. Louis Dartige du Fournet écrira : « Nous avons bien des chances d'être écrasés ou décimés, de sauter ou de nous échouer. Nous avons joué de bonheur ; comme disait un vieux marin, la Providence a tenu la barre ». Il est promu capitaine de frégate à titre exceptionnel¹³.

Tant pis si Rama V, vingt ans plus tard, commémorera l'incident de Paknam comme une victoire... (fig. 5)¹⁴



Fig. 5. Le roi Rama V, entre marins français et diplomates. Vingt ans après les faits, le Siam se glorifie de la bataille de Paknam. Il devient Thaïlande en 1939.

2. Services à la mer

Les années suivantes, Louis Dartige du Fournet bricole les sept mers dans la Marine de l'État. Il écrit le premier de ses ouvrages, racontant ses services à la mer¹⁵. Peut-être songe-t-il à ce poème qu'il composa en 1895 : « L'homme poursuit souvent jusqu'au bout de la terre / un bonheur qui le fuit tant il est anxieux¹⁶ ».

Il est ensuite second sur le navire-école *Borda* à Brest, sur le croiseur cuirassé *Amiral Pothuau*, puis il commande le croiseur *Surcouf* de l'escadre du Nord et d'autres croiseurs. En 1909, il est nommé contre-amiral¹⁷. Durant la guerre des Balkans (1912-1913), il effectue une campagne en Méditerranée orientale. Depuis 1913, sa casquette porte les trois étoiles de vice-amiral et il est nommé préfet maritime de l'arrondissement algéro-tunisien.

12. Aujourd'hui grand comme presque la moitié de celle de la France. 4 millions d'habitants. Indépendant depuis la dernière guerre, il est devenu une démocratie populaire.

13. Espace Traditions/École navale.

14. En 1941, non loin de là, la flotte française d'Indochine remportera le combat naval de Ko Chang contre la flotte thaïlandaise, dans le golfe de Thaïlande, au SE de Bangkok. C'est la seule bataille navale livrée et gagnée au cours des deux guerres mondiales par une force navale française, sur des plans et avec des moyens exclusivement français (Jacques Mordal, *alias* Dr Hervé Cras, Service historique de la Marine). Victoire navale bien oubliée...

15. DARTIGE DU FOURNET, 1897.

16. FUSTER, 1895, p. 174.

17. La Marine française ne distingue officiellement que deux grades d'officier général : contre-amiral (2 étoiles) et vice-amiral (3 étoiles), équivalent à général de brigade et général de division. Mais un vice-amiral peut être « élevé au rang et appellation » de vice-amiral d'escadre (4 étoiles), puis d'amiral (5 étoiles).

Lors de la première guerre mondiale, il est promu commandeur de la Légion d'honneur. Il commande la 3^e escadre, basée sur la côte syrienne. Elle vient d'être créée. Tout le désigne pour ce poste : ses brillants états de services, la vivacité de son intelligence, l'ardeur de son esprit d'initiative et la flatteuse réputation acquise à Paknam. Entre autres missions, il est chargé de faire appliquer le blocus des côtes turques décrété en août 1915 contre la contrebande de guerre, tandis que l'amiral Guépratte, dit *le Mangeur de feu*, assure celui du Bosphore. C'est durant cet été-là qu'il va intervenir dans l'épouvantable génocide des Arméniens par les Turcs, le deuxième génocide du XX^e siècle (après les massacres des Hereros de Namibie par les Allemands en 1904-1907).

II. L'amiral Dartige du Fournet et les Arméniens

1. Les épisodes du génocide arménien

Cette terrible histoire a eu du mal à émerger, noyée dans celle de la Grande Guerre et dans la discrétion turque. Mais il demeure de nombreuses et atroces photographies, notamment du jeune Allemand Armin Wegner. Résumons donc les étapes de ce massacre.

En janvier 1915, une armée ottomane avait été écrasée par l'armée tsariste à Sarikamish (à la frontière turco-russe). Les Arméniens de la région furent accusés d'avoir pactisé avec les Russes.

En avril-mai 1909, le gouvernement Clemenceau avait déjà envoyé l'escadre légère de Méditerranée du contre-amiral Louis Pivet pour sauver plusieurs milliers d'Arméniens de Cilicie, sauvagement menacés par les Turcs.

Au tout début de 1915, sous le sultan Mehmed V, fils du sanguinaire Abdülhamid II (renversé par la révolution des Jeunes-Turcs), l'armée turque est entrée en guerre aux côtés des puissances centrales (Allemagne et Autriche).

Les Arméniens sont alors bien intégrés à l'Empire ottoman. Ils sont presque tous chrétiens¹⁸. Quelques-uns participent à la vie de Constantinople ; beaucoup vivent de la polyculture, notamment en Cilicie au nord d'Adana (la Petite-Arménie) et dans six provinces des marches orientales, aux confins de la Russie et de la Perse, future Irak (Grande Arménie).

Le massacre commence par les Arméniens de la III^e armée (120 000 soldats des 6 *vilayets* orientaux)¹⁹, désarmés et tués sur ordre d'Enver Pacha, membre du Comité central des Jeunes-Turcs²⁰, puis ministre de la Guerre. Fin

18. Depuis le V^e siècle, ils ont leur propre Église, apostolique (car réputée remonter aux apôtres Barthélemy et Thaddée), orthodoxe orientale (comme les Églises de tradition liturgique syriaque et copte), miaphysite (en Jésus-Christ, il n'y a qu'une nature, la divine et l'humaine) et autocéphale (dirigée par un Patriarche élu). Il existe aussi une Église catholique arménienne.

19. *Vilayet* : division administrative ottomane de premier ordre.

20. Ce parti nationaliste révolutionnaire était baptisé *Comité Union et Progrès*...



Fig. 6a et 6b. Génocide des Arméniens. Il commence dès 1915 par d'interminables marches de déportation vers les territoires désertiques du sud. D'innombrables morts vont jalonner les routes.

mars 1915, dans un but de « purification ethnique », née d'un panislamisme et d'un « darwinisme social » mal digéré, l'Empire ottoman fait vider ces territoires orientaux, restes du territoire arménien historique. Tous ces chrétiens, sujets ottomans mais « suppôts des puissances européennes », doivent périr.

Talat Pacha, chef du Comité central, ministre de l'Intérieur puis grand Vizir, organise ce génocide. Dès mars-avril, les Turcs vident la Cilicie (Petite-Arménie), au nord d'Antioche. Les convois, plus souvent à pied que par trains, cheminent vers les déserts du Proche Orient, à des centaines de kilomètres de chez eux. Beaucoup seront assassinés en route et peu auront la force d'y parvenir.

Le 24 avril, c'est le tour des villes, dont Constantinople. On arrête des centaines d'Arméniens : hommes politiques, intellectuels et religieux²¹. Et en juin-août, s'ébranlent les terribles convois, tandis que les *vilayets* orientaux sont vidés des femmes, enfants et vieillards survivants (fig. 6a et 6b). 15 à 20 % seulement atteindront les camps de concentration. Et en février 1916, on tue les survivants de ces camps.

Le début de 1918 voit l'effondrement de l'armée russe, suite de la révolution bolchevique. Les Turcs reprennent l'offensive à l'Est : de nouveaux Arméniens sont massacrés en Azerbaïdjan iranien et dans le Caucase russe, jusqu'à Bakou.

Enfin, en automne, les déportés rescapés sont pris en charge par les Britanniques et regroupés à Alep. Ils regagnent bientôt la zone occupée par les Français en Cilicie et au Liban désormais sous mandat²².

21. Aujourd'hui chaque 24 avril, on commémore, dans le monde entier, le génocide arménien.
22. KÉVORKIAN, 2015 ; KÉVORKIAN et TERNON, 2015. De 1915 à 1918, *Union et Progrès* est responsable également de la grande famine du Mont Liban, passée sous silence.



Fig. 7a et 7b. Sauvetage des Arméniens au sud-est de la Méditerranée en septembre 1915. Il concerne les 4 000 combattants et civils retranchés sur le Musa Dagh. Réalisé par le contre-amiral Darrieus, il avait été minutieusement organisé par le vice-amiral Dartige du Fournet, commandant des flottes alliées d'Orient (Le Petit Journal, 19 novembre 1916).

2. Le sauvetage des défenseurs du Mont Moïse

L'intervention de l'amiral Dartige du Fournet se place dans l'été 1915, qui voit l'évacuation des *vilayets* orientaux. Les chefs de six villages décident, après confiscation de leurs biens, de se défendre sous la conduite de Garabed Bagdassarian *alias* Gabriel Bagradian (1898-1984). 5 000 Arméniens, familles comprises, se retranchent sur le Mont Moïse (le *Musa Dagh*)²³, dans l'ancien royaume de la Petite-Arménie (fig. 7a et 7b).

23. On prononce *Moussadare*. *Mussa Lèr* en Arménien. On dit aussi Djebel Moussa : ne pas confondre avec le Djebel Moussa ou mont Sinaï en Égypte.



Fig. 8a et 8b. Embarquement des Arméniens. Le commandant du croiseur Guichen a été alerté par un grand pavillon à croix rouge brandi par les fugitifs.

Encerclés par des milliers de soldats turcs avec leurs terribles mercenaires bachi-bouzouk, qui « enlèvent femmes et enfants²⁴ », ils soutiennent un siège pendant près de deux mois. Armés de quelque 500 fusils Gras ou de fusils de chasse et de pistolets, souvent d'ancien modèle, ils ne conservent qu'un seul accès à la mer. Ils sont bientôt guettés sinon par la famine (ils ont des troupeaux), du moins par le manque de munitions.

Le 8 août 1915, le pasteur Dikran Andreasian rédige une longue lettre, en anglais, destinée aux commandants des navires alliés, « au nom de Dieu et de l'humanité ». Cet appel au secours, matérialisé par un pavillon blanc à grande croix rouge et un pavillon blanc portant « Chrétiens en détresse. Au secours ! », parvient au croiseur-protégé *Guichen*²⁵, qui surveille le blocus des côtes d'Asie mineure dans l'escadre du vice-amiral Dartige du Fournet²⁶ (fig. 8a et 8b).

L'amiral Dartige du Fournet organise le sauvetage. Il écrira : « Averti le 6 septembre par TSE, je rallie aussitôt avec la *Jeanne d'Arc*²⁷ [...]. Je reconnais

24. DARTIGE DU FOURNET, 1920.

25. Bâtiment de 8 000 tonnes, 130 m de long, 8 canons de 164 et 138 mm. Commandé par le capitaine de frégate Brisson. C'est lui qui, après avoir reçu à son bord un des chefs, le francophone Pierre Dimlakian, fera tirer au canon sur les Turcs pour dégager la baleinière des Arméniens et adressera un rapport à Dartige du Fournet : « La situation des Arméniens me paraît très critique et mérite, à mon avis, d'être examinée avec le plus grand soin » (son rapport dans KÉVORKIAN, 2008, p. 74-75).

26. Le « croiseur-protégé » est le prédécesseur du « croiseur-cuirassé ». C'est à bord du *Guichen* que, peu après (février 1919), en Grèce, éclatera la mutinerie déclenchée par le matelot mécanicien Charles Tillon, quelques mois avant celles de la mer Noire. Le nom de ce croiseur rappelle l'amiral de Guichen, au service du roi de France pendant plus de 50 ans au XVIII^e siècle.

27. C'est sur ce croiseur-cuirassé et navire-école d'application de l'École navale (1903-1933) que l'amiral a fait hisser sa marque de commandement. Le 1^{er} septembre, il vient de s'emparer de la minuscule île turque d'Arouad, îlot de 20 ha à 3 km des côtes syriennes.

bientôt qu'il faut évacuer ces malheureux [...]»²⁸. Il sollicite des instructions auprès de l'état-major et organise le sauvetage. Sans plus attendre, le 10 septembre 1915, il reçoit l'ordre de partir pour les Dardanelles²⁹, pour assurer l'intérim du vice-amiral Ernest Nicol³⁰. Il remet donc le commandement de la troisième escadre au contre-amiral Gabriel Darrieus, jusqu'ici sous ses ordres³¹. Ce même jour, il écrit dans son journal de bord : « Ces Arméniens, pressés par les Turcs au mont Moïse, il faut les embarquer. Chypre ne peut les recevoir. Je demande à l'Égypte. »

Il a tout organisé : « Avant de quitter l'amiral Darrieus, j'ai décidé avec lui l'évacuation du Mont Moïse. Tous les bâtiments disponibles y ont été envoyés et le 13 les Arméniens sont embarqués. L'opération s'est effectuée sans incidents, sinon sans difficultés. On pouvait craindre l'intervention d'un sous-marin ennemi [...], mais il n'a pas paru et 4 080 personnes ont été recueillies. Il y avait là de pauvres bébés enveloppés de serviettes-éponges, qu'on se passait de main en main à travers le ressac, petits Moïses vraiment sauvés des eaux et qui ne sauront jamais que par ouï-dire à quels dangers ils ont échappé³² ».

En bref, en l'absence au début d'une réponse précise du ministère, c'est finalement sous la responsabilité de Dartige du Fournet que, le 12 et 13 septembre, au nord de la baie d'Antioche³³, par une forte houle, 4 092 Arméniens (700 combattants avec femmes, enfants et vieillards) sont embarqués. L'opération se fait par radeaux faisant des va-et-vient vers les chaloupes, au prix de seulement quelques blessés, malgré le ressac assez fort sur la plage du Ras el-Mina. Les réfugiés sont embarqués sur le *Guichen* et sur quatre autres gros bâtiments : les croiseurs-cuirassés *Desaix*³⁴ et *Amiral Charner*³⁵, le croiseur-protégé *D'Estrées*³⁶ et la *Foudre*³⁷.

28. DARTIGE DU FOURNET, 1920, p. 43. L'affaire des Dardanelles et le génocide sont contemporains : l'une commence le 24 avril et on a choisi le 24 avril pour commémorer le début du second.

29. En effet, du 25 avril 1915 au 9 janvier 1916, l'armée ottomane repousse les troupes franco-britanniques sur le front de la presqu'île de Gallipoli. Le colonel Mustapha Kemal s'y distingue. Winston Churchill, jeune premier lord de l'Amirauté, y organise une série de débarquements, sur la foi de rapports erronés sur les défenses turques. Cela pour forcer les Dardanelles : il voulait contrôler la mer de Marmara, entre Bosphore et Dardanelles, pour frapper la Turquie, alliée des Empires centraux, et rétablir la communication avec la flotte russe.

30. Le commandant de l'escadre des Dardanelles est en effet gravement malade.

31. Pierre Darrieus (1859-1931) avait commandé en 1890 le *Gymnote*, ancêtre des sous-marins inventé par Gustave Zédé, ingénieur du Génie maritime de souche périgordine, puis participé à la mise au point du sous-marin *Gustave-Zédé*. Le vice-amiral Frédéric Moreau lui succédera bientôt à la 3^e Escadre de l'Armée navale. Il se distingue lors de l'évacuation de l'armée serbe vers Corfou, en janvier 1916.

32. DARTIGE DU FOURNET, 1920.

33. Dans l'angle NE de la Méditerranée, sur le golfe d'Alexandrette, à l'ouest d'Antioche, à la frontière tant disputée de la Turquie et de la Syrie. Aujourd'hui près d'Iskenderun, province de Hatay en Turquie.

34. 7 700 tonnes.

35. 3 300 tonnes, coulé par un *U-Boot* le 8 février 1916.

36. Croiseur de 3^e classe (aviso) de 2 600 tonnes.

37. Croiseur auxiliaire de 6 100 tonnes, transformé en porte-hydravions en 1912.

Ces navires, totalisant 70 pièces de canon, sous le commandement du capitaine de vaisseau Édouard Vergos, commandant le *Desaix*³⁸, détruisent caserne turque, télégraphe et dépôt de munitions, et repoussent les Turcs vers Antioche. Puis, les autorités britanniques refusant d'accueillir les réfugiés à Chypre³⁹, ils sont évacués en Égypte, dans un camp de 500 tentes à Port-Saïd. Là, non sans difficultés, ils sont reçus par les Égyptiens, avec l'accord des Anglais. On les appelle les *Mussalerts* (enfants du mont Mussa)⁴⁰.

Un compte rendu de l'opération sera adressé à V. Augagneur, ministre de la Marine par le contre-amiral G. Darrieus⁴¹. Le portrait de l'amiral Dartige du Fournet paraîtra en couleurs à la une du supplément illustré du *Petit Journal* et du *Pays de France*⁴². L'amiral écrira ses *Souvenirs de guerre d'un amiral (1914-1916)*⁴³. Sur près de 300 pages, deux pages et demi seulement y sont consacrées à cette affaire. L'amiral conclut assez tristement au sujet du sauvetage des Arméniens : « Cette affaire, que l'amiral Darrieus et ses commandants ont si bien menée et dont l'escadre de Syrie a le droit d'être fière, nous a cependant suggéré quelques réflexions troublantes [...]. On eut pu croire que chacun aurait réclamé l'honneur de les recevoir, saisi au vol de s'apitoyer autrement que dans des livres, des journaux ou des conférences. On voit ce qu'il en a été dans la pratique ; il a fallu leur trouver asile par une sorte de violence et je ne me souviens pas d'avoir reçu à ce sujet un remerciement de qui que ce soit ».

En 1933, un romancier juif, gloire littéraire de la Vienne de l'entre-deux-guerres, Franz Werfel, publiera un ouvrage très documenté sur le fatal engrenage de ce drame : *Die vierzig Tage des Musa Dagh*⁴⁴.

Dès octobre 1915, l'amiral, grand-officier de la Légion d'honneur, commandant de l'escadre des Dardanelles, est placé à la tête des flottes alliées d'Orient. Il commande la 1^{re} armée navale, l'escadre de la Méditerranée, qui va agir dans le Bosphore⁴⁵. En France, Joffre a déclenché en septembre la 3^e bataille d'Artois et la 2^e offensive de Champagne. Ce ne seront pas des succès...

38. Son rapport complet est publié dans KÉVORKIAN, 2008, p. 85-88.

39. « *No accomodation for them* » fut-il répondu (DARTIGE DU FOURNET, 1929, p. 43).

40. De nos jours, leurs descendants sont nombreux au Liban et en Syrie. Environ 450 volontaires de Port-Saïd s'engageront dans un bataillon arménien de la Légion d'Orient du détachement français de Palestine.

41. Commandant la 2^e division et par intérim la 3^e escadre de la Méditerranée. Compte rendu en ligne. En mai 1918, commandant supérieur interallié, Darrieus assurera le blocus des Dardanelles.

42. 1^{er} janvier 1916 (n° 1352) et 6 juillet 1916. Voir aussi *L'illustration* du 9 octobre 1915, *Le Pays de France* du 15 novembre 1917 et *Lectures pour tous* du 15 août 1917.

43. Plon, 1920.

44. En français, *Les Quarante Jours du Musa Dagh*, 1933. Peu après, ce livre sera interdit en Allemagne sous Hitler, mais circulera sous le manteau : les juifs se comparaient aux résistants arméniens. Voir aussi KÉVORKIAN, 2008.

45. Il succède à l'amiral Boué de Lapeyrère, commandant l'armée navale mais écarté après le torpillage du cuirassé *Émile Zola*. Ce commandement n'excède guère un an : l'amiral Gauchet le remplace le 18 décembre 1916.

3. Les Arméniens survivants

Sur 2 millions d'Arméniens vivant dans l'Empire ottoman, 1,3 million fut tué durant le génocide, sans compter les enlèvements, pillages, tortures, viols. 700 000 survécurent en restant sur place (à Constantinople ou à Smyrne), en fuyant dans le Caucase ou les Balkans, ou en survivant dans les camps.

Aujourd'hui, après bien des malheurs, de nombreuses communautés arméniennes sont installées en Arménie⁴⁶ et au Haut-Karabagh⁴⁷. Mais surtout au dehors. Sur 11 millions d'Arméniens, seuls 3,3 millions résident en Arménie (et à peine 130 000 dans le Haut-Karabagh), mais on en compte 2 millions dans l'ex-URSS, 1,5 million en Amérique, 450 000 Arméniens en France, autant au Proche et Moyen-Orient, et aussi en Australie, Suède, etc.

Le haut fait d'armes de l'amiral Dartige du Fournet demeure gravé dans la mémoire des jeunes Arméniens actuels : « Ce nouvel exode put s'accomplir dans des conditions de célérité qui ont dépassé les prévisions les plus optimistes », écrivait l'amiral Dartige du Fournet. Mais l'intervention de l'amiral Darrieus paraît être bien oubliée, de même que celles d'autres officiers, tels Vergos ou Brisson⁴⁸.

III. Une malheureuse opération en Grèce

Après l'assassinat du roi Georges I^{er} de Grèce (18 mars 1911), la couronne était passée à son fils Constantin. Beau-frère de l'empereur Guillaume II, ce monarque a des sympathies pour l'Allemagne. La guerre venue, il se dit neutre, tout en se réjouissant des premiers succès allemands à Verdun en 1916. La France soupçonne Constantin I^{er} d'avoir conclu en secret une alliance avec les puissances centrales. Toutefois, son Premier ministre, le républicain Elefthérios Venizélos, unificateur de la Grèce durant les récentes guerres balkaniques, est soucieux de poursuivre ses conquêtes territoriales en

46. En 1919-1920, le traité de Sèvres partage l'Empire ottoman ; il prévoit une Arménie indépendante. Le capitaine de vaisseau (ER) Pierre Loti, opposé au démembrement de l'Empire ottoman, écrivit un « Plaidoyer pour les Turcs » (*Le Figaro*, 18 mars 1919). Le souvenir d'Azizyadé, sans doute... Les années suivantes, Mustafa Kemal récupère une grande partie des territoires perdus et on juge certains responsables du génocide. Certains (Talat pacha et Enver pacha) seront assassinés à l'étranger. Mustapha Kemal, futur Atatürk, longtemps lié au Comité *Union et Progrès*, finit par condamner les crimes commis contre les chrétiens pour apparaître comme un homme neuf (NICHANIAN, 2015). Après 1920, les Arméniens voient leur pays partagé entre URSS et Turquie kémaliste. Depuis 1991, l'Arménie est indépendante, réduite au dixième de sa surface ancienne, « poussée » vers le NE et enserrée dans le Petit Caucase, entre Turquie, Azerbaïdjan, Iran et Géorgie, sans accès à la mer.

47. Petite enclave arménienne en Azerbaïdjan.

48. L'un des auteurs (G.D.) a souvent entendu, dans la Marine de l'État, la formule classique : « Ils ont été récompensés en la personne de leur chef ». Formule empruntée à Maupassant, *Les dimanches d'un bourgeois de Paris*, Albin Michel, 1952, p. 46.

Bulgarie et en Turquie (alliées de l'Allemagne). Il milite donc en faveur de l'entrée en guerre de la Grèce aux côtés des alliées de la Triple Entente⁴⁹.

1. Pour forcer la main du roi

Résumons. Venizélos engage les Alliés à s'installer à Salonique, où il a créé un gouvernement insurrectionnel. Ainsi naît une sorte de guerre civile larvée entre monarchistes et vénizélistes. Un accord secret est signé entre le gouvernement de Constantin I^{er} et la diplomatie alliée. Les Alliés exigent des garanties et Dartige du Fournet remet une note énergique. *La Libre parole* du 13 octobre 1916 annonce : « La Grèce accepte les termes de l'ultimatum de l'amiral Dartige du Fournet ». Soit : licencier l'armée, rendre les armes et se ranger à nos côtés. Mais cet accord n'est pas respecté.

Le 1^{er} décembre 1916, le général Sarrail, commandant les armées d'Orient, fait débarquer au Pirée le contre-amiral Dartige du Fournet avec 2 500 fusiliers marins français, britanniques et italiens, et des partisans de Venizélos⁵⁰. Ils marchent sur Athènes pour convaincre le roi Constantin – « un menteur, un fourbe », selon notre presse – de prendre une attitude favorable aux Alliés, et pour s'emparer des pièces d'artillerie promises par le souverain deux mois plus tôt. Celui-ci a donné sa parole de roi qu'aucun incident ne sera à redouter. Brutal guet-apens : les Alliés sont accueillis par un feu nourri. La flotte riposte de 54 coups de canon sur la capitale avec le cuirassé *Mirabeau*. C'est la « bataille d'Athènes » (fig. 9a et 9b). Les marins français casernés au Zappeion d'Athènes sont également attaqués, cernés et l'amiral s'y trouve quelque temps virtuellement prisonnier dans son PC⁵¹. Il a le sentiment d'assister à une guerre civile.

L'Entente compte 194 morts et blessés, les Grecs 82 (sans compter les civils). Nous perdons 54 marins⁵². Des foules loyalistes se vengent sur les maisons et les commerces des vénizélistes et tuent 35 personnes. Après ces « vêpres grecques », un compromis est enfin signé. « L'Entente exige des réparations » titre la une d'*Excelsior* du 4 décembre 1916. Le gouvernement grec accepte toutes les conditions que l'amiral Dartige du Fournet a réclamées au nom des Alliés : internement de la marine, démantèlement des forts, contrôle des voies ferrées. Ses troupes évacuent Athènes, regagnent le port et remettent l'arme au pied.

49. France, Empire russe et Empire britannique.

50. Maurice Sarrail, très critique envers le général Joffre, avait été mis à l'écart en 1915. Mais, à la fin de l'année, il avait reçu le commandement du corps expéditionnaire d'Orient, puis, en janvier 1916, le commandement en chef des armées alliées d'Orient.

51. ALBERT-PETIT-BOSSARD, 1918. Voir aussi la revue *Excelsior* des 4 septembre, 15 octobre et 4 décembre 1916.

52. PEDRONCINI, 2005. Voir aussi X., s. d.

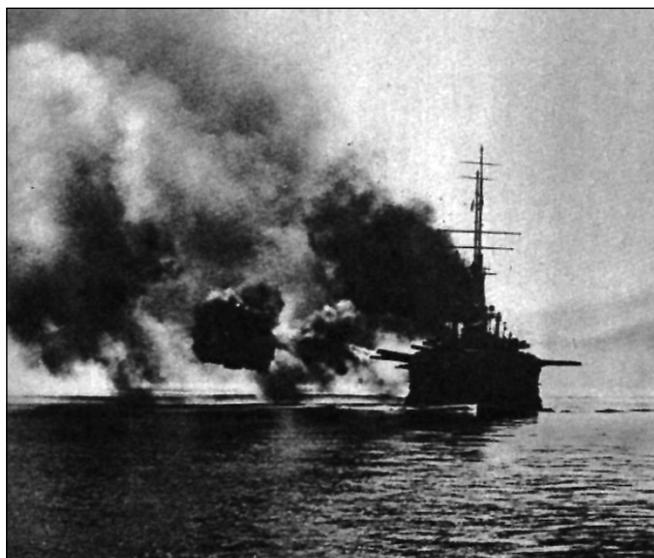


Fig. 9a et 9b. Bombardement d'Athènes. Un guet-apens a surpris les fusiliers-marins de l'amiral. En réponse, le cuirassé Mirabeau tire une bordée d'obus sur la capitale. Les Alliés exigent des réparations pour ses Vêpres grecques, rapporte alors Excelsior. L'amiral est démis de ses fonctions. Il sera réhabilité plus tard.

2. Un amiral mis à pied

Mais Paris s'émeut des humiliants événements de décembre.

L'amiralissime⁵³ est bientôt démis de ses fonctions, après un vif conflit avec l'amiral Lucien Lacaze, ministre de la Marine, qui le reçoit à son retour. Après les échecs de l'Artois et de la Somme, le gouvernement vient de relever Foch de ses fonctions. En vain l'amiral demande des juges. Il est accusé de faiblesse et d'imprudence : il aurait fallu réduire Athènes en cendres, comme Louvain et Ypres, alors que la légation de France est à 200 m du Palais royal⁵⁴ ! Georges Boussenot, député radical-socialiste, médecin colonial et journaliste, est rapporteur de la commission d'enquête sur les « vêpres grecques ». *La Croix* du 14 décembre 1916 annonce : « L'amiral Dartige du Fournet est remplacé par l'amiral Gauchet ». En disgrâce, il est versé dans le cadre de réserve en février 1917 et rejoint Dinan⁵⁵.

53. Comme le nomme VEDEL, 1916.

54. L. Lacaze, critiqué par les députés, démissionne du gouvernement le 2 août 1917, alors que sa stratégie anti-sous-marine commence à porter ses fruits.

55. Espace Traditions/École navale.

Le gouvernement de défense nationale de Venizélos est en partie reconnu par les Alliés. Des excuses sont exigées du roi et un ultimatum lui est adressé : il doit abdiquer au profit de son fils, Alexandre. Le général Sarrail, après avoir déposé le roi, est lui-même remplacé par le général Adolphe Guillaumat ce même 14 décembre et passe au cadre de réserve au printemps suivant.

La Grèce de Venizélos déclare alors la guerre aux Empires centraux. Elle en sera récompensée par les traités de Neuilly et de Sèvres, malheureusement préludes à d'autres fâcheux événements.

Durant les derniers mois de la première guerre mondiale, au terme de 45 ans d'une brillante carrière, l'amiral cherche à réintégrer l'armée de terre. Dans sa correspondance, il se montre « avide d'action [et quelque peu pathétique], prêt à accepter toute tâche lui permettant d'être utile à l'effort de guerre⁵⁶ ». En vain... Il est toutefois pleinement réhabilité et prend sa retraite.

3. À Périgueux, un marin à terre

C'est son remariage avec Edmée Rose Alberte Marie Josèphe de La Borie de La Batut qui va le conduire en Dordogne⁵⁷. Il a 66 ans. Il l'épouse le 4 avril 1922, à Dinan, Côtes-du-Nord⁵⁸. À Périgueux, ils achètent la villa *Pax* à Paul Henri Mathieu (ancien directeur de la Banque de France), les 5 et 21 septembre 1925, par-devant maître Chouzenoux. Ils la rebaptisent villa *Paknam*. Ils sont aussi propriétaires du « château » de Montpeyran⁵⁹, une belle demeure dans une clairière à 1 500 m au sud-est de Saint-Avit-de-Vialard. L'amiral se rend volontiers à Bergerac ou à Saint-Chamassy, dans la famille de son épouse (fig. 10a et 10b).

Mais c'est à Périgueux qu'il écrit ses deux derniers livres de souvenirs de marin⁶⁰. Et qu'il meurt le 17 février 1940, à l'âge de 84 ans, muni des sacrements de l'Église. Il était grand officier de la Légion d'honneur, Grand Croix de l'ordre britannique du Bain, Médaille militaire et Croix de guerre... Le 20 février, il est inhumé à Saint-Chamassy, Dordogne⁶¹. Sa veuve, membre de notre compagnie⁶², disparaît en son domicile le 10 mai 1962. Le couple n'avait pas d'enfant.

Le neveu de l'amiral, Charles Louis Marie Dartige du Fournet, administrateur des colonies en retraite, résidant au château du Fournet (Côtes-

56. *Archives Dartige du Fournet*, analyse de P. Geneste, 2010.

57. Elle est la fille du général comte de La Batut et de la comtesse, née Picot d'Aligny (*Le Gaulois*, 3 août 1922). En premières noces, en 1894, le lieutenant de vaisseau Dartige du Fournet, alors officier d'ordonnance du ministre de la Marine, avait épousé Marie Vauquelin de La Rivière au château de La Fosse-aux-Loups, à Trévérien, Ille-et-Vilaine (Espace Traditions/École navale).

58. Aujourd'hui Côtes-d'Armor.

59. *Annuaire des châteaux et des villégiatures*, La Fare, Paris, 1928.

60. DARTIGE DU FOURNET, 1928 et 1929.

61. Dans la presse, l'avis tenant lieu de faire-part indique par erreur *Saint-Chamossy*. C'est peut-être pour cela que les Arméniens ont longtemps cherché sans succès la sépulture de l'amiral.

62. Elle intervient lors d'une de nos réunions mensuelles (*BSHAP*, 1945, p. 44).



Le capitaine de frégate E. R. Dartige du Fournet, Mme Dartige du Fournet, leurs enfants et petits-enfants, M. et Mme Henri Dartige du Fournet et leurs enfants, Mlle Sidonie Dartige du Fournet, ont la douleur de vous faire part de la mort du

**Vice-Amiral
DARTIGE DU FOURNET**
Gd Officier de la Légion d'honneur
Gd Croix de l'Ordre Britannique
du Bain,
Décoré de la Médaille militaire
de la Croix de guerre, etc...

décédé à Périgueux, muni des sacrements de l'Eglise, le 17 février, à l'âge de 84 ans,
Les obsèques auront lieu à Périgueux et l'inhumation à Saint-Chamossy (Dordogne), le mardi 20 février.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Fig. 10a et 10b. La villa Paknam, avenue Georges-Pompidou à Périgueux. Elle appartient aux Dartige du Fournet de 1925 à 1962. L'avis et faire-part du décès de l'amiral annonce son inhumation à Saint-Chamossy [sic]. Cette orthographe empêchera les Arméniens de trouver la tombe de l'amiral avant 2010.

d'Armor), vend la villa à notre regretté collègue Emmanuel Leymarie (1906-1993) et à son épouse, le 26 novembre suivant, pour 120 000 F⁶³.

4. Monuments et cérémonies

Au Musa Dagh, un monument de la Délivrance des Arméniens, « sauvés par l'escadre de Syrie sous le commandement du vice-amiral Dartige du Fournet », fut inauguré en 1932 sous la présidence du contre-amiral Joubert, commandant la Division navale du Levant et représentant la Marine française. L'amiral Darrieus était mort l'année précédente et l'amiral Dartige du Fournet avait 76 ans. Un télégramme et une lettre de reconnaissance furent alors adressés par le Comité du Monument à ce dernier à Périgueux : « Votre nom n'est pas seulement gravé sur le marbre du monument mais aussi dans le cœur de tous les Arméniens du Djebel Moussa ». L'amiral répondit au Comité en associant l'amiral Darrieus à cet hommage et il ne manqua pas de tenir au courant sa veuve.

63. Acte de vente de la villa Paknam, 26 novembre 1962, étude de M^e Pansart, Évrans, Côtes-du-Nord. On sait qu'Emmanuel Leymarie, ancien élève de l'École Estienne, imprimeur à Condat puis à Montignac, y installa ses Éditions du Périgord Noir, avec de belles machines Heidelberg. Il se verra confier par le capitaine Le Roy l'édition de l'intégrale des œuvres de son père Eugène Le Roy. C'est E. Leymarie aussi qui composa – à la main, caractère par caractère – la grosse étude de Marcel Secondat, vice-président de la SHAP, sur Eugène Le Roy (SECONDAT, 1978). Cette superbe collection figure dans toutes les bonnes bibliothèques périgordines.

Le Musa Dagh étant devenu turc, il reçut en 1939 une lettre du sculpteur Sarkis Tossounian : « Je n'ai pas osé faire dynamiter le monument sur lequel votre nom est gravé dans le marbre [...]. J'ai laissé ce soin humanitaire aux Turcs, les connaissant plus aptes que moi à ces sortes de besogne ». L'amiral étant gravement malade, c'est son épouse qui répondit le 17 août : « Vous êtes toujours ses enfants. Il ne vous oublie pas. Bien souvent on parle de vous à notre foyer et on prie pour vous, pour votre avenir. » Elle écrivit le même jour à Louis Marin, académicien et ancien ministre, qui avait déjà fait campagne pour les Arméniens, mais la guerre éclatait quelques jours plus tard. Un autre monument sera élevé dans la nouvelle Arménie, près d'Erevan⁶⁴.

En Dordogne, après lecture de notre première note dans notre *Bulletin*⁶⁵, une délégation décida de rendre hommage à leur héros : ils venaient d'apprendre l'emplacement de sa sépulture. Ce lieu d'inhumation de l'amiral, recherché jusque là sans succès par les Arméniens exilés, avait enfin été « ressuscité dans un précieux bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord⁶⁶ ». Lors d'une touchante cérémonie, le 5 mai 2010, en présence des autorités locales, ces Arméniens venus de France mais aussi d'Erevan, de Beyrouth et des États-Unis, déposèrent sur cette tombe une plaque commémorative et une blanche sculpture marquée d'une croix rouge, œuvre du sculpteur libanais Boghos Agassi⁶⁷ (fig. 11). C'était la reproduction en marbre du pavillon à croix rouge avec lequel leurs ancêtres avaient attiré l'attention de l'équipage du *Guichen*. Le soir, les jeunes Arméniens de l'Ensemble de musique traditionnelle Naregatsi d'Erevan jouèrent et chantèrent dans l'église⁶⁸.

Puis, l'Association nationale des anciens combattants et Résistants arméniens organisa une grande cérémonie à Toulon, le 16 octobre 2010, en l'honneur des « sauveteurs du Moussa Dagh », en présence du secrétaire d'État aux Anciens Combattants, de l'ambassadeur d'Arménie en France et du primat du Diocèse arménien de France, avec pose d'une plaque. Celle-ci mentionne bien les deux amiraux, L. Dartige du Fournet et Gabriel Darrieus⁶⁹.

À Périgueux, aujourd'hui, le passant, gravissant l'avenue Georges-Pompidou⁷⁰, remarque au numéro 39, au coin de la rue des Chalets⁷¹, dans un jardin, la belle villa *Paknam* à *bow-window*, façade ornée de verte céramique

64. KÉVORKIAN, 2008, p. 100

65. DELLUC, 2007.

66. Alain Bernard, *Sud Ouest*, 4 mai 2010. La municipalité et les Arméniens furent informés de cette publication par notre collègue Régis Alix. Aujourd'hui, la biographie de l'amiral (Espace Traditions/École navale) indique : « Tombe à Saint-Chamassy, Dordogne (DELLUC, *BSHAP*, 2007). »

67. DELLUC, 2010.

68. Krikor Narekatsi ou Grigor Naregatsi fut un théologien, poète et philosophe d'Arménie aux alentours de l'an 1 000. Prêtre canonisé par l'Église arménienne. Erevan est la capitale actuelle de l'Arménie.

69. *Nouvelles d'Arménie Magazine*, mars 2015.

70. Anciennement route de Paris.

71. L'adresse de la villa est aussi 2, rue des Chalets. Elle est cadastrée B n° 38p.



Fig. 11. L'hommage des Arméniens. Le 5 mai 2010, ils sont venus se recueillir sur la tombe de l'amiral à Saint-Chamassy. Ils y ont déposé une sculpture représentant le pavillon à croix rouge qui permit à leurs ancêtres de sauver leur vie et de conserver leur liberté.

et toitures pointues noires d'ardoises, comme on les aimait au début du siècle dernier. Elle rappelle fièrement trois épisodes de la carrière de l'amiral Dartige du Fournet, ce Breton venu habiter parmi nous : un valeureux fragment de l'épopée coloniale (l'incident de Paknam en 1893), un haut fait humanitaire (le sauvetage des Arméniens en 1915) et un épisode mal engagé (les « vèpres grecques » en 1916) qui fit des Grecs nos alliés.

Cela fait rêver...

B. et G. D.⁷²

72. Nos remerciements vont à M^{me} Michelle Leymarie qui nous a fait l'amitié de nous confier l'acte de vente de la villa *Paknam* et ses souvenirs sur son acquisition par ses parents. Notre gratitude va aussi à M^{me} J. de la Borie de la Batut : elle a bien voulu nous informer que son oncle et sa tante reposaient au cimetière de Saint-Chamassy. G. des Bourboux et C.-H. Piraud ont bien voulu relire notre texte et nous apporter d'intéressants éléments.

Choix bibliographique

- Archives du vice-amiral L. Dartige du Fournet, 5 M_r 109, fonds propriété de la famille Dartige du Fournet, classé et déposé au Service historique de la Marine, Vincennes, avec inventaire et microfilmage exhaustif (analyse de GENESTE, 2010).
- ALBERT-PETIT-BOSSARD (A.), *La France de la guerre*, t. 2, Paris, éd. Bossard, 1918.
- DARRIEUS (contre-amiral G.), *Dépêche n° 293 du contre-amiral Darrieus*, commandant la 2^e Division et p. i. la 3^e Escadre de la Méditerranée, à M. Victor Augagneur, ministre de la Marine, 1915. En ligne.
- DARTIGE DU FOURNET (L.), *Journal du commandant de la Comète. Chine, Siam, Japon (1892-1893)*, Paris, éd. Plon, 1897.
- DARTIGE DU FOURNET (L.), *Petite Mousmé*, éditions Kailash et de Londres (sous le pseudonyme de Gabriel Hautemer), 1913 (disponible pour liseuse Kindle).
- DARTIGE DU FOURNET (L.), *Souvenirs de guerre d'un amiral (1914-1916)*, Paris, éd. Plon, 1920.
- DARTIGE DU FOURNET (L. et al), *La Guerre navale racontée par nos amiraux* (fascicules en collaboration), Paris, éd. Schwartz, 1920 environ.
- DARTIGE DU FOURNET (L.), *Heures lointaines, souvenirs d'un marin*, Paris, éd. Plon, 1928.
- DARTIGE DU FOURNET (L.), *À travers les mers, souvenirs d'un marin*, Paris, éd. Plon, 1929.
- DELLUC (B. et G.), « De Bangkok à Eugène Le Roy », *BSHAP*, t. CXXXIV, 2007, p. 321-326.
- DELLUC (B. et G.), « Cérémonie sur la tombe de l'amiral Dartige du Fournet », *BSHAP*, t. CXXXVII, 2010, p. 284-285.
- Espace Tradition/École navale : *Biographies des anciens élèves de l'École navale* (en ligne).
- FUSTER (C.), *L'Année des poètes. Morceaux choisis*, Paris, éd. de l'Année des poètes, 1895.
- GENESTE (P.), *Répertoire numérique détaillé, sous-série GG2, fonds privés, Vice-amiral Louis René Charles Marie Dartige du Fournet (1856-1940)*, Vincennes, éd. Service historique de la Défense, Archives centrales de la Marine, 2010 (en ligne).
- GOUATHIER (V.-E.), *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, 1939.
- LE BOULANGER (P.), *Histoire du Laos. Essai d'une étude chronologique*, Paris, éd. Plon, 1930.
- LOTI (P.), « Plaidoyer pour les Turcs », *Le Figaro*, 18 mars 1919.
- MEYERS (D.), « The Paknam incident revisited », *The Siam Society*, 27 avril 2006.
- KÉVORKIAN (G.), *La Flotte française au secours des Arméniens (1909 et 1915)*, Rennes, Marines éditions, 2008.
- KÉVORKIAN (R.), « Scénario pour une extermination », *L'Histoire*, n° 408, février 2015, p. 38-49.
- KÉVORKIAN (R. H.) et TERNON (Y.), *Mémorial du génocide des Arméniens*, Paris, éd. Seuil, 2015.
- NICHANIAN (M.), « La Turquie juge le crime », *L'Histoire*, n° 408, février 2015, p. 68-71.
- PEDRONCINI (G.), *Les Alliés et le problème du haut commandement naval en Méditerranée 1914-1918*, Institut de stratégie comparée, Commission française d'histoire militaire et Institut d'histoire des conflits contemporains, 2005 (www.stratisc.org).

- PIRAUD (C.-H.), « Note sur la famille de L. Dartige du Fournet et sur l'amiral Andreas von Richelieu, futur amiral siamois », tapuscrit, 26 mai 2015 (coll. SHAP).
- SECONDAT (M.), *Eugène Le Roy connu et méconnu. Sa vie. Son temps. Son œuvre*, Périgueux, Les Éditions du Périgord Noir / Emmanuel Leymarie, 1978.
- TAILLEMITE (É.), « Un marin d'origine creusoise. L'amiral Dartige du Fournet », *Mémoires de la Société des Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, t. 43, 1988, p. 337-343.
- TAILLEMITE (É.), *Dictionnaire des marins français*, Paris, éd. Tallandier, 2002.
- VEDEL (cdt É.), *Nos marins à la guerre (sur mer et sur terre)*, Paris, éd. Payot, 1916.
- WERFEL (F.), *Les Quarante Jours du Musa Dagh, préface de Élie Wiesel*, Paris, éd. Albin Michel, 1933.
- X., s. d., *Les opérations en Méditerranée sous le commandement de l'Amiral Dartige du Fournet (Octobre 1915 - Décembre 1916)*, en ligne : <http://grande.guerre.pagesperso-orange.fr/guerrenavale2.html>.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE DU PÉRIGORD – 2

Un souvenir romain du cardinal de Périgord

par François MICHEL

Le texte que nous présentons a fourni au siècle dernier la trame de sérieux débats au sein de la Société historique et archéologique du Périgord et a donné lieu à une littérature érudite complexe qui a souvent dépassé le strict cadre de notre province. Cette inscription de Rome, redécouverte par les membres de notre compagnie lors d'un récent voyage, méritait donc une étude plus complète eu égard notamment aux nombreux aspects méconnus de son élaboration. Le fait qu'elle concerne l'un des plus fameux de nos compatriotes n'est pas le moindre de ses intérêts.

L'inscription qui fait l'objet de cette étude se trouve actuellement maçonnée à l'intérieur du mur de façade de l'église San Pietro in Vincoli, à une faible distance du Colisée. Elle est scellée à hauteur d'homme dans le bas-côté gauche et se remarque à peine, car elle est entourée de plusieurs autres pierres aux textes plus intéressants les uns que les autres. Elle n'occupe cependant pas sa position première, car B. de Montfaucon, au tout début du XVIII^e siècle, rapporte l'avoir vue au sol. Il est alors le premier à copier un texte en forme d'énigme¹ (fig. 1) :

1. « Pavimentum frustis inscriptionum hinc & inde conspersum ; unam quae mutila est erui. Estque Cardinalis cujusdam Galli, titulo S. Petri in vincula, ab saeculis aliquot defuncti ».

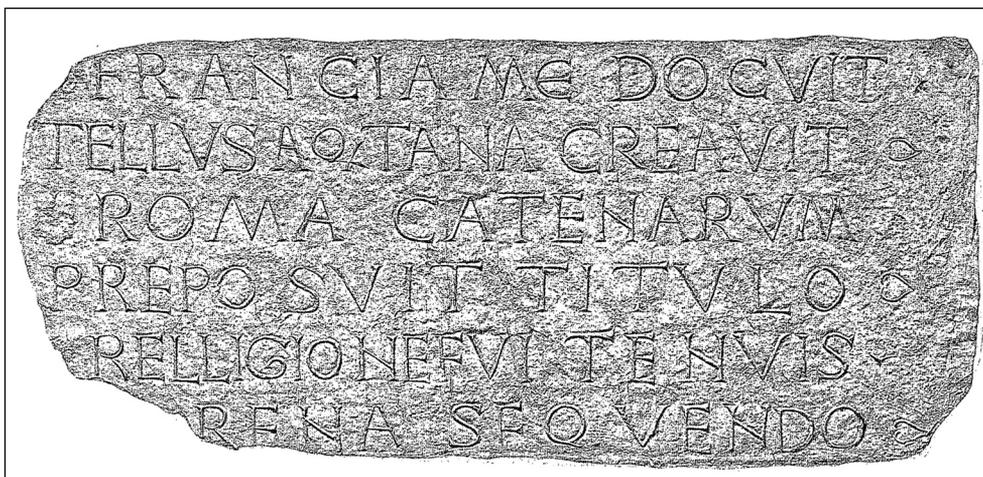


Fig. 1. Pseudo-épitaphe du cardinal de Périgord (d'après LAURIÈRE, 1880, p. 128 bis.)

*Francia me docuit, tellus Aquitana creavit,
Roma Catenarum præposuit titulo.
Relligione fui tenuis terrena sequendo.*

M. A. Monsacрати mentionne ce texte sans commentaire en 1750 alors que V. Forcella le publie en 1874 en supposant, très probablement à tort, qu'il comportait trois lignes supplémentaires ; mais il mentionne également le fait que l'inscription était auparavant au sol, ce qui nous permet d'imaginer qu'elle était dès cette époque murée verticalement.

Aucun de ces auteurs n'établit cependant à quel personnage peut se rapporter ce texte. Le fait qu'il s'agit d'un cardinal français, et plus précisément aquitain, est évident, car chaque cardinal est en effet titulaire d'une paroisse à Rome et nombreux sont ceux qui ont été honorés du titre de l'église San Pietro in Vincoli. Mais aucun n'a poussé la curiosité jusqu'à tenter d'identifier le personnage en objet. Cependant, en 1875, l'abbé François Arbellot apporte une réponse fort intéressante dont l'écho va sans tarder parvenir en Périgord : après avoir établi la liste des cardinaux français originaires d'Aquitaine susceptibles d'avoir été titulaires de San Pietro in Vincoli, il suggère, avec force arguments, que ce texte pourrait bien être l'épitaphe du cardinal Hélié Talleyrand, un personnage flamboyant à la célébrité bien établie dès le XIV^e siècle. J. de Laurière, en 1880, ajoute des arguments à la démonstration de l'abbé Arbellot et, s'il aboutit à une conclusion identique en ce qui concerne l'identification du personnage, doute du fait que ce texte soit une épitaphe et y voit tout au plus un « monument commémoratif en souvenir des fondations pieuses » de celui que les chroniqueurs de l'époque surnommaient le « Cardinal de Périgord » (fig. 2).

La vie de cet intéressant personnage est bien connue et a été exposée par de nombreux travaux ². Hélié Talleyrand, très probablement né en 1301, est le deuxième fils du comte de Périgord Hélié Talleyrand VII et le frère cadet d'Archambaud IV, qui succède à leur père en 1311. Élevé à la Rolphie, sur l'amphithéâtre antique transformé en forteresse, le jeune « écolier », ainsi que le désigne alors le pape Clément V, reçoit les premiers ordres à Saint-Front et poursuit des études axées sur le droit civil d'abord à Périgueux, puis à Toulouse. Entre-temps, le 7 août 1316, Jacques Duèze est devenu pape sous le nom de Jean XXII avec l'appui du comte de Périgord, fidèle à la monarchie capétienne. La progression d'Hélié Talleyrand dans les dignités ecclésiastiques prend son essor en même temps qu'il poursuit ses études. En 1324, il est nommé évêque de Limoges et obtient l'autorisation de ne pas résider dans son diocèse, *causa studii*. En 1328, il devient évêque d'Auxerre et la proximité de Paris lui permet en 1330 de rencontrer à deux reprises le roi Philippe VI à Paris. Ainsi Jean XXII, lorsqu'il décide de consacrer un nouveau cardinal en 1331, choisit-il un expert en droit civil recommandé par la cour de France. Hélié Talleyrand devient à moins de trente ans cardinal-prêtre au titre de la basilique de San Pietro in Vincoli. La suite de sa carrière est fulgurante, car ses talents de diplomate font de lui un rouage indispensable de la politique pontificale, jusqu'à lui donner, selon François Pétrarque, la réputation d'un faiseur de papes plus préoccupé de bien choisir le titulaire du trône de saint Pierre que de s'y asseoir lui-même. Ses responsabilités font de lui un personnage incontournable et le « Cardinal de Périgord » est nommé en 1348 cardinal-évêque d'Albano, une ville qui se trouve dans la région des Castelli romani, actuellement non loin de Castel Gandolfo. Ce titre est plus prestigieux que celui de San Pietro in Vincoli, car il représente dans la hiérarchie des cardinaux l'un des postes les plus importants de la curie. Le cardinal de Périgord n'a donc été titulaire de San Pietro in Vincoli qu'entre 1331 et 1348, et l'inscription qui s'y trouve ne constitue donc évidemment pas son épitaphe, car Hélié Talleyrand est mort en Avignon en 1364, et sa dépouille a ensuite été transféré à Saint-Front de

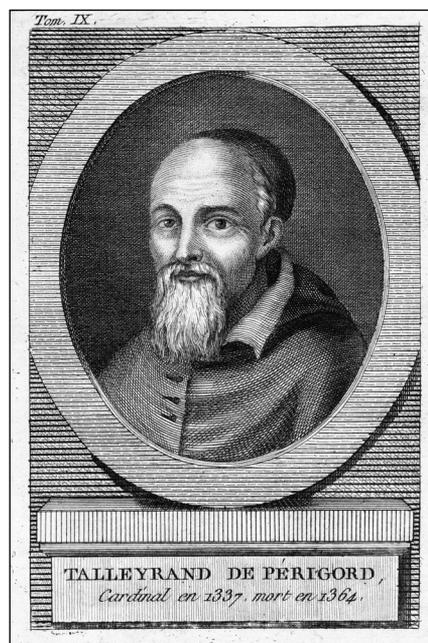


Fig. 2. Portrait du cardinal Hélié Talleyrand établi au XVII^e siècle d'après celui qui se trouvait dans la chapelle du collège de Périgord à Toulouse (copie du XVIII^e siècle) (iconothèque SHAP, BA 56).

2. Le plus complet est sans conteste : ZACOUR, 1960.

Périgueux, comme en témoignent les recherches du chanoine J. Roux³. Alors pour quelle raison a-t-on rappelé de telle façon les origines d'Hélie Talleyrand ainsi que le fait qu'il a été titulaire de cette église ?

Il est tout d'abord utile de noter que le libellé du texte a fait l'objet d'une préparation toute particulière, thème sur lequel nous aurons à revenir, et que sa gravure a été menée avec grand soin. Un bon nombre de données techniques en fait foi.

La pierre adoptée pour graver le texte est une large plaque de marbre probablement issue d'un monument antique. La plaque est de couleur sombre et son marbre est vieilli et poli, ce qui ne saurait surprendre si l'on se souvient qu'elle faisait partie du pavement de l'église et que l'on a longtemps marché à sa surface. Elle est cependant plus endommagée que lorsque J. de Laurière l'avait vue à Rome en 1880 : une partie du texte a été perdue à gauche à cause d'une retaille et l'angle inférieur gauche de la pierre est même brisé. Les mesures de la pierre ont été données par J. de Laurière au XIX^e siècle et ont été récemment revues et corrigées par nos soins⁴ : la pierre mesure 78,5 cm de longueur sur 36 cm de hauteur et présente des lettres dont la hauteur est comprise entre 4 et 4,3 cm ; la hauteur des interlignes est elle-même comprise entre 2 et 2,2 cm. La mise en page présente des caractéristiques intéressantes : la marge haute mesure approximativement 1,5 cm, la marge inférieure 0,5 cm ; les marges latérales sont irrégulières, allant de 2 cm (l. 1) à 8 cm (l. 3). Mais elle prête au paradoxe, puisque l'on constate dans l'ordonnement des mots des irrégularités flagrantes : certains mots sont collés entre eux et l'on n'a pas pris la peine de les séparer (l. 5). Curieusement, du reste, les points séparatifs se trouvent en fin de ligne : il y en a cinq, dont deux points (l. 1 et 5) et trois feuilles de lierre appelées *hederae* (l. 2, 4, 6). En revanche, on ne trouve pas de point à la fin de la l. 3.

La gravure des lettres présente également des traits caractéristiques : les lettres sont précisément tracées avec un soc parfois triangulaire, mais le plus souvent arrondi. Il s'agit d'une technique typique du Moyen Âge dont on trouve à Rome de multiples exemples.

En revanche, curieusement, de nombreuses lettres sont d'apparence classique et présentent un aspect que l'on pourrait qualifier d'anachronique compte tenu de l'époque où elles ont été gravées : les A, C, D, F, I, L, M (dans tous les cas maladroitement écrits, puisqu'ils sont déportés vers la gauche), O (ronds avec des pleins et des déliés), P, R (trop classiques et trop raides), S (qui se veulent classiques, mais s'avèrent trop irréguliers), T, V (déportés à gauche ou à droite), toutes semblent inspirées de la capitale monumentale antique,

3. Roux, 1931.

4. Notre vérification est intervenue le 26 mars 2015 après obtention des autorisations nécessaires.



Fig. 3. Quelques exemples de lettres caractéristiques : E classique et E lunaire, G « africain », N médiéval, ligature QVI.

et l'unique G présente même, comme une fantaisie, un *ductus* typique de l'écriture de l'époque sévérienne (III^e siècle) surnommée « capitale africaine ».

Les E s'avèrent en revanche totalement irréguliers : ils appartiennent à deux types, la capitale monumentale antique et la lettre cursive médiévale. Les N sont très clairement médiévaux, car la barrette centrale ne joint pas le haut de la haste verticale gauche au bas de la haste verticale droite, mais ne joint les hastes qu'aux deux tiers de leur hauteur. Les Q sont médiévaux et présentent deux formes différentes, l'une (l. 2) ligaturée avec le V et le I de *Aquitana*, l'autre plus classique en fin de texte.

Notons enfin la présence d'une faute d'orthographe, le double L de la l. 5, ici parfaitement inapproprié et difficile à expliquer à moins qu'il ne s'agisse d'une licence poétique.

Deux écritures cohabitent donc dans ce texte, l'une d'inspiration classique, l'autre résolument médiévale (fig. 3). Mais toutes sont sous la forme de capitales, ce qui dénote la claire volonté de rendre ce texte parfaitement intelligible. L'inspiration de ce texte réalisé avec grand soin est donc évidemment de nature antique, mais son interprétation n'est pas exempte de maladresses.

La lecture du texte elle-même a prêté à confusion. Si l'interprétation de *Francia me docuit, tellus Aquitana creavit, Roma Catenarum præposuit titulo* ne présente pas de difficultés, il n'en est pas de même pour *relligione fui tenuis terrena sequendo*. Une série de traductions a été donnée, mais elles ont souvent abouti à des surinterprétations du texte. Alors que l'abbé Arbellot avait suggéré « j'ai été léger de religion en suivant les choses terrestres », une vive opposition au terme de « léger » se manifesta lors de la réunion de la SHAP du 27 mai 1880, et nous en trouvons des échos dans les pages du *Bulletin* où l'on lit que « l'explication des mots *relligione fui tenuis* donne lieu à un grand nombre d'explications qui ne satisfait personne ⁵ ». Il s'agissait en effet d'un paradoxe : comment un cardinal peut-il avouer, même dans l'anonymat, qu'il n'a pas tenu ses engagements religieux ? Aussi, lors de la séance suivante, le chanoine Labat, puis le marquis d'Abzac de Ladouze firent connaître une interprétation selon laquelle le cardinal aurait suggéré par cette phrase que « la nature de mes fonctions (diplomatiques) qui tenaient sans cesse mon esprit courbé vers les intérêts terrestres ne m'a permis, hélas ! de m'élever qu'à un bien humble degré sur l'échelle de la perfection propre aux religieux ». Il ne s'agissait plus de réflexion, mais d'interprétation.

Le grand défaut de ce débat est le fait qu'il a mis l'accent sur ce qui apparaissait comme une contradiction fondamentale ; sa résolution a mobilisé toute l'imagination des participants et a aussi malheureusement occulté plusieurs autres aspects intéressants du texte.

Il est tout d'abord important de revenir à la dernière phrase du texte : son premier traducteur a lu une contradiction dans les deux propositions énoncées et ses successeurs ont cherché à la démentir en conciliant certes les deux éléments de la phrase, mais aussi en maintenant une sourde opposition entre les deux termes employés.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'arriver à ce point, surtout si l'on considère que chez les auteurs latins, et en particulier Cicéron, le terme de *tenuis* signifie également fin, subtil, délicat, toutes qualités susceptibles d'intéresser le domaine religieux ⁶. La proposition prend une toute autre valeur lorsqu'on considère ce *tenuis* ainsi. Elle devient très positive puisque le personnage mentionné déclare avoir servi la religion en suivant de près les événements terrestres. Elle n'est donc ni ironique, ni antinomique, et ceci a d'autant plus de valeur que le personnage s'exprime à la première personne et se décrit lui-même tel qu'il se voit. Nous nous permettrons tout d'abord de suggérer une autre traduction, qui tient compte d'un sens bien particulier, cicéronien, du mot *tenuis*, et dont le moindre des mérites n'est pas de résoudre la contradiction interne à ce texte :

5. « Compte rendu de la séance du 27 mai 1880 », *BSHAP*, t. VII, 1880, p. 259.

6. Cf. les citations de Cicéron rassemblées dans F. GAFFIOT, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, 1936, p. 1557, sens n° 3.

« La France m'a instruit, le sol aquitain m'a créé,
Rome m'a préposé au titre des chaînes.
Je fus subtil pour la religion en suivant les affaires terrestres ».

Ce texte constitue donc un éloge dont la rythmique n'est pas sans rappeler les brèves épitaphes métriques composées dans l'Antiquité et rassemblées dans les *Carmina latina epigraphica*⁷. La plus caractéristique d'entre elles est celle que l'on nomme la pseudo-épitaphe de Virgile, réalisée, semble-t-il, par l'un de ses compilateurs du III^e siècle, Donatus.

« *Mantua me genuit ; Calabri rapuere ; tenet nunc Parthenope ;
Cecini pascua, rusa, duces* »

« Mantoue m'a donné la vie, la Calabre me l'a ôtée, et maintenant Naples garde mon corps. J'ai chanté les pâturages, les campagnes, les héros ».

Il n'y aurait rien d'étonnant à identifier dans notre texte une imitation médiévale de ce poème. La seule vraie différence réside dans la longueur des phrases et donc dans l'impossibilité de scander le texte médiéval comme on le ferait d'un texte antique à la métrique claire. Il ne s'agit plus d'un distique élaboré selon un modèle classique, mais d'un poème médiéval dont les rimes sont reconnaissables.

Le texte présente en outre un vocable caractéristique : il est en effet agrémenté par la mention du mot *tellus*, absent dans l'épitaphe de Virgile, mais que l'on voit dans l'Antiquité figurer dans plusieurs autres poèmes funéraires. Ces témoignages présentent des variantes marquées au coin de l'idée de la génération par le sol, comme à Caesarea de Maurétanie (*Baetica me genuit tellus...*⁸), ou à Myrtilis en Lusitanie (*Itala me genuit tellus...*⁹), ou encore à Narbonne (*Barbara quem genuit tellus...*¹⁰). À Rome, un Romain se dit même généré par le sol de Troie (*Troia me genuit tellus...*¹¹) ! Il est donc possible que le réalisateur du texte qui nous occupe ait vu des inscriptions comportant ce mot, l'ait trouvé pertinent, et ait désiré l'intégrer à son poème. Pour abonder en ce sens, il faut se souvenir que l'idée de l'attachement au sol natal n'a jamais quitté le cardinal qui a, par testament, désiré reposer à Saint-Front. L'étude de ces éléments renforce encore l'idée que le cardinal de Périgord peut être directement à l'origine de ce texte.

Nous savons en effet par les études dont il a fait l'objet et par ses biographes que le cardinal est un homme de culture qui a favorisé les littérateurs

7. BÜCHELER, 1895-1897.

8. « Le sol de la Bétique (l'Andalousie) m'a donné la vie... », *CIL* VIII, 21031.

9. « Le sol italien m'a donné la vie... », cf. ZARKER, 1958, p. 111.

10. « Le sol barbare lui a donné la vie... », *CIL* XII, 5026.

11. « Le sol de Troie m'a donné la vie... », cf. ZARKER, 1958, p. 274.



Fig. 4. Guillaume de Boldensele présente son livre au cardinal. Extrait du Liber de quibusdam ultramarinis partibus..., de Guillaume de Boldensele, copie du début du XV^e siècle (BNF, Français 2810, folio 116).



Fig. 5. Portrait de François Pétrarque (F. Pétrarque, *Rerum memorandum libri*, Pavie, 1388, BNF, Latin 6069T).

et a lui-même encouragé les sciences et l’instruction. Il est à l’origine de la création à Toulouse du collège de Périgord et a par exemple demandé en 1336 à Guillaume de Boldensele d’élaborer son *Traité de l’état de la Terre sainte et en partie de la terre d’Égypte* avant de le faire traduire du latin en français en 1351 (fig. 4 et couverture). En étroite relation avec François Pétrarque (fig. 5), il lui demandait de parler comme un juriste, ce que l’écrivain classique qu’était Pétrarque n’appréciait que peu de faire : « Tu veux que mon style soit clair : je suis disposé à t’obéir en tout. Il n’y a qu’un seul point où nous ne sommes pas complètement d’accord : pour toi, c’est un style terre à terre qui est clair, quant à moi, je pense que plus un style est élevé, plus il est clair, à condition de n’être pas enrobé de ses propres nuages¹² ».

La familiarité que cette correspondance révèle entre les deux hommes incite à mieux connaître François Pétrarque (1304-1374). Cet italien né à Arezzo, mais très rapidement présent à la cour d’Avignon, est un exact contemporain du cardinal de Périgord. Il s’est rapidement lié d’amitié avec lui

12. F. PÉTRARQUE, *Lettres familières*, XIV, 1 (p. 206 de l’édition de 2004, trad. A. Longpré).

et, si l'on en croit plusieurs de ses lettres, ils partagent des idées communes sur l'art et les lettres ; le cardinal se pique lui-même de littérature ancienne au point de la pratiquer. Il est utile ici de rappeler que F. Pétrarque est celui qui a révélé, regroupé et classé les œuvres de Virgile et en a établi le texte. Admirateur du style de cet écrivain, il l'a considéré comme un maître et lorsqu'il s'agit de poésies, a toujours cherché à l'égaliser sans pour autant l'imiter servilement. Son génie d'écrivain vient du fait qu'il prend possession des écrits d'autrui et qu'il les imite et modifie dans les siens en toute conscience¹³. Il en fait du reste une vraie méthode d'écriture : « Nous devons donc nous assurer que sur des bases semblables, il y ait beaucoup de détails dissemblables, et que la ressemblance soit suffisamment bien marquée pour qu'elle ne puisse s'extraire qu'à force d'une méditation intime¹⁴ ».

À la lueur de cette habitude intellectuelle, nous découvrons qu'il est donc fort possible que F. Pétrarque ait quelque part dans l'établissement de notre texte. Qui plus est, c'est en pleine crise mystique qu'il se rend à Rome en 1350, deux ans après que Hélie Talleyrand eut été intronisé cardinal-évêque d'Albano et eut abandonné la charge de cardinal-prêtre de San Pietro in Vincoli. Dès ce moment, il est préoccupé par l'idée de mourir chrétiennement et, peu à peu, délaisse Virgile pour la littérature sacrée, et plus particulièrement pour les œuvres de saint Augustin. Cette angoisse peut l'avoir conduit à écrire une épitaphe pour son ami. Mais il se peut également fort bien que Hélie Talleyrand ait lui-même établi le texte que nous décrivons et qu'il a voulu semblable à une épitaphe. En effet, comment expliquer autrement le fait que le titulaire de l'inscription parle à la première personne, alors que F. Pétrarque s'adressait à lui à la deuxième personne du singulier, un usage qu'il avait lui-même remis en vigueur¹⁵ ?

Arrivés à ce point de l'étude, nous pouvons nous livrer à un léger récapitulatif. Ce texte évoque un cardinal titulaire de l'église de San Pietro in Vincoli, qui s'exprime à la première personne, évoque sa naissance en Aquitaine, son éducation en France, et dit qu'il a favorisé les affaires célestes en suivant de près les affaires terrestres. Le texte s'inspire à la fois de la pseudo-épitaphe de Virgile et de références classiques figurant dans au moins une inscription de Rome. Il a été inscrit au moyen de capitales très classiques, mais le sculpteur n'a pu éviter quelques erreurs de gravure. Nous croyons aussi que F. Pétrarque a eu une nette influence dans l'élaboration de ce texte, puisque ses habitudes d'écrivain sont parfaitement visibles, au point du reste qu'y figure le mot *tellus*, dont il s'est servi à deux reprises dans un poème où il fait l'éloge de

13. MANN, 1989, p. 30.

14. F. Pétrarque, *Familiars*, XXIII, 19, 11, cité dans MANN, 2004, p. 38.

15. F. Pétrarque, *Seniles*, XVI, 1, cité dans MANN, 1989, p. 40.

son pays natal¹⁶. Nous pensons toutefois qu'il ne l'a probablement pas rédigé et que l'auteur de ce texte n'est autre que le cardinal Hélié Talleyrand.

Une question reste à résoudre : pour quel motif le cardinal de Périgord aurait-il souhaité laisser une telle trace dans l'église de San Pietro in Vincoli ? L'idée la plus séduisante demeure celle selon laquelle il pourrait s'agir d'une fantaisie érudite, car, après tout, ne s'agit-il pas d'une *pseudo-épitaphe*, composée en écho de celle de Virgile et fruit de la collaboration de deux des esprits les plus doués de leur temps ?

F. M.

Bibliographie

- ARBELLOT (F.), « Note sur un fragment d'épitaphe attribuée au cardinal de Talleyrand-Périgord (XIV^e siècle) », *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6^e série, t. I, 1875, p. 573-578 ; reproduit sous le titre « Épitaphe d'un cardinal français à Rome », *BSHAP*, t. III, 1876, p. 35-42.
- BÜCHELER (F.), *Carmina Latina Epigraphica*, dans *Anthologia Latina*, vol. 2, Leipzig, 1895-1897.
- CIL (*Corpus inscriptionum Latinarum*), Berlin, 17 volumes.
- FORCELLA (V.), *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri*, vol IV, Rome, 1874, n° 176, p. 79.
- GAFFIOT (F.), *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, 1936.
- LAURIÈRE (J. de), « Une inscription énigmatique à l'église de Saint-Pierre-ès-Liens à Rome », *Bulletin monumental*, t. XLVI, 1880, p. 122-148.
- MANN (N.), *Pétrarque*, Arles, 1989.
- MANN (N.), *Pétrarque, les voyages de l'esprit, De l'imitation à la création*, Grenoble, 2004.
- MONSACRATI (Michele Angelo), *De catenis S. Petri, Dissertatio ad Benedictum XIV P.O.M.*, Rome, 1750, sans pagination [citation du texte en six lignes sans identification du prélat].
- MONTFAUCON (B. de), *Diarium italicum sive monumentorum veterum, bibliothecarum, musæorum, &c. notitiae singulares in itineraio italico collectae, additis schematibus ac figuris*, Paris, 1702, p. 131.
- PÉTRARQUE (F.) (trad. A. Longpré), *Lettres familières, t. IV, livres XII-XV*, Paris, éd. Les Belles-Lettres, 2004.
- ROUX (J.), « Lieu de la sépulture du cardinal Hélié Talleyrand de Périgord », *BSHAP*, t. LVIII, 1931, p. 160-164.
- ZACOUR (N. P.), *Talleyrand, the Cardinal of Périgord (1301-1364)*, Philadelphie, 1960.
- ZARKER (J.W.), *Studies in the Carmina Latina Epigraphica*, Princeton, 1958, p. 111.

16. F. Pétrarque, *Epistole metriche*, III, 24, cité dans MANN, 1989, p. 73.

PETIT PATRIMOINE RURAL

La fontaine dite « des Trois-Fontaines » au Bugue

par Catherine SCHUNCK
La Pierre angulaire*

Descriptif

Cette fontaine (fig. 1 et 2) est située sur une petite place de la Grand'Rue dans le centre du Bugue. Elle est adossée à une maison dont la construction est probablement contemporaine car elle est intégrée et même engagée dans son pignon perpendiculaire à la rue. Elle est en léger retrait et contrebas mais demeure visible de loin, malgré la courbure de la rue.

Elle se présente comme la façade d'un temple antique de l'ordre ionique ou plutôt composite dont le stylobate est aménagé en fontaine à trois bouches, d'où le nom du lieu-dit cadastral. L'essentiel du monument est purement décoratif et destiné à montrer la prospérité de la ville et la volonté d'améliorer l'hygiène publique.

Il est bâti en moellons de calcaire ocre, comme on le trouve en Périgord Noir mais a reçu, comme la maison, un badigeon au lait de chaux qui n'a pas été renouvelé depuis longtemps.

* D'après un dossier réalisé par l'antenne de Vergt de la Pierre angulaire. La Pierre angulaire, Maison des associations, 12, cours Fénelon, 24000 Périgueux, <http://www.lapierreangulaire24.fr>.

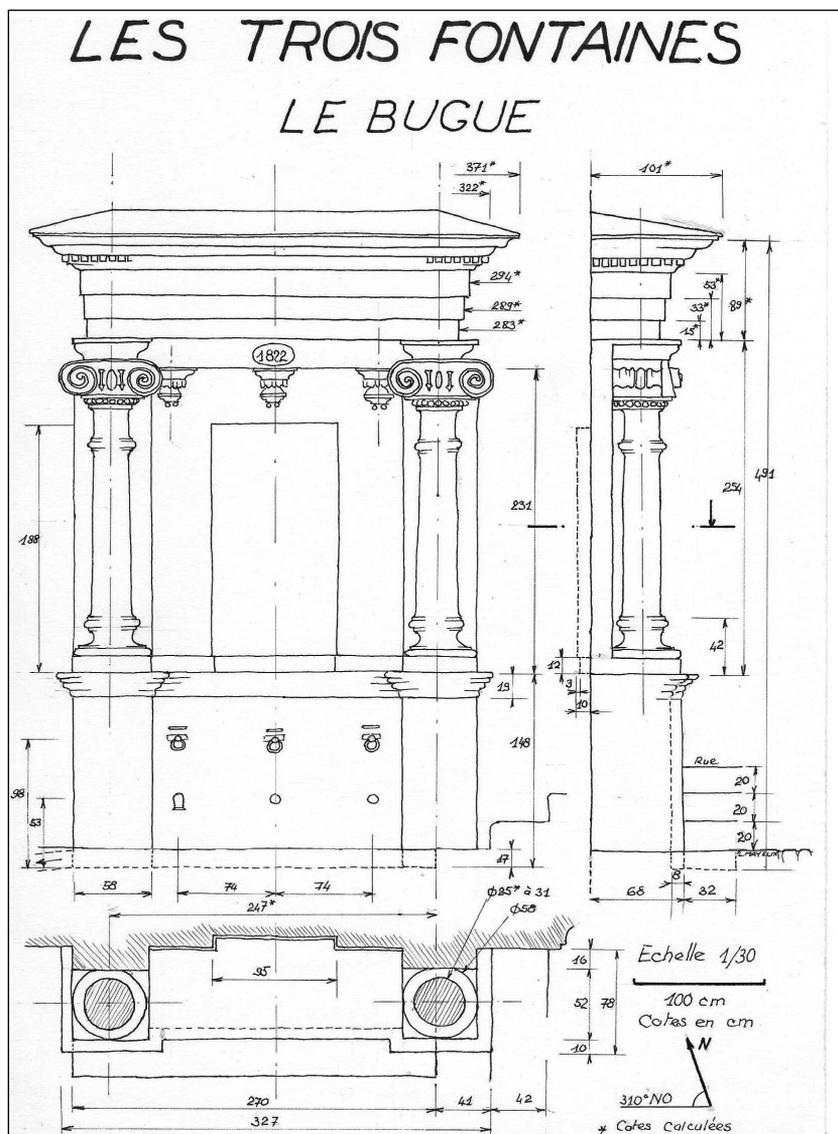


Fig. 1. Représentation graphique de la fontaine des Trois-Fontaines.

La symétrie verticale est parfaite. Au-dessus des dés du stylobate, est érigée, de part et d'autre, une colonne en avant d'un pilastre dépourvu de toute décoration. L'entablement forme une corniche moulurée avec, de bas en haut, un bandeau, un quart de rond, un talon droit et un tore demi circulaire.



Fig. 2. Vue générale de la fontaine.



Fig. 3. Détail de la base d'une colonne.

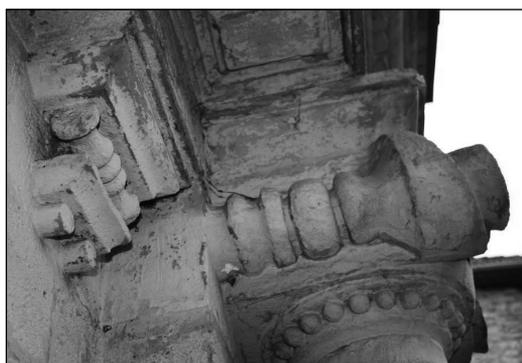


Fig. 4. La partie haute de la fontaine.

L'espace entre les pilastres, constitué par le mur de la maison, comporte une niche plate rectangulaire. La base de cet ensemble est dotée d'une plinthe.

La base des colonnes (fig. 3) comporte elle aussi une plinthe surmontée d'un tore volumineux amputé, en arrière par le pilastre, une scotie entre deux filets, un tore et un régllet qui est raccordé au fût de la colonne par une apophyge. La partie haute des colonnes (fig. 4) comporte un astragale, encadré d'apophyges, situé très bas, surmonté d'un gorgerin nu. Le chapiteau comporte deux volutes avec listel, l'échine entre les volutes contenant un ove encadré de flèches verticales traitées en bas-relief.

Le fronton repose sur l'abaque des colonnes et sur un linteau daté 1822, en retrait, soutenu lui-même par trois modillons travaillés dans le style des chapiteaux. Il s'agit d'un entablement ionique dont l'architrave comporte trois fascies et la corniche, largement débordante, est denticulée.



Fig. 5. Les goulottes qui donnent l'eau.

L'ensemble est protégé des intempéries par une couverture métallique (plomb ou zinc) dont on ne voit que la rive qui déborde et recouvre partiellement la partie supérieure de la corniche. Bien que non visible du sol, elle constitue un appentis avec toit à trois eaux.

La fontaine proprement dite s'écoule par trois bouches équipées de goulottes en métal cuivreux dont deux sont cassées au droit de la maçonnerie (fig. 5). Au-dessus de chacune, un anneau en fer, surmonté d'une sorte d'agrafe également en fer, est scellé dans la pierre. Si la fonction de l'anneau paraît évidente, celle de l'agrafe ne l'est pas. Cependant, cette fontaine est dépourvue de bassin et ne peut faire fonction d'abreuvoir, d'autant plus qu'on y accède par un escalier. Elle n'est pas (ou plus) équipée des barres de fer horizontales au pied du jet d'eau au-dessus du caniveau pour poser les récipients à remplir. Celui-ci est délimité par de gros moellons semblables à ceux qui constituent les trois degrés de l'escalier. L'aire de circulation devant cet ouvrage est pavée.

Historique

Sur le plan du cadastre napoléonien, daté de 1818, apparaît une petite impasse à l'extrémité de laquelle est représentée une petite mare, bien que l'on se trouve dans une agglomération. La fontaine a été construite peu de temps après car elle est datée de 1822. Il est probable que le profil en long de la rue a été modifié ultérieurement ce qui a nécessité la création de l'escalier

et empêché de l'utiliser comme abreuvoir, fonction à laquelle laisse penser la présence des anneaux au-dessus des jets d'eau.

Les services de la mairie du Bugue ont mis à notre disposition le registre des délibérations ouvert le 31 mai 1819. Il contient, entre autres, une délibération du 9 juin 1822 qui décide de la reconstruction de cette fontaine qui comporte «trois ouvertures pour donner de l'eau », détail qui identifie sans ambiguïté la fontaine concernée.

Cette information met en cause la façon dont le cadastre napoléonien représente cet ouvrage car, nécessitant une réparation en 1821, il existait très probablement en 1818, année d'établissement de ce cadastre.

La décision de reconstruire la fontaine fait l'objet de 8 articles, le premier spécifiant que la fontaine sera reconstruite à neuf dans le mur de la maison du sieur (?) Lachaud et 3 pieds plus haut qu'elle n'était anciennement.

L'article 2 indique qu'il sera pratiqué 3 ouvertures pour donner de l'eau aux habitants.

L'article 3 dit que la fontaine sera fermée avec une grille de fer de manière qu'on ne puisse faire aucune malpropreté ni laver des herbes, poissons et linge.

Les articles 4 à 6 contiennent les dispositions relatives à l'acquisition du terrain et à l'indemnisation du sieur Lachaud.

Un financement de 1200 F affecté à la reconstruction est fixé à l'article 7.

Enfin, l'article 8 traite des modalités de réalisation et de surveillance des travaux, en régie semble-t-il.

Le budget voté n'a pas été utilisé en totalité car la délibération du 8 mai 1823 rappelle les décisions de financement (à des dates différentes) soit 250 F en 1822 et 1200 F en 1823 et indique qu'il reste un excédent de 658 F, ce qui démontre, outre un sens de l'économie développé, un délai de réalisation extrêmement bref.

Par délibération du 1^{er} novembre 1835, le conseil municipal vote un crédit de 250 F pour une réparation urgente de la fontaine. Les travaux devront commencer le plus tôt possible et veiller surtout à ce que le réservoir principal de la fontaine sur lequel est assise la maison du sieur Lagrange Ferron ne soit endommagé en aucune manière par la construction d'un mur de façade que ce dernier doit faire élever. Il exigera en conséquence du dit sieur Lagrange la déclaration expresse qu'il reconnaît à l'autorité municipale le droit de faire exécuter à l'avenir comme aujourd'hui sans aucune indemnité les fouilles et constructions qui pourraient devenir nécessaires pour la solidité des bassins et des tuyaux de conduite qui se trouvent placés dans l'intérieur de la maison.

Ainsi, il apparaît que la maison contre laquelle la fontaine est adossée a été construite, ou reconstruite, sur les ouvrages hydrauliques de la fontaine,

dont le réservoir est invisible et situé à un niveau inférieur à celui du rez-de-chaussée de la maison Lagrange.

Ce nom n'a pas été retrouvé dans les registres de l'ancien cadastre.

Elle n'est plus utilisée aujourd'hui et son eau est déclarée non potable.

Cette fontaine est très représentative de la volonté de la municipalité de montrer sa prospérité et d'améliorer le confort et l'hygiène publics. Bien que située dans un quartier peu passant, elle est un des plus beaux ouvrages de la ville et mériterait d'être mieux mise en valeur. Toutefois, elle est en très bon état et ne paraît menacée en aucune façon.

C. S.

NOTES DE LECTURE

***Entre Art et Science. Léo Drouyn, cet illustre inconnu.
La vie et l'œuvre d'un artiste archéologue girondin
(1816-1896)***

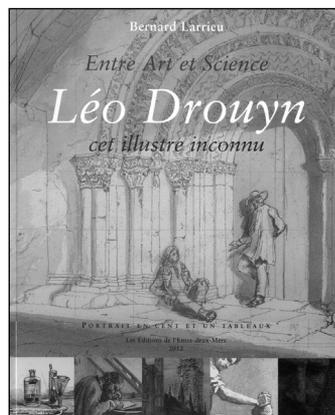
Bernard Larrieu

éd. Les Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2012, ill., 30 €

Lorsque B. et G. Delluc ont pris la charge de publier l'intégralité des dessins de Léo Drouyn en Dordogne, légués par lui à notre compagnie en 1897, ils se sont surtout intéressés à ce qui touchait notre département dans un chapitre préliminaire de leur *Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851* (2001). L'intime familiarité de Bernard Larrieu avec Léo Drouyn depuis plus de quinze ans, la découverte de plusieurs fonds publics ou privés pratiquement oubliés, lui ont permis de dresser un passionnant portrait de cet artiste archéologue girondin aux multiples talents, passionné d'archéologie médiévale.

En cent et une doubles pages, richement illustrées par des dessins à la mine de plomb ou à la plume, des gravures et même des peintures à l'huile de l'artiste, l'auteur nous fait parcourir la vie étonnante d'un homme né sur les bords de la Dordogne à Izon, très vite attiré par la peinture, par le rendu du paysage d'après nature, devenu dessinateur pour la Commission des Monuments historiques. Cet ouvrage nous fait mieux comprendre l'originalité de l'album de dessins que nous a légué Léo Drouyn, dessins réalisés dans la joie de ses séjours en Périgord avec ses amis Alexis de Gourgues, Charles Desmoulins et Jules de Verneilh.

■ B. D.

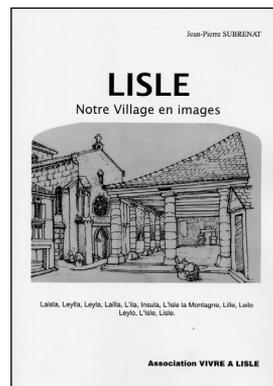


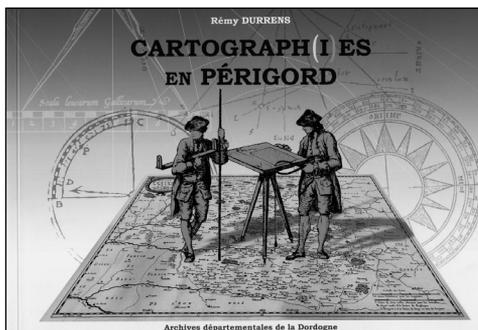
Lisle. Notre village en images

Jean-Pierre Subrenat

éd. Association Vivre à Lisle, 2013, 148 p., ill., 15 €

L'association Vivre à Lisle a déjà réédité l'étude sur Lisle de l'abbé Farnier. Dans son souci de mieux faire connaître le passé et l'environnement de cette commune, elle propose avec cet ouvrage un ensemble de cartes postales anciennes, réunies par Jean-Pierre Subrenat, et qui montrent l'ambiance de naguère avec ses commerces, ses manifestations, ses personnages, bref ce qui faisait la vie de tous les jours. Dans une première partie, Alain Boituzat dresse le portrait de Lisle au XIX^e siècle. ■ D. A.





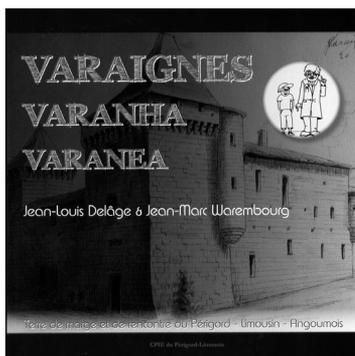
Cartograph(i)es en Périgord. Histoire de la représentation d'un territoire du XVI^e siècle à nos jours

Rémy Durrens

éd. Archives départementales de la Dordogne, 2014, 136 p., ill., 20 €

Cet ouvrage richement illustré est le catalogue d'une exposition aux Archives départementales de la Dordogne, inspirée par la thèse de Rémy Durrens sur *Le Périgord et les cartes* (soutenue à l'université de Limoges en 2011). Après une introduction montrant la spécificité du territoire et la variété des sources,

l'auteur classe les documents concernant le Périgord en plusieurs grandes catégories, depuis le temps où le Périgord n'apparaissait qu'en marge d'une plus grande région jusqu'aux cartes thématiques les plus modernes. Grâce aux minutieuses explications chronologiques et thématiques de l'auteur, à partir d'une soixantaine de documents choisis, on peut suivre comment ont évolué les représentations successives de ce territoire. Il dresse aussi le portrait de quelques acteurs majeurs (le chanoine sarladais Jean Tarde qui dressa la carte de l'évêché de Sarlat à la fin du XVI^e siècle ; César-François Cassini qui fut chargé par Louis XV de lever une carte générale du royaume ; le Périgordin Belleyme, formé au sein d'une école d'arpentage, qui a personnellement supervisé la gravure de la carte de la généralité de Guyenne à la fin du XVIII^e siècle). Cet ouvrage permet de bien situer l'apport de chacun des types de cartes : le cadastre dit « napoléonien » (réalisé entre 1808 et 1848 pour la Dordogne), la carte d'état-major, la carte IGN, la carte minéralogique de Cyprien Brard, la carte géologique de la Dordogne, les cartes routières, les cartes pédagogiques et thématiques. ■ B. D.



Varaignes. Varanha. Varanea

Jean-Louis Delège et Jean-Marc Warembourg
(préface Marie-Élisabeth Chassagne)

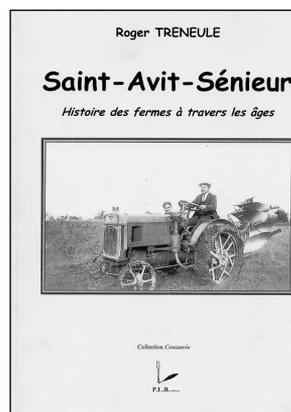
éd. CPIE, 2013, 192 p., ill., 18 €

Ce livre, récompensé par le prix Clochers d'or 2014, témoigne des longues années de travail, faites de rencontres et de conviction, pour faire vivre ce coin du Périgord et son château, aujourd'hui le siège du CPIE. Il faut saluer de tels efforts, poursuivis ces dernières années avec conviction par des personnes restées discrètes. Avec sensibilité et connaissance, c'est toute l'histoire et la géographie de ce lieu qui sont ici évoquées avec Nono et Cosinus, guides compétents et curieux, à l'écoute du visiteur. ■ D. A.

Saint-Avit-Sénieur. Histoire des fermes à travers les âges

Roger Treneule
éd. PLB, 2014, 183 p., ill.

Roger Treneule a entrepris de recenser toutes les fermes de son village et d'en donner les éléments caractéristiques, en particulier les familles qui s'y sont succédé. Comme le dit l'auteur lui-même, « l'histoire de ces fermes nous rappelle, ne fut-ce qu'un moment, le plaisir que nous avons de parcourir ces chemins bordés de haies, d'entendre les bruits et de sentir les odeurs si caractéristiques de nos campagnes ». ■ D. A.

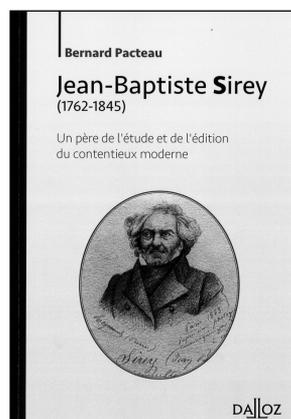


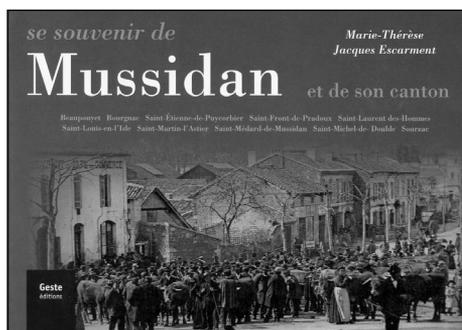
Jean-Baptiste Sirey (1762-1845). Un père de l'étude et de l'édition du contentieux moderne

Bernard Pacteau
éd. Dalloz, 2014, 131 p., ill., 36 €

Agrégé de droit public et de science politique, professeur honoraire à l'université de Bordeaux, Bernard Pacteau s'est penché en spécialiste du droit sur le destin hors du commun de Jean-Baptiste Sirey. Originaire de Sarlat, ordonné prêtre à la fin de l'Ancien Régime, Sirey adhéra avec enthousiasme aux idées nouvelles, se rallia à la constitution civile du clergé, s'engagea résolument dans les luttes politiques de la Révolution, échappant de peu à la guillotine. Dans une seconde partie de son existence, il s'affirma comme l'un des spécialistes du droit, rédacteur des codes annotés (code civil, code de procédure civile, code pénal, code d'instruction criminelle, code de commerce, code forestier), et l'un des maîtres de l'étude du contentieux, entreprenant la publication de ce qui deviendra une véritable somme. Il s'assura ainsi une place de choix dans le marché éditorial du livre de droit qui lui procura la célébrité et une solide fortune. Ses recueils d'arrêtés commentés, les célèbres recueils Sirey, ont fusionné en 1965 avec la collection de son concurrent Désiré Dalloz (1795-1869) dont B. Pacteau retrace la carrière en contrepoint de celle de Sirey. Mais quelle différence entre la vie paisible du Jurassien et l'existence tourmentée du Périgordin dont la vieillesse fut assombrie par des drames familiaux !

Le texte publié par Bernard Pacteau est la version étoffée et actualisée d'une conférence prononcée en juin 2013 au Conseil d'État dans le cadre des travaux du comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative ■ P. P.



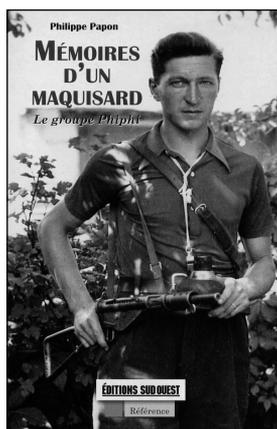


Se souvenir de Mussidan et de son canton

Marie-Thérèse et Jacques Escarment

Geste éditions, 2013, 241 p., ill., 25 €

Les auteurs invitent le lecteur à partager leurs collections, qui témoignent d'une réalité encore vivante de la région de Mussidan. Cartes postales anciennes et documents divers font revivre un passé récent et pourtant quelque peu oublié. ■ D. A.



Mémoires d'un maquisard. Le groupe Phiphi

Philippe Papon (préface et notes historiques Dominique Richard)

éd. Sud Ouest, 2014, 237 p., ill., 19,90 €

Pendant l'Occupation, l'auteur, Philippe Papon, natif de Périgueux, met son savoir-faire de garagiste (avec les gazogènes) au service de l'Armée secrète notamment dans la région thibérienne. En 1944, il devient le chef du groupe de maquisards Phiphi dépendant de la brigade Rac.

Ce vivant et passionnant récit témoigne du dur quotidien mené par ses hommes dont il met en exergue le courage lors des embuscades, des sabotages et des combats pour la libération de Périgueux, d'Angoulême, de Rochefort puis de Royan et d'Oléron sous les balles allemandes. Nous vivons avec eux des moments d'angoisse, de fierté, de joie et de douleur face aux disparitions ; des émotions toujours suggérées avec délicatesse.

Philippe Papon veut être un chef lucide, humain, conscient des nombreuses difficultés et des pièges à surmonter. Les agissements des

hommes sont parfois complexes, inexplicables, inavouables... L'implication de nombreux groupes de maquisards alimente les rivalités. Les relations avec les militaires sont parfois tendues. Il est reconnaissant à la population, surtout rurale, qui a aidé les maquisards malgré les dangers.

Ses mémoires, retrouvés par sa fille à sa mort en 1993, montrent que son seul but fut de participer à la libération du pays dans l'honneur. Elles sont un vibrant hommage à ses camarades, des héros parfois méprisés, souvent oubliés. ■ J. R.

Ont participé à cette rubrique :

Brigitte Delluc, Dominique Audrerie, Patrick Petot, Jeannine Rousset.

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Rappel important : si vous ne l'avez déjà fait, merci de nous communiquer votre adresse de courriel. Ainsi vous pourrez recevoir, une semaine avant la réunion mensuelle, la *Lettre d'information de la SHAP*, fournissant le programme de la réunion suivante, ainsi que toutes les informations nécessaires pour suivre régulièrement les activités de notre compagnie.

- L'excursion de printemps est programmée le samedi 13 juin 2015, toute la journée, dans « le Nontronnais intime ». Le programme, mis au point par Dominique Audrerie avec nos amis du GRHiN, Jean Bardoulat et Hervé Lapouge, permet de visiter des lieux non habituellement ouverts à la visite, moins connus que les grands sites touristiques, mais typiques de cette belle région du Nontronnais : des églises et des châteaux à Pluviers, Abjat et Teyjat et la forge d'Étouars.

- La date et le programme de l'excursion d'automne, dans la région de Mussidan, seront communiquées par la lettre mensuelle et lors des réunions.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Michel Labussière (mlabussiere@wanadoo.fr) répond à la demande de M. Michel Robin (Alles-sur-Dordogne) concernant *le bon usage des mots « périgourdin » et « périgordín »*. Il avait tenté de faire le point dans *La Dordogne Libre* en 1976 (copie déposée à la bibliothèque) à l'occasion de la sortie du petit livre de Paul Vergnaud, *Orchestration anti-périgourdine* (Périgueux, Tir 2000, 1976). Pour Jean Secret, « un travail considérable de dépouillements et de recherches a été effectué par M. Vergnaud, qui est parvenu non sans humour à faire le point et qui conclut de la façon suivante : « L'unanimité, écrit-il, doit se refaire autour de « périgourdin » qui gagna sa place dans un consensus long,

paisible et naturel » (*BSHAP*, t. CIII, 1976, p. 165). En fait, la discussion est loin d'être close puisqu'un nombre non négligeable d'auteurs continue à faire la distinction entre les deux mots : « Périgourdin » pour l'habitant de Périgueux et « Périgordin » pour l'habitant du Périgord. Rappelons que le « Périgordien » désignait, pour Denis Peyrony, une culture du début du Paléolithique supérieur, aujourd'hui appelée le « Gravettien ».

- M. Jean-Bernard Ichac (412jbi@orange.fr) nous informe que les photographies prises en 1940 par son père, **Pierre Ichac**, dans *Lascaux*, tout de suite après la découverte de la grotte et de ses peintures (en partie utilisées dans son article paru dans *L'Illustration* du 4 janvier 1941) ont été données par lui au musée de l'Homme à Paris, ultérieurement transférées au musée du quai Branly. Elles sont conservées dans le fonds Pierre Ichac, sous le titre « Dordogne ».

- M. Régis Alix (26, rue Pasteur 24260 Le Bugue), et ses collaborateurs, s'appuyant sur les informations fournies dans l'ouvrage de C. et F. Schunck *D'Alsace en Périgord. Histoire de l'évacuation 1939-1940*, sur la plaquette souvenir éditée en 1979 à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Évacuation et sur la plaquette souvenir éditée en 2002 à l'occasion du jumelage du Coux-et-Bigaroque et de Schoenau, ont fait « appel à la mémoire des aînés pour retrouver **les noms et les domiciles des familles repliées à Saint-Chamassy et Audrix**. C'est ainsi qu'ils ont obtenu une vingtaine de noms : Bernard, Réthaber, Baltzinger, Yunhn, Kunhn, Scharmberger, Sijel, Bek, Roetz, Hebert, Paniel, Gérardin, Jaeger, Schmitt, Rohl, Schelcher, Levi, Moritz et Fonk. Ils ont pu localiser presque toutes les familles, mais ils ignorent les noms de celles qui habitaient chez Soulage à Lascombe ou à Caumont chez Soulié... Il s'agissait essentiellement d'agriculteurs et d'artisans. Les hommes étant mobilisés, la main d'œuvre allait manquer pour rentrer le tabac et pour vendanger. » M. Alix rapporte plusieurs anecdotes montrant la bonne entente de ces réfugiés et des habitants de Saint-Chamassy. « C'est lors des vendanges au Bos, début octobre, que Gaston Bernard va graver quelques mots sur un bambou précieusement conservé : *Alsace, Strasbourg, Bernard Gaston, Schoenau, Bas-Rhin, souvenir d'un alsacien 1939*. Gaston Bernard et sa famille sont souvent revenus en Périgord. Son fils Gérard était maire de Schoenau lors du jumelage de sa ville avec Le Coux-et-Bigaroque en 2002. Un autre réfugié, Baptiste Réthaber, était charron et continua à exercer sa profession. Il fabriqua de grosses charrettes à bœufs comme il en avait l'habitude et ne manqua pas d'y graver son nom. Ces charrettes vont circuler sur nos chemins jusqu'à l'ère des tracteurs aux environs de 1950. Dans la famille Scharmberger, domiciliée à Vic, il y avait 2 garçons, Paul âgé de 16 ans et Alfred de 14 ans. Paul allait travailler à Bonnemont chez la famille Lalot Carrier où le père était mobilisé. En décembre de cette même année [1939], on attendait un heureux évènement. Le jeune Paul, toujours très dévoué, est parti au Bugue de nuit à bicyclette pour aller quérir la sage-femme, M^{me} Verdier. L'année suivante, de retour en Alsace, le jeune Paul ne tarda pas à être enrôlé dans les rangs des « Malgré nous ». Il eut tout de même le courage

d'écrire que, malgré tout, son cœur était resté français... ». Les registres d'état civil ont permis de retrouver le souvenir de mariages, de naissances et de décès avec toutes les précisions nécessaires pour connaître l'origine et la généalogie de ces familles alsaciennes (le texte complet est déposé à la bibliothèque).

- M. Jean-Paul Durieux (22, avenue de la Gare, 54350 Mont-Saint-Martin ; tél. 03 82 23 66 74) a pris un vif intérêt à la lecture de l'étude consacrée à *Louis Jaurès* dans la 3^e livraison du *BSHAP* 2014 et nous adresse un extrait du journal *Le Républicain lorrain* du 15 février 2015, consacré à la biographie (sous forme de roman), de Louis Jaurès : *Soldat Jaurès* par Jean-Emmanuel Ducoin (éd. Fayard), avec une photo intéressante (fig. 1).

Gilles Delluc remarque que cette photo date certainement des jours qui ont suivi son engagement du 16 septembre 1915. En effet, le jeune Nontronnais tient, sous le bras droit, un casque de dragon peint en bleu horizon et modifié en 1915 pour être utilisé dans les tranchées (fig. 2) : le cimier a été supprimé mais son bandeau frontal demeure brillant et visible. Le jeune homme est vêtu d'une capote Poiret de troupe, du 4^e type à 4 poches (poitrine et hanches). Cette capote de couleur bleu horizon est en service depuis mai 1915. Les insignes du col ne sont pas lisibles. Le soldat appartient au 7^e régiment de dragons qu'il quitte rapidement comme aspirant au 10^e bataillon de chasseurs à pied. Il porte désormais casque Adrian et uniforme bleu foncé.

- À la demande de l'intervenant, la secrétaire générale précise que l'intervention de M. Jean-Jacques Gillot lors de la réunion mensuelle de janvier 2015 concernait « les prisonniers de guerre 1939-1945 du Périgord » (*BSHAP*, t. CXLII, 2015, p. 26).

DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. Gérard Regiani (gerard.regiani@orange.fr) recherche l'identité de l'occupant du 23, rue Bodin à Périgueux en 1944 (peut-être un organisme à caractère public intervenant dans le secteur de l'enfance abandonnée).



Fig. 1.



Fig. 2.

INFORMATIONS

- Le prochain colloque de Cadouin aura lieu le samedi 22 août 2015 pour célébrer le 900^e anniversaire de la fondation de l'abbaye et le 900^e anni-versaire de l'ordre de Cîteaux. Le programme comporte, comme tous les ans, une série de conférences pendant la matinée (« Le Périgord à l'époque de la fondation de l'abbaye » par Gérard Fayolle ; « Le Périgord religieux à l'époque de la fondation » par le père Jean-Marc Nicolas ; « Les liens entre le cloître gothique flamboyant de Cadouin et celui de Cahors » par Mélanie Lebeaux ; « Le préfet Auguste Romieu et l'achat du cloître par le département de la Dordogne » par Gilles Delluc ; « Un village à l'ombre de l'abbaye » par Jocelyne Colonna). Le déjeuner sera pris dans l'abbaye, suivi d'une visite exceptionnelle de l'abbaye, des bâtiments conventuels et du clocher. Les inscriptions sont prises le matin à partir de 9 heures au foyer rural, lieu des conférences. Renseignements : 05 53 08 88 98.

- M. Claude Ribeyrol (claude.ribeyrol@neuf.fr) nous informe de la publication sur le site www.guyenne.fr, grâce à la lettre trimestrielle d'avril 2015, de documents concernant : le pontificat de Benoît XI ; le pontificat de Clément ; l'inventaire des archives du château de Montignac en 1546 (Archives départementales de Pau E 607), avec en particulier des documents concernant le servage dans la châtelainie de Nontron (1250-1350).

- Pr Philippe Racinet (EA TRAME), 36, avenue Alphonse-Chovet, 60200 Compiègne (03 44 90 02 18 et 07 83 08 23 87) annonce l'ouverture des renseignements et inscriptions pour : 1 - Fouille programmée pluridisciplinaire du complexe castral de Boves (Somme) : 28 juin-1^{er} août 2015. Durée minimum : 2 semaines. Repas de midi pris en charge ; 2 - Possibilité de participer à la fouille du site de l'abbaye de Grandmont (commune de Saint-Sylvestre, Haute-Vienne), aux mêmes dates et mêmes conditions.

- Pour toute information sur le suivi des travaux à Saint-Émilion de M^{me} Agnès Marin, archéologue du bâti, et de M. David Souny, historien, consulter le site de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Émilion : saint-emilion.com.

CORRESPONDANCE POUR

« COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M^{me} Brigitte Delluc, secrétaire générale, SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

**Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest
Société historique et archéologique du Périgord
10-11 septembre 2016, Périgueux**



**LES ÉCRIVAINS EN AQUITAINE :
PERSONNES, ŒUVRES, LIEUX**

Appel à communication

Organisation : Dominique Audrerie, Laurent Coste

Le thème des *Écrivains en Aquitaine*, retenu par la FHSO et la SHAP pour le congrès de 2016 à Périgueux, permet d'appréhender l'Aquitaine sous l'angle de l'histoire sociale, géographique et littéraire.

Si l'espace étudié correspond à ce qui est devenu à la fin du XX^e siècle, entre 1955 et 2015, la région Aquitaine, territoire du réseau d'associations réunies par la FHSO, aucune borne chronologique ne restreint la période étudiée. La réflexion pourra s'étendre jusqu'à l'antique « Aquitania » intégrée à l'Empire romain.

Ausone, Bertran de Born, Jaufré Rudel, Montaigne, Montesquieu, Mauriac, tous écrivains illustres, appartiennent au patrimoine intellectuel de l'Aquitaine. Mais notre région, riche en talents, ne se résume pas à ce petit nombre d'auteurs et ce, à toutes les époques. On pourrait citer le philosophe Maine de Biran, le poète Jean de La Ville de Mirmont, sans oublier la gent féminine, avec Catherine Pozzi, Rachilde (Marguerite Eymery), Jean Balde (Jeanne Marie Alleman). Ces auteurs en Aquitaine ne sont pas seulement ceux

qui sont nés et ont vécu dans le Sud-Ouest. Cette belle région a en effet attiré des talents de toute la France (Paul Gadenne, Edmond Rostand), voire de l'étranger. Certains se sont installés à demeure, d'autres venaient travailler ou chercher une inspiration, d'autres enfin venaient régulièrement en villégiature, dans leur famille, chez des amis, à l'hôtel.

Il n'est pas demandé une simple biographie de ces auteurs, surtout si elle concerne une activité professionnelle, associative ou politique menée hors de la région. Un lien étroit entre ces auteurs et l'Aquitaine doit servir de fil directeur aux communications.

Trois grands axes de réflexion seront privilégiés, sans constituer pour autant un cadre strict et exhaustif :

1. La vie quotidienne des écrivains en Aquitaine, la description de leur cadre de vie, surtout s'il est présenté au fil de leur œuvre. Mais aussi les moments forts de leur vie associés à la région, la vie d'écrivain, la vie familiale, la vie mondaine.

2. Comment certains lieux, intimes, cachés (un jardin, une gentilhommière, un vallon perdu) ou au contraire connus (comme les plages du littoral, les stations balnéaires), ont pu inspirer des œuvres, susciter des descriptions. Périgord, Pays basque, Bassin d'Arcachon, vallée de la Garonne ont été particulièrement appréciés.

3. Comment la région est-elle source d'inspiration, cadre d'un roman, d'un scénario ? Cette inspiration peut venir d'un cadre topographique mais aussi d'un événement historique plus ou moins ancien.

Les propositions de communication devront être impérativement retournées avant le 15 mars 2016 aux trois adresses suivantes :

coste.l@wanadoo.fr
fhso@msha.fr
shap24@yahoo.fr

Les intervenants dont la communication aura été acceptée par le comité scientifique fourniront aux organisateurs leur article sous forme de fichier informatique les 10/11 septembre 2016 au plus tard (35 000 signes maximum, espaces compris, 6 illustrations maximum).